

**LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES
EN BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT

présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

par Philippe GUÉTIN

septembre 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE	
LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES : RÉALITÉS NATIONALE ET RÉGIONALE	7
I - DE LA DIFFICULTÉ LIÉE À LA DÉFINITION DE LA JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE	8
II - UNE APPROCHE EXHAUSTIVE DE LA SITUATION, VUE PAR LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN	10
III - DES APPROCHES SPÉCIFIQUES DE L'INNOVATION	19
A - LE SOUTIEN DE L'ANVAR À LA CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE	19
1°/ L'ANVAR au service de l'innovation.....	19
2°/ Les disparités régionales de l'aide à l'innovation	20
3°/ Évolution en France et en Basse-Normandie des aides à la création d'entreprises innovantes.....	24
4°/ Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes et la répartition régionale des lauréats depuis sa création	29
B - UNE ÉTUDE DE L'INSEE SOUS L'ANGLE DES NTIC	31
DEUXIÈME PARTIE	
LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE INNOVANTE EN BASSE-NORMANDIE	33
I - QUELQUES DÉFINITIONS ESSENTIELLES	34
II - LE NOUVEAU DISPOSITIF NATIONAL : POUR DÉVELOPPER L'INNOVATION EN FRANCE	38
A - LE CONSTAT : DES ENTREPRISES "EN RETARD" DANS LEURS DÉPENSES DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	38
B - LE DISPOSITIF PROPREMENT DIT	39
1°/ Un statut pour les business angels	40
2°/ Un statut pour la "jeune entreprise innovante"	41
3°/ Un dispositif fiscal plus favorable aux investissements en r&d	42
4°/ des financements publics plus proches du terrain	42
5°/ Mieux valoriser la recherche par les entreprises.....	42
6°/ L'innovation à l'échelle européenne.....	43
III - DE L'IDÉE À LA CRÉATION : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES	44
A - LE PROCESSUS DE L'INNOVATION	45
B- DE LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER SON IDÉE	46
IV - L'ENTRÉE EN JEU DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE LA RÉGION BAS-NORMANDE	48
A - LES ACTEURS RÉFÉRENTS EN RÉGION.....	48
1°/ Les chambres consulaires et les organismes de développement économique : pour la prise de contact.....	48
2°/ Synergia, la technopole Caen-Normandie : pour la détection de projets.....	50
3°/ La couveuse d'entreprises : une formation pour mûrir le projet	53
4°/ Normandie incubation : pour la création d'entreprises technologiques issues ou liées à la recherche régionale.....	55
B - LES ACTEURS TECHNOLOGIQUES.....	58

1°/	Le RDT répond à la demande technologique des entreprises	58
2°/	Les Pôles scientifiques et technologiques jouent un rôle d'interface entre la recherche et l'entreprise	59
3°/	Gravir organise l'offre technologique des laboratoires	60
C -	TROUVER DES FINANCEMENTS À CHAQUE ÉTAPE DU PROCESSUS	60
1°/	L'ANVAR : financeur incontournable.....	62
2°/	Des compétences élargies pour la Région.....	64
3°/	Le RDT pour des financements à caractère technologiques.....	66

TROISIÈME PARTIE

LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES FACE AU DISPOSITIF BAS-NORMAND : UNE APPROCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

69

I - PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON ÉTUDIÉ.....

69

1°/	Représentation par zones de territoire.....	70
2°/	Représentation par zone d'activités	72
3°/	Représentation par pôles scientifiques	72

II - LE PROFIL DU PORTEUR DE PROJET INNOVANT EN BASSE-NORMANDIE.....

75

A -	LE PROFIL DU CRÉATEUR D'ENTREPRISE LUI-MÊME.....	76
1°/	Une affaire "d'homme" mûr.....	76
2°/	Pour des projets qui s'inscrivent dans la durée	77
3°/	Issus d'une formation supérieure et aguerris au monde professionnel.....	77
B -	LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET EN QUESTION	79
1°/	Le goût d'entreprendre avant tout	79
2°/	Une idée innovante mûrement réfléchie	81
3°/	un fort recours à l'apport personnel	82
4°/	Des démarches jugées relativement simples	83

III - DU PROJET À LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE INNOVANTE : LA RÉALITÉ BAS-NORMANDE

85

A -	LES LOCAUX COMMERCIAUX PRIVILÉGIÉS.....	85
B -	DES EFFECTIFS EN ÉVOLUTION	86
C -	AVEC UN POTENTIEL FINANCIER INTÉRESSANT	90
D -	ET UN MARCHÉ TRÈS VITE "EXTERNALISÉ".....	90
E -	DES BESOINS EN CAPITALS DIFFICILES À RÉUNIR.....	91
1°/	À la création	92
2°/	En cours de développement.....	92
F -	UN FAIBLE RECOURS À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.....	92
G -	MAIS UN PARTENARIAT ACTIF	93

IV - LE REGARD PORTÉ SUR LA RÉGION ELLE-MÊME : ÊTRE CONNUE POUR ÊTRE RECONNUE.....

94

V - LE DISPOSITIF D'AIDES EN BASSE-NORMANDIE : PEUT-ÊTRE PLUS EFFICACE, SANS DOUTE PLUS SPÉCIFIQUE

96

VI - LES PROPOSITIONS FORMULÉES : INVENTER UN SOUTIEN À L'INNOVATION !

97

1°/	Une demande de fonds d'amorçage régional.....	98
2°/	Des aides mobilisables rapidement	98
3°/	Un soutien au dispositif même de l'innovation	98

ANNEXE

QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX 100 ENTREPRISES BAS-NORMANDES

101

INTRODUCTION

L'innovation est un thème d'actualité : études, revues spécialisées et journaux nationaux médiatisent le sujet en s'attachant à démontrer son importance tout en expliquant les limites de son financement.

Pour sa part, le gouvernement a démontré "l'urgence" d'innover en France. Le secrétaire d'État aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'artisanat a, au moyen de son projet de loi "Agir pour l'initiative économique", l'ambition de créer un million d'entreprises en cinq ans. Les ministres délégués à l'Industrie, à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, ont lancé une large consultation nationale pour valider la politique en faveur de l'innovation qu'ils présenteront à l'automne 2003 au Parlement. Une prise de conscience collective semble mûre pour reconnaître que l'innovation est source de croissance et génératrice d'emplois.

La présente étude du CESR démarrée en 2002 sur "les jeunes entreprises innovantes en Basse-Normandie" vient à point nommé.

Le Conseil Économique et Social Régional a jugé en effet important d'analyser le potentiel de ces entreprises innovantes en Basse-Normandie, non seulement pour faire un état des lieux mais également pour montrer tout l'intérêt de ces jeunes entreprises innovantes, à la fois sur le développement économique et sur le bénéfice en termes d'image qu'elles peuvent apporter à la région.

Le présent document se décline en trois parties dont la première, d'ordre général, expose la problématique liée à la définition même de l'innovation et de la jeune entreprise innovante. L'objectif de cette partie est de décrire la situation du territoire en matière d'innovation et de tenter de situer la Basse-Normandie par rapport à celle-ci.

Les parties suivantes reflètent la réalité régionale. La partie 2 présente les dispositifs d'aides et de conseils disponible à la jeune entreprise innovante en Basse-Normandie. La partie 3 enfin porte sur une approche qualitative. Cent chefs d'entreprises ont reçu en mars 2002 un questionnaire pour connaître à la fois leur projet et leur entreprise et savoir quel regard ils portent sur la région et sur le dispositif d'aides mis en place en Basse-Normandie. L'analyse de ce questionnaire fournit une image spécifique de la jeune entreprise innovante bas-normande.

Il est bon de rappeler dès à présent que soutenir l'innovation, c'est aussi faire le choix d'une croissance durable et dans le contexte actuel ce choix doit bénéficier d'une attention toute particulière.

PREMIERE PARTIE

LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES : REALITES NATIONALE ET REGIONALE

Pour maintenir ou gagner des parts de marchés, beaucoup d'entreprises font le choix d'innover. Mais que recouvre exactement l'innovation ?

Ce sujet est loin d'être arrêté. Comme il est mentionné dans le Petit Larousse : " Innover, c'est introduire quelque chose de nouveau dans un domaine particulier".

Dans la pratique, on relie souvent l'innovation à la technologie, à tort. Dans son ouvrage "Le choc de 2006", paru aux éditions Odile Jacob, Michel Godet explique que "L'innovation peut être aussi commerciale, financière, sociale ou organisationnelle" et l'illustre par des exemples : "C'est innover commercialement que de conditionner de l'eau minérale en petites bouteilles de 50 cl. C'est innover financièrement que de transformer ses lecteurs en actionnaires. C'est innover encore que de diffuser ses produits par des clients relais".

Dans la même logique, une définition de l'entreprise innovante est loin d'être "stabilisée". Comment situer alors la jeune entreprise innovante et quelle définition lui donner ? C'est ce qui fait l'objet d'une première sous-partie.

Ce postulat établi, l'objectif est de décrire ici la situation de la France puis de la Basse-Normandie par rapport à ce territoire, à travers différentes approches : une approche exhaustive de la situation réalisée pour le Commissariat au Plan et deux approches plus spécifiques, à savoir celles de l'ANVAR et de sa délégation régionale bas-normande et celle de l'INSEE à travers une étude réalisée sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)¹.

¹ INSEE - Cent pour Cent Basse-Normandie n° 92 - Avril 2001.

I- DE LA DIFFICULTE LIEE A LA DEFINITION DE LA JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Avant de s'interroger sur la problématique liée à la définition de la jeune entreprise, il convient au préalable de s'interroger sur la difficulté même d'arrêter une définition de l'innovation. Le service de statistiques du ministère de l'économie et des finances développe le concept de l'innovation dans un de ses derniers numéros de la collection Synthèses².

Cependant, lors de son 8ème séminaire qui s'est tenu le 11 décembre 2002 à Paris, la direction des statistiques d'entreprises de l'INSEE a rappelé la difficulté de définir l'innovation et par là-même de la mesurer. Des conclusions de l'expérience de la division des analyses économiques et statistiques de l'OCDE y ont été aussi présentées. Elles rappellent que la mesure des activités scientifiques et techniques s'est constituée autour de deux types d'indicateurs : les ressources allouées à la Recherche et au Développement et les comptages de brevets. Si dans le premier cas, les dépenses en R&D renseignent sur les ressources allouées par les entreprises et les États aux activités visant à accroître le stock de connaissances en matière scientifique et technique, elles ne disent rien sur les résultats de ces activités et encore moins sur les activités d'innovation qui n'ont pas de contenu scientifique et technique explicite. À l'inverse, les comptages de brevets informent sur les résultats de l'activité d'invention ; cependant toutes les inventions ne sont ni brevetées, ni brevetables.

C'est pourquoi, les enquêtes "Innovation" -la première en France date de plus de 10 ans³- ont été conçues pour apporter l'information non fournie par les indicateurs de R&D et de brevets. Ces enquêtes, selon l'OCDE, devraient permettre de renseigner sur l'ampleur de l'innovation dans l'économie, sur les résultats des activités innovantes des entreprises, sur les activités autres que la R&D, sur les comportements des entreprises innovantes et sur les mécanismes de l'innovation. Le conditionnel est en effet employé, car si la manne de résultats est loin d'être négligeable, l'exercice semble avoir ses limites. L'innovation ne peut s'appliquer de manière restrictive qu'aux seules entreprises réalisant de la R&D. A fortiori, l'innovation ne peut s'appliquer de façon trop large à toutes les entreprises qui innover, en un certain sens, tous les jours. C'est pourquoi la révision prévue du manuel d'Oslo, élaboré par l'OCDE⁴, lance certaines pistes de travail et souhaite se nourrir d'expériences de terrain comme des bilans d'enquêtes, des enquêtes pilotes ad-hoc...

² "L'innovation dans les entreprises", collection Synthèses, n° 67, INSEE - décembre 2002.

³ Cette première enquête Innovation a été réalisée en 1991 par le SESSI et a été associée à l'enquête annuelle d'entreprise de l'année 1990. Elle couvrait l'ensemble des 25 000 entreprises industrielles de 20 salariés et plus.

⁴ Actuellement, les statisticiens disposent d'un cadre de mesure : le Manuel d'Oslo. Elaboré par l'OCDE, la première version a été publiée en 1992.

Très logiquement, la définition de la jeune entreprise innovante est liée à la définition même de l'innovation. Il est donc difficile de stabiliser une définition de "la jeune entreprise innovante".

Dans le document de consultation nationale validant les actions d'une politique en faveur de l'innovation, les deux ministres délégués à l'Industrie, à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, ont arrêté la définition suivante : "la jeune entreprise innovante a moins de huit ans. Elle réalise d'importantes dépenses d'innovation : le ratio R&D sur les charges totales devra être supérieur à 15 % en moyenne glissante. Elle doit être détenue par des particuliers afin d'éviter d'accorder ce statut à des filiales de grands groupes qui ne peuvent être qualifiées de fragiles et par conséquent ne peuvent bénéficier d'aides spécifiques". Les différentes mesures pour créer un environnement fiscal attractif à la "jeune entreprise innovante" sont déclinées dans la partie 2.

Parallèlement, un rapport sur "Les jeunes entreprises innovantes, une priorité pour la croissance" vient de paraître début avril 2003 à la Documentation Française⁵. Ce rapport met en lumière la difficulté de stabiliser une définition de la jeune entreprise innovante en retenant in fine les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance en France. Dans sa partie introductive, le rapport prend le soin de prévenir le lecteur que les recommandations qui sont formulées pour encourager la création et le développement de cette population de jeunes entreprises technologiques à fort potentiel seront également favorables à l'ensemble de l'entrepreneuriat français.

Cependant, pour nourrir les réflexions de ce rapport, le groupe de travail s'est appuyé sur différents travaux, dont une étude exhaustive du Commissariat au Plan portant sur "L'analyse de la survie des Petites et Moyennes Entreprises innovantes". Cette étude est partiellement présentée dans la sous-partie suivante. Elle est intéressante à trois points de vue, elle prend une définition large de la jeune entreprise innovante, elle suit la même cohorte d'entreprises sur plusieurs années et enfin, elle indique les disparités régionales.

Par ailleurs, compte tenu de la difficulté à la fois, de retenir "une" définition de l'entreprise innovante et de collecter des renseignements sur le sujet analysant l'ensemble des régions de France, l'intérêt de cette étude exhaustive est à tout point de vue exemplaire.

⁵ Ce rapport est issu des travaux d'un groupe de travail sur le thème de "L'entrepreneuriat innovant", présidé par Jean Jacquin, président du conseil de surveillance du fonds de capital investissement Auriga Partners, spécialisé dans les Biotechnologies. Le groupe de travail établit un diagnostic de la situation des entreprises innovantes à fort potentiel en France par comparaison avec les pays voisins en relevant les forces et handicaps de l'entrepreneuriat français. Cette réflexion a permis de dégager 26 recommandations pour accroître les capacités de développement de ces entreprises. Collection Commissariat Général au Plan, publié à la Documentation Française.

II - UNE APPROCHE EXHAUSTIVE DE LA SITUATION, VUE PAR LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

Réalisée par une équipe de l'Université de Paris 1⁶, cette étude s'appuie sur les enquêtes SINE 94⁷ réalisées auprès d'entreprises créées au 1^{er} semestre 1994. Les entreprises ont été suivies pendant cinq ans par le biais de trois enquêtes postales : en septembre 1994, en septembre 1997 et en septembre 1999. Cette approche porte il est vrai sur la création d'entreprises en général, cependant elle comprend d'une part une question sur la nature du projet innovant à la création et d'autre part sur la nature de l'innovation durant la vie de l'entreprise. Cette approche rend possible de ce fait une première mesure de l'ampleur de ce phénomène en France. Autre intérêt de cette étude, 72,35 % des entreprises de la génération 94 (Sine 94) sont des créateurs "solo" (création sans aucun salarié) et 27,65 % sont des créations avec un salarié et plus, c'est-à-dire que ce sont de très petites entreprises.

Une partie du travail s'attache à obtenir une vision globale des conditions à la création de l'entreprise (caractéristiques socio-démographiques du créateur, conditions de financement, choix de la région d'implantation du projet ...) et sur le profil innovant à la création ou durant la vie de l'entreprise. Les entreprises retenues dans cette enquête sont les entreprises du champ ICS (Industrie, Commerce et Services) et la taille de l'échantillon sur lequel porte l'étude est de 24 865 entreprises. Les variables retenues sont des variables qualitatives. Elles sont regroupées sous quatre thèmes : les capacités de l'entrepreneur, la taille de l'entreprise, la préparation du projet de création et la relation de l'entreprise avec le marché.

C'est une conception large de l'innovation qui a été retenue pour désigner les jeunes entreprises innovantes. Cette approche a suscité notre intérêt car elle désigne la jeune entreprise innovante selon les trois critères suivants :

- l'entreprise a été créée sur une nouvelle idée de produit ou de marché,
- l'entreprise a ajouté des produits ou des services nouveaux pour elle,
- l'entreprise a acheté des brevets ou des licences durant sa vie.

Selon de tels critères et en adoptant la conception relativement large de l'entreprise innovante, il apparaît que seules 9,20 % des jeunes entreprises sont innovantes en France. Cependant 28,42 % des entreprises ont innové dans les deux ans de leur vie, même si elles n'ont pas été créées sur un projet innovant. Plus de 62 % des entreprises sont considérées, selon ces critères, comme non-innovantes.

⁶ Remerciements les plus sincères à Amel Gharbi-Fessi (EUREQua-CNRS, Université Paris 1).

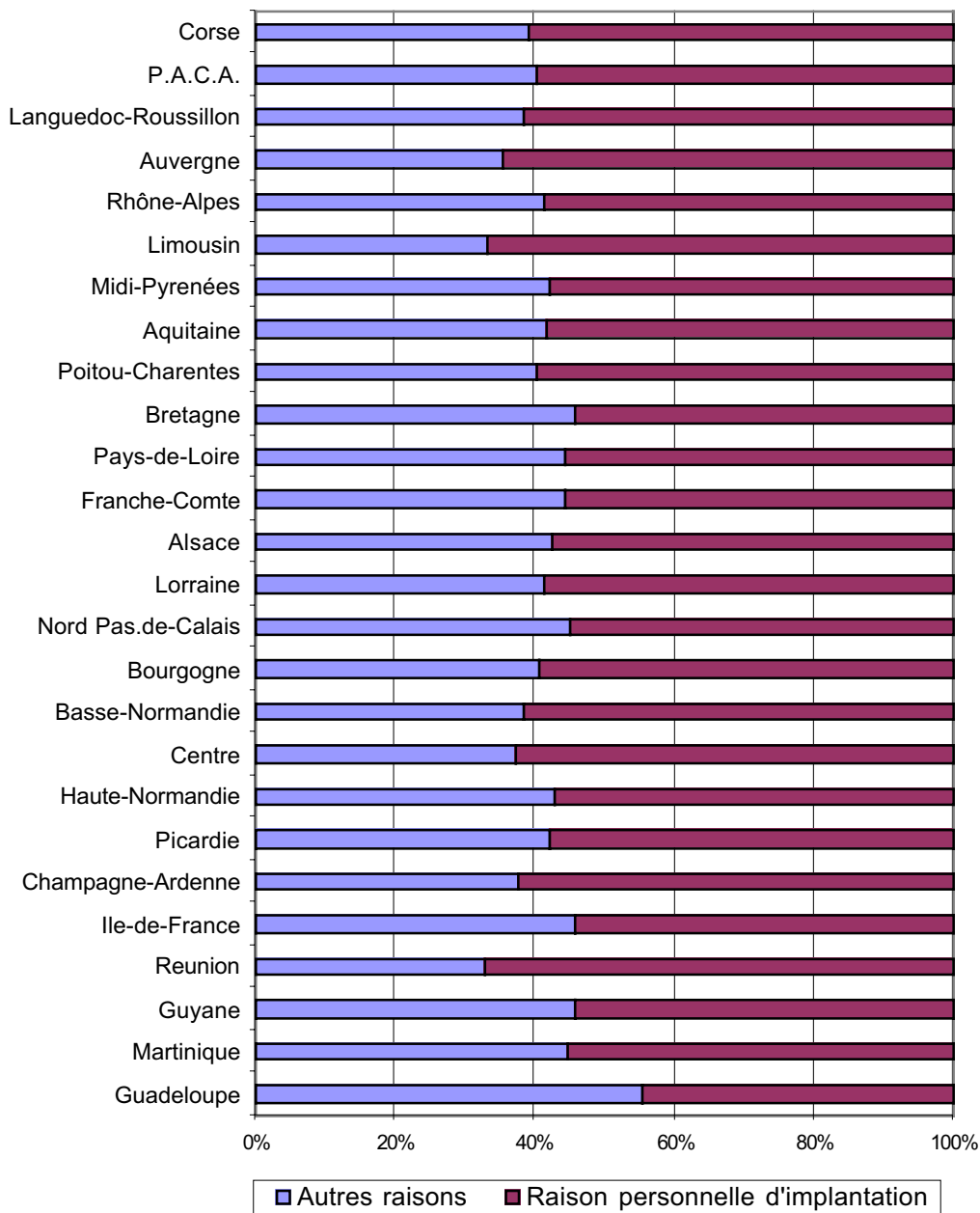
⁷ Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) a été créé par l'INSEE. Il permet d'étudier de façon permanente et régulière la naissance et la vie des jeunes entreprises autour de thèmes tels que le profil du créateur et de son entreprise ; les conditions de la création ou de la reprise ; les difficultés rencontrées ; l'impact de la création sur l'économie en particulier l'emploi; le développement au cours des premières années d'existence. Le dispositif a débuté en 1994.

Comme le soulignent les rapporteurs du document, "les jeunes entreprises innovantes, une priorité pour la croissance", il se dégage de cette approche que c'est dans l'industrie et les services aux entreprises que l'on trouve la proportion la plus importante d'entreprises innovantes à la création. La construction, mais aussi le transport et les télécommunications sont les secteurs d'activité où elles apparaissent proportionnellement moins nombreuses. Ceci tend à montrer que dans les secteurs technologiques, les barrières à l'entrée peuvent être plus importantes pour de nouveaux entrants. Ce constat sera vérifié dans la partie 3 de ce rapport, dans l'approche qualitative réalisée en Basse-Normandie.

L'étude croisée de la région d'implantation avec les variables retenues fournit de précieux renseignements et met en lumière les disparités régionales. C'est pourquoi différentes modalités sont présentées dans les pages qui suivent. Soulignons dès à présent que l'échantillon bas-normand pèse moins de 2 % de l'échantillon global.

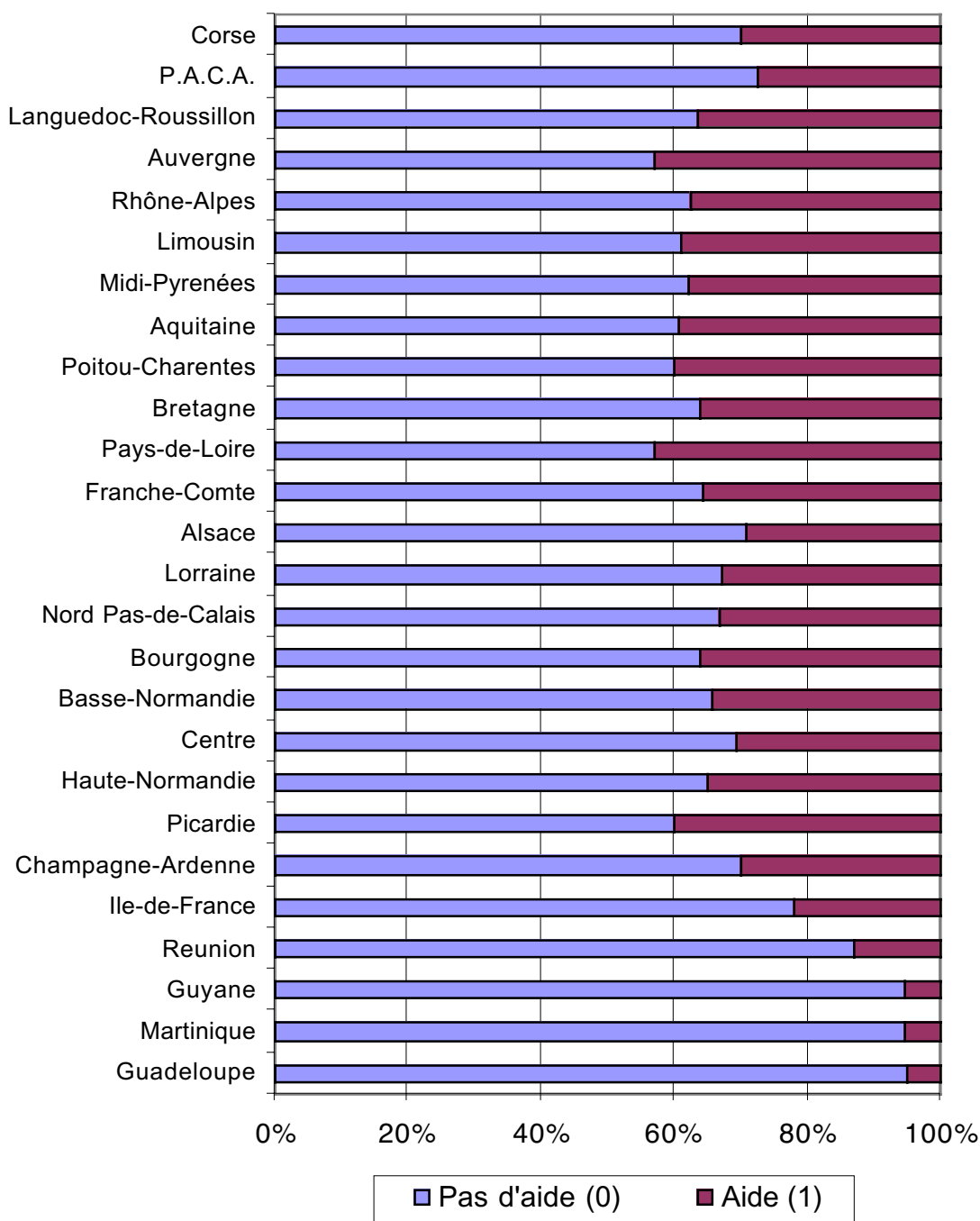
Ainsi, la région Ile-de-France se distingue souvent des autres de façon assez nette. Après la Guadeloupe, c'est en Ile-de-France qu'on trouve le plus fort pourcentage d'entreprises attirées pour des raisons liées au projet lui-même. La proximité de la clientèle et/ou des fournisseurs explique cette tendance. Les plus faibles proportions d'implantations "dans l'intérêt du projet" se situent au contraire dans les régions Auvergne, dans le Centre et le Limousin. Cette variable semble bien désigner les bassins de plus ou moins forte activité économique (graphique n°1).

Dans la même logique, le Limousin et la Réunion sont les régions où l'on trouve le plus fort pourcentage d'entreprises implantées pour des raisons personnelles, avec 67 %. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la Basse-Normandie, la Champagne, le Centre sont choisis essentiellement pour des raisons personnelles du chef d'entreprise (63 %).



Graphique n°1 : Raison personnelle d'implantation selon la région
Source : Amel Gharbi-Fessi (agharbi@univ-paris1.fr)

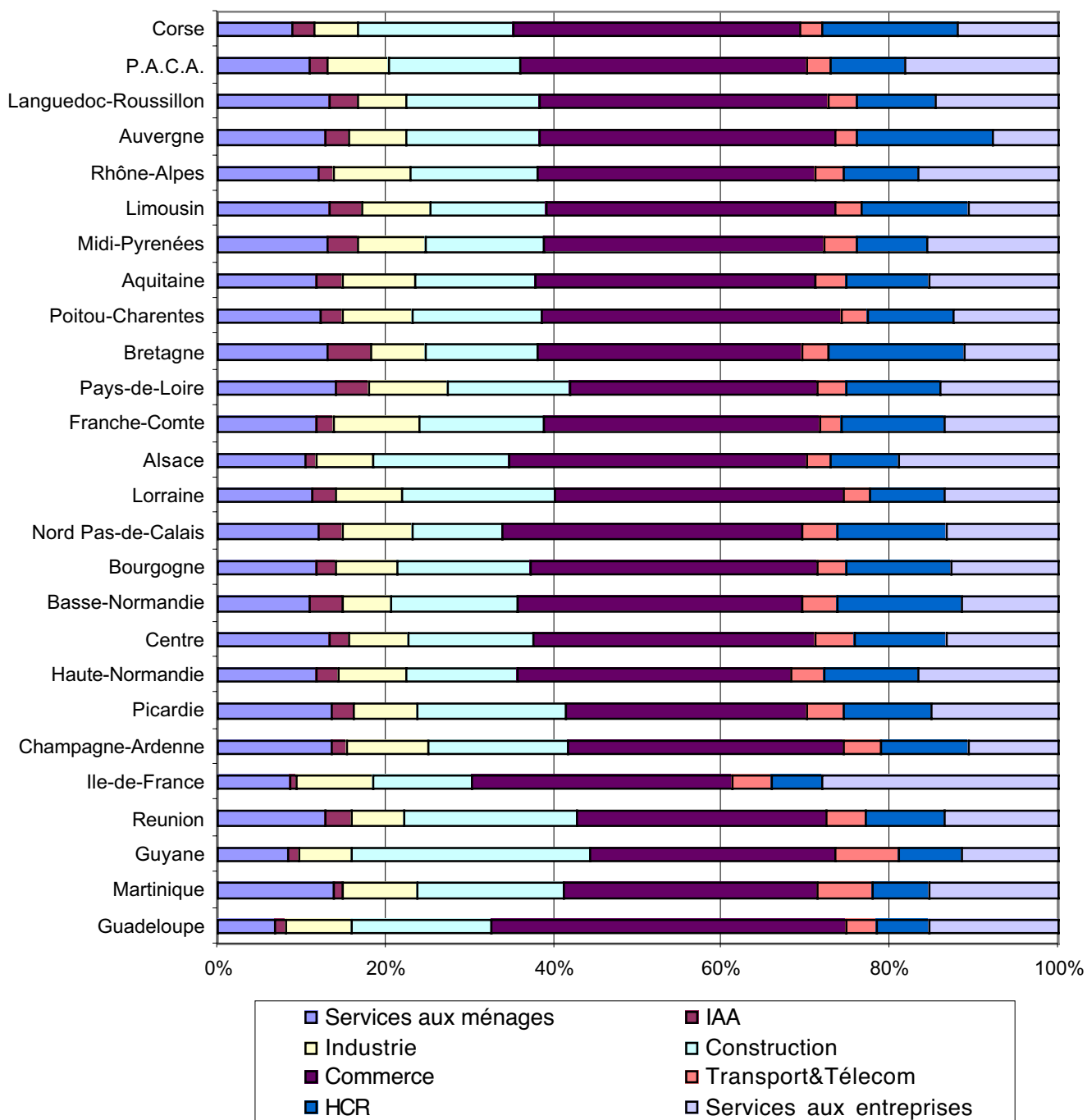
On mesure également le dynamisme d'une région par l'effort consenti des aides publiques. Le graphique n°2 permet là encore de donner une vision globale de la situation nationale avec une répartition par régions et DOM-TOM, en notant cependant que cette variable peut comprendre aussi bien des aides ANVAR que des aides ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise).



Graphique n°2 : Aide publique selon la région d'implantation

Source : Amel Gharbi-Fessi (agharbi@univ-paris1.fr)

Ainsi, les régions Pays de la Loire et Auvergne se distinguent par les plus forts pourcentages de créations réalisées avec des aides publiques. Viennent ensuite les régions Picardie et Poitou-Charentes puis Limousin et Aquitaine. Se situant dans la moyenne nationale, la Basse-Normandie se situe à la septième place, avec un taux de 34 % d'aide publique à la création, juste devant le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine et derrière la Haute-Normandie.



Graphique n°3 : les secteurs d'activités selon la région d'implantation

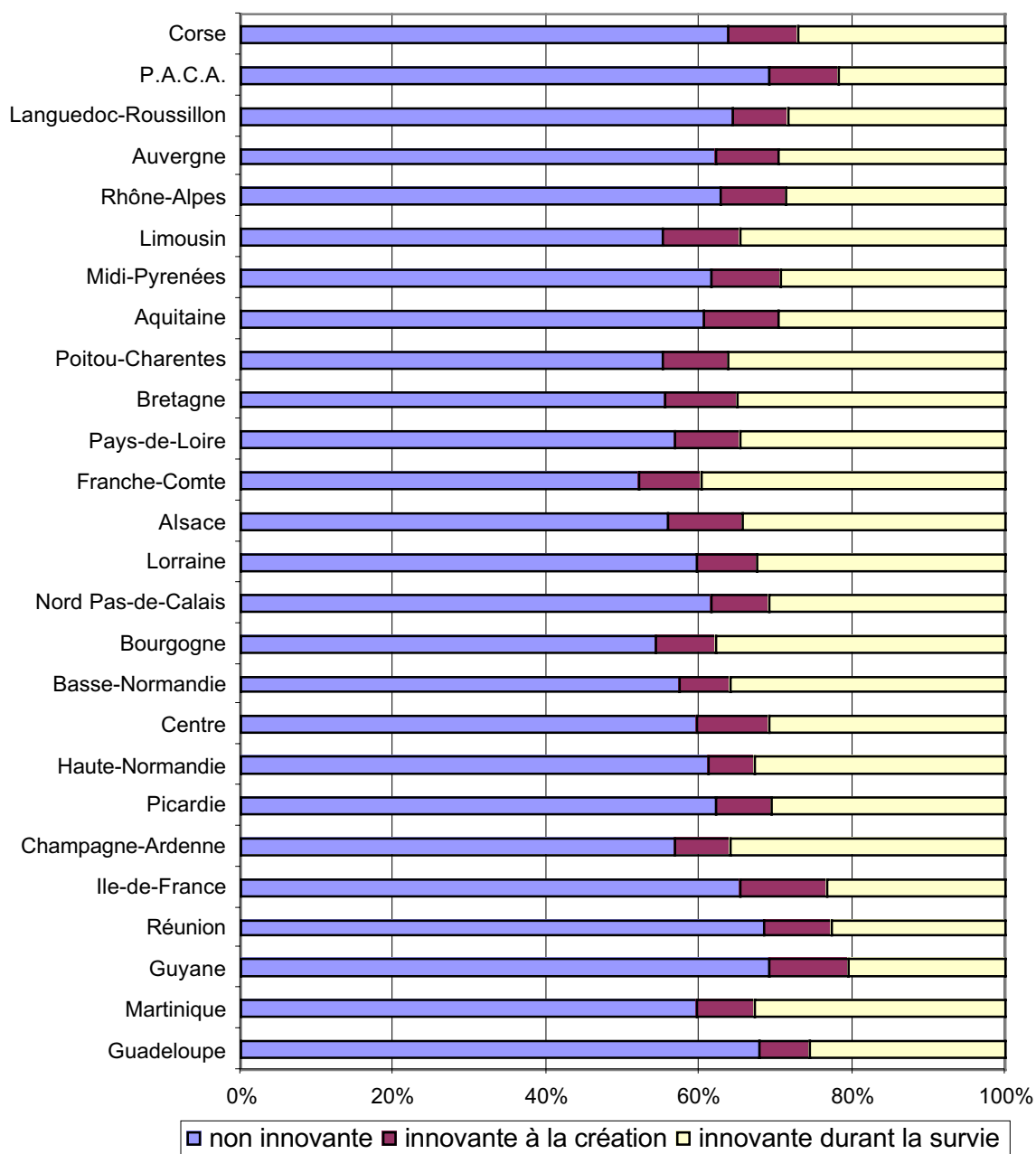
Source : Amel Gharbi-Fessi (agharbi@univ-paris1.fr)

Par ailleurs, quand on observe les secteurs d'activité selon la région d'implantation, l'analyse indique que l'activité liée aux Hôtels, Cafés, Restaurants occupe une place importante en Basse-Normandie (16 %), en Bretagne, en Auvergne et en Corse.

Le secteur de l'industrie a une répartition à peu près équivalente sur le territoire, hormis en régions Guyane, Réunion, Basse-Normandie, Bretagne et Languedoc-Roussillon, qui enregistrent chacune un pourcentage faible avec 6 % de l'ensemble des secteurs d'activité présents sur leur territoire. En Ile de France, l'industrie associée aux services aux entreprises – deux secteurs ayant un fort potentiel d'entreprises innovantes – représentent 37 % de l'ensemble des secteurs. Suivent la région Rhône-Alpes et l'Alsace avec 26 % de l'ensemble des secteurs, suivies d'un point d'écart par la région PACA et la Haute-Normandie. La part du secteur "Industrie" et "Services aux Entreprises" représente en Basse-Normandie 18 %, juste devant la Bretagne et la Corse et derrière le Limousin (graphique n°3).

Dans cette représentation, il est intéressant de noter que la Basse-Normandie et la Bretagne ont un potentiel d'entreprises agroalimentaires supérieur aux autres régions françaises.

On peut conforter cette analyse avec le graphique n°4 sur le profil innovant.



Graphique n°4 : Le profil innovant des entreprises selon la région d'implantation, à la création et durant la survie

Source : Amel Gharbi-Fessi (agharbi@univ-paris1.fr)

Ici, la Guyane et l'Ile-de-France sont les deux régions où les entreprises ont le plus fort pourcentage de profil innovant à la création. Si ces résultats confortent l'analyse précédente pour la région Ile-de-France, on peut expliquer les données sur la Guyane en raison de l'implantation de la base spatiale à Kourou, qui est en mesure de dynamiser l'arrivée de certaines entreprises à caractère innovant.

Ces deux régions sont suivies de très près par les régions Alsace, Bretagne, Aquitaine et Limousin. Restent dans la moyenne nationale, la Réunion, le Centre, les Pays de la Loire et PACA. Au vu de ces données, la Basse-Normandie, puis la Haute-Normandie, la Picardie, le Languedoc Roussillon et la Guadeloupe ont quant à elles, le moins fort pourcentage d'entreprises à profil innovant à la création. La tendance s'inverse cependant quelque peu quand on observe le profil innovant durant la vie de l'entreprise.

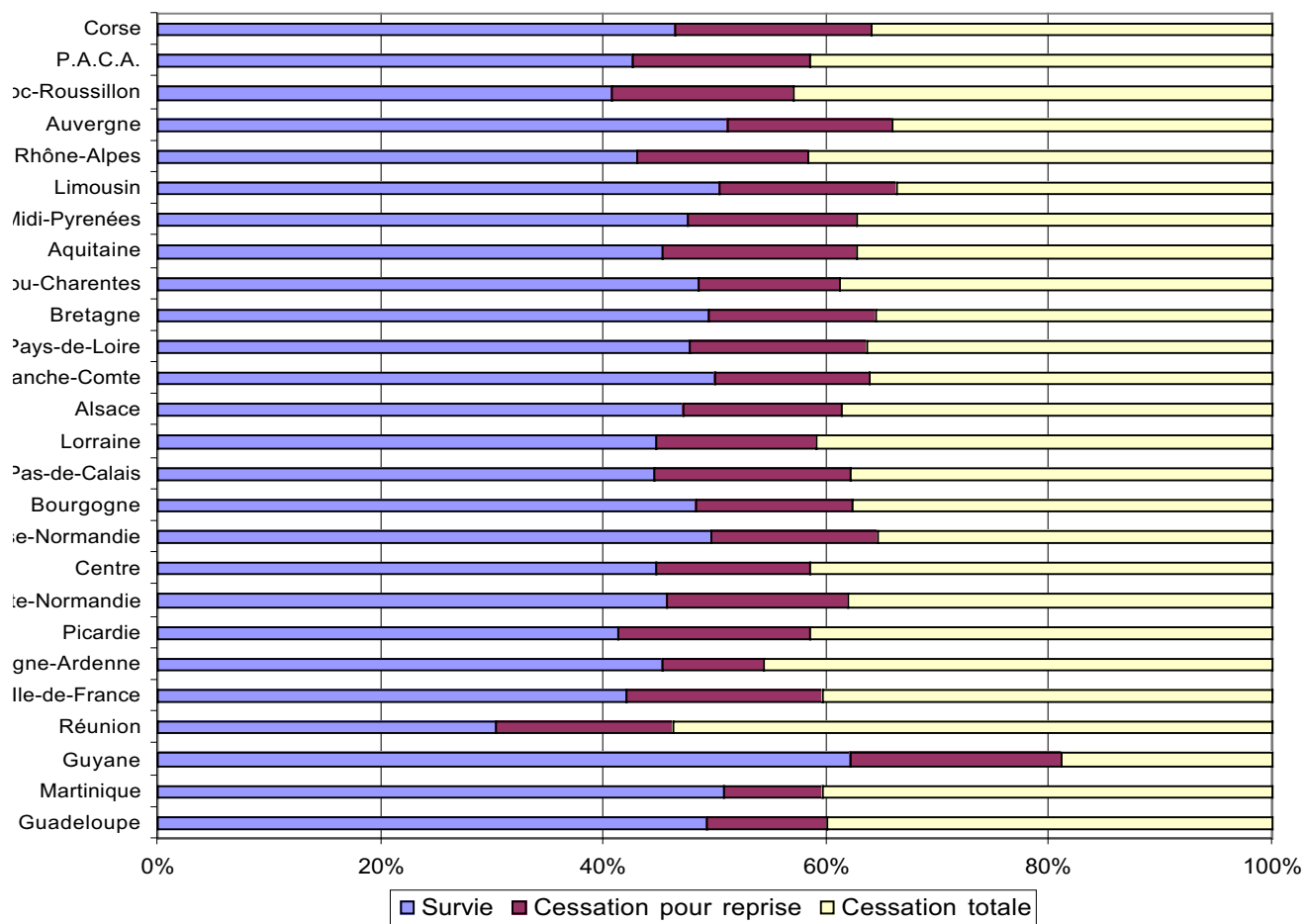
Ce constat est corroboré par les données du tableau suivant. Elles indiquent par exemple qu'à 3 ans, plus de 60 % des entreprises bas-normandes existent toujours. À 5 ans, elles sont encore 50 %.

Durée	Taux de survie des entreprises en Basse Normandie
1 an	0,85
2 ans	0,69
3 ans	0,61
4 ans	0,56
5 ans	0,52
6 ans	0,50
7 ans	0,48

Tableau n°1 : Taux de survie des entreprises en Basse-Normandie

Source : Amel Gharbi-Fessi (agharbi@univ-paris1.fr)

Il est intéressant de noter que, tous secteurs confondus et quelle que soit l'origine du porteur de projet, la Basse-Normandie a un taux de survie supérieur à l'Ile-de-France. Au-delà de cette bonne place pour les Bas-Normands, il est intéressant de voir graphiquement les autres régions sur ce critère précis du devenir de l'entreprise (graphique n°5).



Graphique n°5 : Devenir de l'entreprise selon la région d'implantation
Source : Amel Gharbi-Fessi (aqharbi@univ-paris1.fr)

Globalement, au vu de cette approche exhaustive et plus précisément sur les variables analysant le caractère innovant des entreprises par région d'implantation, on peut retenir que les créateurs d'entreprises, en général, s'installent en Basse-Normandie avant tout pour des raisons personnelles. Les aides consenties par les pouvoirs publics de Basse-Normandie suivent la moyenne nationale. Il apparaît selon cette étude que la région bas-normande attire peu d'entreprises avec un profil innovant à la création. La région peut se prévaloir cependant d'un bon taux de survie de ces entreprises dans les premières années d'existence.

III - DES APPROCHES SPECIFIQUES DE L'INNOVATION

A - LE SOUTIEN DE L'ANVAR A LA CREATION D'ENTREPRISE INNOVANTE

Après une rapide présentation de l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche, une approche spécifique de la répartition des aides régionales sur l'ensemble du territoire sera fournie en s'appuyant pour cela sur le bilan d'activité de l'année 2001⁸. Dans un second temps, une évolution sur les cinq dernières années des aides à la création d'entreprises innovantes (avant, pendant et après la création jusqu'aux trois ans de l'entreprise) sera fournie tant au niveau national qu'au niveau de la région Basse-Normandie. Dans un troisième temps sera abordé le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, créé depuis 1999 sous l'égide du ministère de la Recherche, avec à l'appui la répartition régionale des lauréats depuis sa création.

1°/ L'ANVAR AU SERVICE DE L'INNOVATION

Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'agence française de l'innovation fut créée en 1967. C'est en 1979 que l'État lui confia une mission permanente pour promouvoir le développement économique par l'innovation.

L'ANVAR a fait évaluer en 2001, à la demande du Minefi, l'impact de l'aide au projet d'innovation. Cette aide fait partie du dispositif de soutien à l'innovation technologique et s'adresse aux entreprises de moins de 2 000 personnes, non-filiales d'entreprises de plus de 2 000 personnes. Elle a donc été créée et confiée à l'ANVAR par décret du 13 juillet 1979 et a été redéfinie par un décret du 19 février 1997. Ce dernier stipule que dans le cadre de la politique fixée par le Gouvernement, l'ANVAR a pour mission de soutenir le développement industriel et la croissance par l'aide à l'innovation, technologique en particulier.

L'agence participe à la mobilisation des financements en fonds propres nécessaires à la croissance des entreprises, notamment par l'apport de son expertise. L'aide au projet d'innovation⁹ a donc pour objet de promouvoir l'innovation et le progrès technologique et peut concerner tous les stades du processus d'innovation. Le montant de l'aide ne peut dépasser 50 % des coûts associés au projet. Elle prend la forme d'une subvention, d'une avance remboursable et parfois d'un financement en Bons de Souscription par Actions (BSA). Une convention avec l'entreprise soutenue précise la nature des retours à l'ANVAR en cas de succès du projet. À noter que, globalement et selon cette évaluation, cette aide répond aux objectifs principaux de promotion de l'innovation et par conséquent de croissance économique et de création d'emplois. Le soutien de l'agence est également très

⁸ Au moment de la rédaction de ce rapport sur "Les jeunes entreprises innovantes en Basse-Normandie", le bilan d'activité de l'année 2002 de l'ANVAR n'était pas encore communiqué.

⁹ Définition issue de la "Lettre de l'innovation" - numéro 9 - Avril 2002.

apprécié des entreprises. Son impact est en particulier marqué au niveau du montage des dossiers, surtout chez les jeunes pousses.

Fondée sur une organisation décentralisée, l'agence est forte aujourd'hui d'une structure de plus de 500 agents. Les deux tiers de cet effectif sont localisés en région et 97 % des décisions sont prises par les 25 délégations régionales. L'agence dispose également de trois relais à l'international.

Récemment, Philippe Jurgensen, président-directeur général de l'ANVAR rappelait que "L'innovation ne possède pas de définition normée ; elle traduit la rencontre d'une idée et d'un marché." Créer les conditions favorables à cette rencontre est sans doute ce qui caractérise le mieux le rôle de l'ANVAR.

C'est ce que nous nous proposons de présenter dans le second point, à travers la répartition régionale de l'aide à l'innovation, basée sur le bilan d'activité 2001 de l'agence.

2° / LES DISPARITES REGIONALES DE L'AIDE A L'INNOVATION

L'ANVAR soutient l'innovation dans les PME en contribuant au financement des dépenses de R&D liées à leurs projets d'innovation. Elle peut, par ailleurs, participer au financement du recrutement de cadres scientifiques et techniques. L'agence accompagne aussi les entreprises par des conseils et une mise en relation avec des partenaires grâce à ses 25 délégations régionales.

En 2001, l'ANVAR a accompagné et financé 2 943 initiatives pour 224,86 millions d'euros, soit un taux de croissance de 9% par rapport à l'année 2000¹⁰. Ces concours comprennent notamment 1341 aides au développement et à la faisabilité de projets et 936 aides pour le recrutement, dont 49 initiatives globalement réparties sur l'ensemble du territoire bas-normand, pour un montant d'un peu plus de 3 millions d'euros, soit près d' 1,4% du budget national.

Il convient cependant de détailler l'ensemble de ces aides, à travers les tableaux suivants :

¹⁰ Chiffre issu du rapport d'activité ANVAR 2001.

Carte 1 : répartition régionale aide à l'innovation en 2001

Nombre d'Aides	Dévelop. projets	Phases Faisabilité	Recrutem Innovatio	Emetteur technolo	PTR	Sté Rech ss contrat	Projet jeunes	Inventeur indépend	TOTAL
Alsace	27	10	22	2	1	1	18	0	81
Aquitaine	44	20	47	1	1	1	12	0	126
Auvergne	18	10	16	0	1	1	12	2	60
Bourgogne	27	18	23	1	4	0	27	2	102
Bretagne	32	29	41	0	1	1	9	3	116
Centre	41	17	34	1	1	0	21	3	118
Champagne Ardenne	25	9	16	1	1	0	29	1	82
Corse	2	0	3	0	1	0	2	0	8
Franche Comté	14	5	18	1	1	2	27	0	68
IdF Paris	104	28	123	5	1	7	24	3	295
IdF Ouest	58	20	76	0	0	2	19	2	177
Languedoc Roussillon	30	35	27	1	1	0	18	2	114
Limousin	18	5	5	1	2	0	21	0	52
Lorraine	36	20	19	5	1	3	32	2	118
Midi-Pyrénées	28	35	38	3	1	2	39	0	146
Nord Pas de Calais	43	22	30	4	3	1	49	2	154
Basse-Normandie	14	10	9	2	1	1	10	2	49
Haute Normandie	22	10	30	1	1	0	13	0	77
Pays de Loire	44	28	45	0	2	3	37	0	159
Picardie	33	7	31	0	1	2	13	0	87
Poitou-Charentes	30	19	30	7	1	1	17	0	105
PACA	48	43	91	5	2	7	25	1	222
Rhône-Al	130	56	155	7	1	10	36	0	395
Réunion	2	3	3	1	0	0	3	2	14
Antilles-Guy	2	10	4	0	0	0	1	1	18
TOTAL	872	469	936	49	30	45	514	28	2943

Tableau n° 2 : ventilation régionale du nombre de dossiers aidés par l'ANVAR en 2001

Source : Bilan d'activités 2001 - ANVAR

Milliers d'Euros	Dévelop. projets	Phases Faisabilit	Recrutem Innovatio	Emetteur technolo	PTR	Sté Rech ss contrat	Projet jeunes	Inventeur indépend	TOTAL
Alsace	5 671	392	481	185	80	40	90	0	6 940
Aquitaine	8 985	482	856	200	395	54	53	0	11 026
Auvergne	3 405	671	371	0	156	45	45	8	4 701
Bourgogne	3 882	474	460	80	271	0	69	7	5 242
Bretagne	6 791	654	832	0	478	122	26	14	8 918
Centre	5 081	991	685	15	300	0	73	36	7 182
Champagne Ardenne	3 216	451	256	30	179	0	64	22	4 218
Corse	95	0	55	0	100	0	6	0	256
Franche Comté	2 470	254	333	500	198	249	73	0	4 077
IdF Paris	21 160	1 061	2 828	455	300	3 103	66	48	29 021
IdF Ouest	16 826	897	1 714	0	0	704	46	27	20 214
Languedoc Roussillon	6 048	1 456	516	18	103	0	58	33	8 232
Limousin	2 979	179	112	60	239	0	72	0	3 641
Lorraine	3 624	567	381	784	277	223	81	5	5 942
Midi-Pyrénées	7 547	1 210	813	294	239	172	127	0	10 403
Nord Pas de Calais	7 934	598	602	581	628	59	129	34	10 565
Basse-Normandie	1 942	554	159	186	183	41	43	12	3 121
Haute Normandie	3 965	566	672	4	291	0	30	0	5 528
Pays de Loire	8 797	987	919	0	419	232	119	0	11 472
Picardie	5 453	232	695	0	275	328	35	0	7 018
Poitou-Charentes	3 636	616	649	442	105	58	63	0	5 569
PACA	10 401	1 531	1 798	470	478	1 531	76	12	16 297
Rhône-Al	23 237	2 181	3 216	1 583	1 122	2 873	139	0	34 352
Réunion	190	79	66	27	0	0	8	28	396
Antilles-Guy	138	274	87	0	0	0	2	23	524
TOTAL	163 472	17 356	19 558	5 915	6 818	9 835	1 594	307	224 855

Tableau n° 3 : ventilation régionale du montant des aides de l'ANVAR en 2001

Source : Bilan d'activités 2001 - ANVAR

À la lecture de ces chiffres, des commentaires peuvent être formulés. La Basse-Normandie se situe à la 22^{ème} place devant la Corse et les départements de la Réunion, des Antilles et de la Guyane. Sur l'ensemble des aides, la région bas-normande pèse environ 2 % du total national. Au niveau du budget, son poids est ramené à 1,4 % de l'ensemble du territoire.

À préciser que sur les 49 projets soutenus par la délégation régionale bas-normande de l'ANVAR, plus de 70 % proviennent du département du Calvados. Cependant, 260 entreprises sur l'ensemble de la région ont été visitées, 34 % des entreprises aidées ont moins de trois ans, 77 % des entreprises aidées ont moins de 100 personnes à l'effectif.

Il est vrai aussi que certaines régions ont bénéficié pour cette année 2001 d'un ensemble de facteurs, favorisant l'émergence de projets innovants. Ainsi, pour favoriser la rencontre des porteurs de projets innovants et des initiatives de soutien à l'innovation, l'ANVAR a signé tout au long de cette année, des accords de partenariats et de contribution à la création de nouveaux réseaux. Pour ne donner que quelques exemples, citons la signature de conventions entre l'Agence Nationale et des fonds d'amorçage et des incubateurs tels qu'Emertec, Poitou-Charentes Expansion, le fonds d'amorçage Midi-Pyrénées ou Champagne-Ardenne Croissance¹¹. Elle a également conclu des accords avec des organismes spécialisés, tels que l'INPI, l'institut National de la Propriété Industrielle, qui apporte son expertise dans un domaine spécifique de la gestion de projet. Un accord signé avec la région Rhône-Alpes, dans le cadre d'une opération pilote, a pour objectif de faire utiliser par les entreprises cet outil de la propriété industrielle en tant qu'outil stratégique¹².

3°/ ÉVOLUTION EN FRANCE ET EN BASSE-NORMANDIE DES AIDES A LA CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

3.1 - Évolution sur le territoire national

Compte tenu des chiffres exprimés dans la sous-partie précédente, il convient également de présenter les aides à la création d'entreprises innovantes : avant, pendant et après la création. Pour l'année 2002, 1037 aides ont été accordées par l'ANVAR au niveau national, soit 190 au titre des aides à la personne physique, 468 au titre des aides aux projets et 379 au titre des aides à l'embauche (hors CORTECHS et DRT), tableau n°2.

Cependant, il est intéressant d'apprécier l'évolution de ces aides sur les cinq dernières années. Les statistiques fournies ici par la Direction de la Stratégie et du Développement de l'ANVAR le sont pour des entreprises de moins de trois ans, soit environ 40 % de l'ensemble des entreprises aidées, depuis l'année 1998.

¹¹ Des définitions et des précisions sur ces terminologies sont effectuées en préambule de la partie 2,

¹² Le rôle de l'INPI dans un paragraphe intitulé "De la nécessité de protéger son idée " se trouve en partie 2.

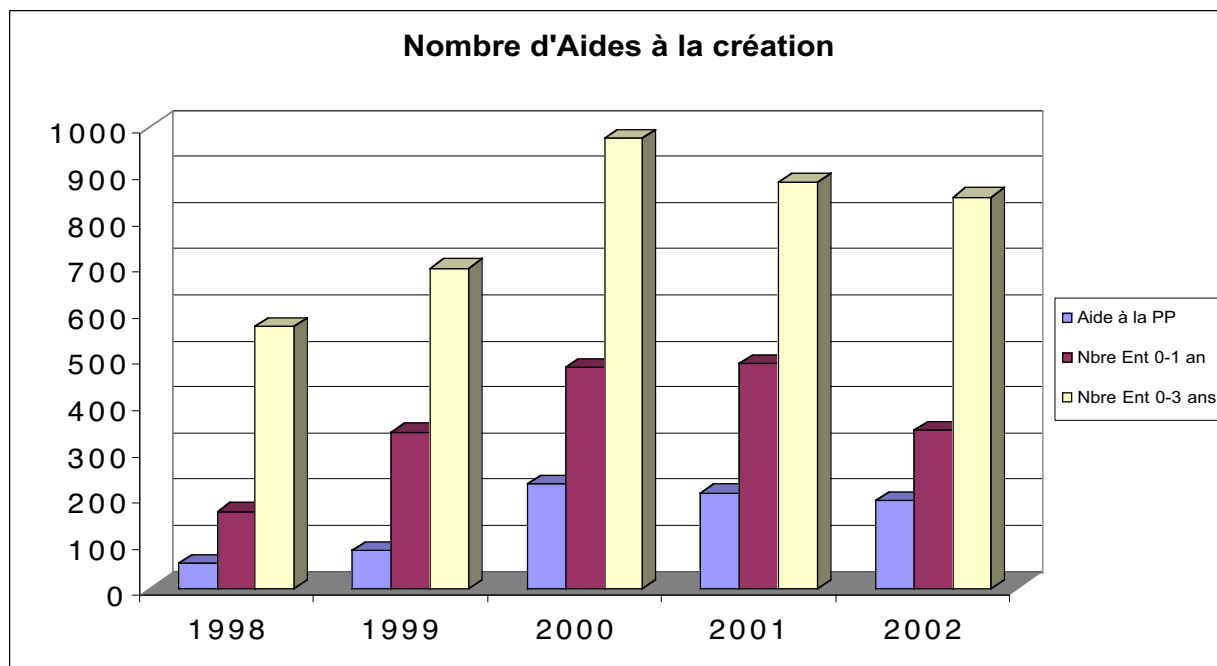
	Années	Nombre d'aides	Montant en M€
Aides à la personne physique	2002	190	4,7
	2001	207	5,9
	2000	227	6,5
	1999	83	1,9
	1998	56	1,5

		Nombre d'Aides		Montant en M€	
		ENT. 0-1 an	ENT. 0- 3 ans	ENT. 0-1 an	ENT. 0-3 ans
Aides aux projets	2002	194	468	28,3	76,9
	2001	269	478	41,6	78,3
	2000	230	479	33,3	72,0
	1999	179	354	25,2	49,6
	1998	83	280	8,2	34,2
Aide À l'embauche (hors Cortechs et DRT)	2002	150	379	3,4	8,1
	2001	219	402	4,8	8,7
	2000	249	496	5,9	11,4
	1999	161	341	4,0	8,3
	1998	85	287	2,2	7,0
TOTAL	2002	344	847	31,7	85,0
	2001	488	880	46,4	87,0
	2000	479	975	39,2	83,4
	1999	340	695	29,2	57,9
	1998	168	567	10,4	41,2

(Remarque : la colonne "ENT. 0-3 ans" inclut la colonne "ENT.0-1an")

Tableau n°4 : Évolution sur les cinq dernières années du soutien national à la création d'entreprises innovantes.

Source : Direction de la Stratégie et du Développement de l'ANVAR, avril 2003

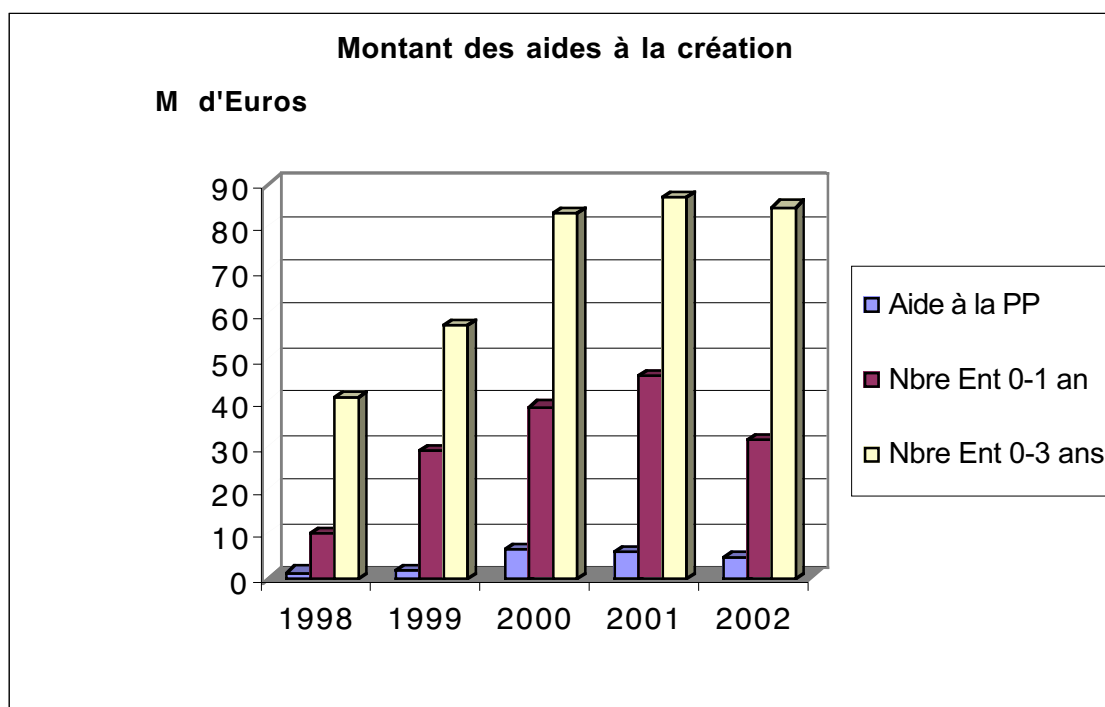


Graphique n°6 : Évolution nationale sur les cinq dernières années des aides à la création

Source : Direction de la Stratégie et du Développement de l'ANVAR, avril 2003

Au vu de ce graphique, on s'aperçoit que le nombre d'aides aux entreprises de moins d'un an diminue, alors que les aides attribuées aux entreprises de moins de trois ans se stabilisent. La situation inverse était observée en 2001.

Le nombre d'aides aux créateurs personnes physiques, donc avant la création (en bleu sur notre graphique) diminue également. Les difficultés rencontrées pour le financement des projets et peut-être l'attente des nouvelles dispositions en faveur des nouvelles entreprises peuvent expliquer cette situation.



Graphique n°7 : Évolution nationale sur les cinq dernières années du montant des aides à la création

Source : Direction de la Stratégie et du Développement de l'ANVAR, avril 2003

Le montant des aides accordées aux entreprises de 0-1 an et 0-3 ans en 2001 a augmenté respectivement de 18,3 % et de 4,3 % par rapport à 2000 qui dénote un certain tassement par rapport aux années précédentes. La part relative des aides aux entreprises de moins d'un an augmentait encore en 2001 mais diminuait en 2002. Ces projets représentaient un investissement financier important : 23,4 % des engagements réels de l'ANVAR contre 21 % en 2000, mais également un effort significatif en investissement immatériel, à savoir le temps passé par les chargés d'affaires pour l'accompagnement et la mise en relation des créateurs.

En 2002, la diminution de l'investissement global dans les entreprises de moins de trois ans est faible (-2,2 %). En fait, le montant moyen des aides augmente car il est nécessaire de soutenir plus longtemps les projets avant la première levée de fonds, selon la Direction de la Stratégie et du Développement de l'ANVAR. Les aides aux entreprises de moins de trois ans représentent en 2002 37 % de l'activité de l'ANVAR en montant et 35 % en nombre d'aides. Celles-ci représentaient 40 % des aides ANVAR en 2001.

3.2 Évolution en Basse-Normandie

	Années	Nombre d'aides	Montant en K€
Aides à la personne physique	2002	3	66
	2001	2	97,154
	2000	2	91,47
	1999	1	12,35
	1998	0	0

	Années	Nombre d'Aides		Montant en K€	
		ENT. 0-1 an	ENT. 0- 3 ans	ENT. 0-1 an	ENT. 0-3 ans
Aides aux projets	2002	4	7	1770	2601
	2001	3	7	264,97	890,97
	2000	7	13	1553,62	2107,05
	1999	4	7	371,97	890,3
	1998	2	5	70,12	564,35
Aide À l'embauche (hors Cortechs et DRT)	2002	1	5	25	110,211
	2001	2	4	42,15	86,95
	2000	5	7	116,25	160,15
	1999	5	7	118,45	166,62
	1998	0	3	0	80,50
TOTAL	2002	5	12	1795	2711,21
	2001	5	11	307,12	977,92
	2000	12	20	1669,87	2267,16
	1999	9	14	490,42	1056,93
	1998	2	8	70,12	644,85

(Remarque : la colonne "ENT. 0-3 ans" inclut la colonne "ENT.0-1an")

Tableau n°5 : Évolution sur les cinq dernières années du soutien à la création d'entreprises innovantes en Basse-Normandie

Source : Délégation régionale ANVAR de Basse-Normandie

À la lumière de ces chiffres, la Basse-Normandie confirme la tendance observée pour les disparités régionales de l'aide à l'innovation, à savoir un poids somme toute assez faible dans la répartition régionale. Cependant, une certaine constante s'observe au fil des années, hormis pour l'année 2000, plus fertile pour ce type d'aides.

4°/ LE CONCOURS NATIONAL D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES ET LA REPARTITION REGIONALE DES LAUREATS DEPUIS SA CREATION

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de **technologies** innovantes a été créé en 1999. Son objectif est de promouvoir la création d'entreprises innovantes et d'inciter les porteurs de projets technologiques innovants à se lancer dans la création d'entreprise.

Depuis l'année 2000, il est organisé par le ministère de la Recherche en collaboration avec l'ANVAR. La sélection des lauréats se fait en deux étapes : une première sélection par des jurys régionaux puis une sélection finale par un jury national à partir des propositions des jurys régionaux.

Sur les trois premières années, 5 200 porteurs de projets ont présenté leur candidature à ce concours ; 1 100 projets ont été sélectionnés par les jurys régionaux et 778 ont été récompensés par le jury national, dont 462 pour des projets en "Emergence"¹³ et 316 pour des projets en "Création-Développement"¹⁴. Fin 2001, l'ensemble de ces projets a donné lieu à la création effective de 302 entreprises. Selon deux enquêtes réalisées auprès des lauréats, l'une par la Direction de la Technologie en mai 2001 et la seconde par l'ANVAR en août 2001 pour le concours 2000, les entreprises créées totalisent, à la fin 2001, 2 200 emplois soit une moyenne de 7,4 emplois par entreprise.

Les dotations du concours pour ces trois premières années s'élèvent à 76,2 millions d'euros financées principalement par le ministère de la Recherche avec la participation des Fonds Sociaux Européens (FSE) et de l'ANVAR.

Dès l'ouverture du 5^{ème} concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes en janvier 2003, les chiffres étaient prometteurs quant aux candidatures : 1439 projets de création d'entreprises innovantes ont été déposés, dont 882 concernent des projets "en Emergence". Ce 5^{ème} concours est doté de 30 millions d'euros. Deux projets bas-normands ont été lauréats au niveau national ; un en émergence et un en création.

Pour montrer là encore le poids des grandes régions métropolitaines, il est intéressant de présenter à travers le tableau qui suit la répartition régionale des lauréats du concours.

¹³ Les projets en "Emergence" sont les projets très en amont de la création d'entreprise et pour la plupart encore au stade de la simple idée.

¹⁴ Les projets en "Création-Développement" sont des projets plus avancés pour lesquels la création d'entreprise est imminente.

	Création- Développement	Emergence	Total (1)	Lauréat %	Population par région/Pop° totale en %
Ile-de-France	100	82	182	23,39%	18,70%
Rhône-Alpes	46	32	78	10,03%	9,7%
PACA	38	16	54	6,94%	7,70%
Midi-Pyrénées	34	17	51	6,56%	4,40%
Languedoc-Rousillon	27	19	46	5,91%	3,90%
Pays de Loire	26	16	42	5,40%	5,50%
Aquitaine	21	12	33	4,24%	5,00%
Bretagne	17	14	31	3,98%	5,00%
Nord-Pas-de-Calais	17	12	29	3,73%	6,80%
Lorraine	21	7	28	3,60%	4,00%
Auvergne	10	14	24	3,08%	2,20%
Picardie	11	9	20	2,57%	3,20%
Centre	10	9	19	2,44%	4,20%
Alsace	9	7	16	2,06%	3,00%
Bourgogne	8	7	15	1,93%	2,80%
Poitou-Charentes	12	3	15	1,93%	2,80%
Haute-Normandie	10	4	14	1,80%	3,00%
Corse	5	7	12	1,54%	0,40%
Basse-Normandie	6	5	11	1,41%	2,40%
Limousin	7	4	11	1,41%	1,20%
Champagne-Ardenne	5	5	10	1,29%	2,30%
Franche-Comté	6	4	10	1,29%	1,90%
Guadeloupe	4	4	8	1,03%	0,70%
La Réunion	6	2	8	1,03%	1,20%
Martinique	-	3	3	0,39%	0,70%
Polynésie Française	2	1	3	0,39%	0,40%
Guyane	3	-	3	0,39%	0,30%
Nouvelle-Calédonie	1	1	2	0,26%	0,30%
Total	462	316	778	100,00%	100,00%

Tableau n°6 : Répartition des lauréats selon la région et le type de projet, 1999 à 2001

Source : Direction de La Technologie pour l'année 1999 et ANVAR pour l'année 2000 et résultats du concours 2001.

Source : INSEE pour la population totale légale au recensement 1999. Pour la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie, données INSEE, respectivement 1996 et 1998.

Le tableau n°6 indique bien la concentration des projets dans les grandes régions métropolitaines avec en tête l'Ile-de-France avec plus de 23 % des lauréats, soit un poids supérieur à la part de sa population dans la population totale des territoires étudiés (18,7 %). Vient à la seconde place, la région Rhône-Alpes avec

plus de 10 % de lauréats, suivie alors de neuf régions se situant entre 3 et 7 % de lauréats. Avec 1,41 % de lauréats, le poids de la région Basse-Normandie, à l'identique du Limousin, affiche une intensité beaucoup moins forte.

B - UNE ETUDE DE L'INSEE SOUS L'ANGLE DES NTIC

En dépit d'une situation décevante au regard des autres Régions françaises, la Basse-Normandie a pu tirer sectoriellement son épingle du jeu. En effet, l'INSEE de Basse-Normandie a publié en avril 2001 une étude sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)¹⁵ qui indiquait déjà la bonne place de la Région dans ce domaine : au huitième rang des Régions françaises.

Dans ce document, il est indiqué que le secteur des NTIC tient désormais une place aussi importante dans l'économie bas-normande que la métallurgie-transformation des métaux, l'industrie des équipements du foyer ou la filière énergétique. Au 1^{er} janvier 2000, ce secteur employait près de 11 850 salariés. La répartition des effectifs selon les segments d'activités est réactualisée au 30 septembre 2002 (11 198), tableau n°6. Cependant les commentaires les plus significatifs publiés en avril 2001 reflètent toujours pour l'essentiel la réalité régionale malgré l'éclatement de la bulle financière qui a touché de plein fouet les "start-up" en 2001.

Cette bonne place régionale s'explique par la forte implantation d'activités industrielles liées aux nouvelles technologies qui concentrent 55 % des emplois du secteur. Employant à l'époque 5 069 salariés, les industries de l'électronique et des télécommunications sont les deux poids lourds du secteur bas-normand (en septembre 2002, le nombre de ces salariés est de 4 840). À l'inverse, avec 4 665 salariés, les activités de service liées aux nouvelles technologies restent peu développées (elles restent à peu près stables en septembre 2002 avec un effectif établi à 4 400).

Comme il était indiqué dans cette étude, les activités de services informatique (hors France Télécom) étaient vouées à une certaine croissance. Enregistrant à l'époque des effectifs de l'ordre de 1 785 personnes, ces effectifs sont passés à 1810 personnes. Il est le seul segment de l'étude ayant enregistré une hausse de ses effectifs. Les emplois créés à l'époque étaient caractérisés par un haut niveau de qualification. Dans les services informatiques, la proportion de cadres atteignait 30 % contre seulement 13 % pour l'ensemble des services aux entreprises et la proportion d'employés et ouvriers, avec 25 %, est inférieure de 35 points à la moyenne régionale. L'étude indiquait également que le dynamisme du segment des services informatiques attirait un nombre croissant d'entreprises : le nombre de créations est ainsi passé de 37 en 1994 à 79 en 2000. Les rédacteurs de l'étude avaient cependant souhaité faire la réserve que se lancer dans une activité liée aux nouvelles technologies était risqué, avançant pour cela les chiffres suivants : plus d'une entreprise sur trois créée dans le segment des services informatiques au cours des années 1996 et 1997, n'existait plus au 1^{er} janvier 2000.

¹⁵ Cent pour Cent Basse-Normandie - n°91- avril 2001

Dans les services liés aux télécommunications, l'étude montrait déjà un dynamisme réel en raison notamment de la présence du groupe France Télécom. Les politiques d'essaimage et d'aides financières du groupe ont stimulé l'apparition de nouveaux acteurs sur le marché régional.

Quant à la filière électronique, elle était déjà bien située sur ce marché. L'explosion du marché de la téléphonie, le développement de l'électronique embarquée et l'élargissement des applications dans la gestion, avec notamment la sécurisation d'accès au commerce électronique en étaient les principales raisons. Cette filière demeure toujours favorable au secteur.

Il convient aussi de fournir la répartition des effectifs selon le segment d'activités pour les deux périodes annoncées, à savoir 1^{er} janvier 2000 et 30 septembre 2002.

Segment d'activité	Nombre d'établissements	Répartition des établissements (%)	Effectifs salariés	Répartition des effectifs salariés (%)
Industrie dont :	156	21,5	6 430	54,3
Electronique et Informatique	36	5,0	3 091	26,1
Appareils de mesure et de contrôle	83	11,4	1 361	11,5
Télécommunications et connectique	37	5,1	1 978	16,7
Commerce	124	17,1	760	6,4
Services dont :	446	61,4	4 656	39,3
Informatique	408	56,2	1 784	15,1
Télécommunications	38	5,2	2 872	24,2
Ensemble	726	100,0	11 846	100,0

Tableau n°7 : Répartition des effectifs au 1^{er} janvier 2000 en Basse-Normandie
Suivant les segments d'activité du secteur NTIC

Source : Insee-Sirène et Urssaf

Segment d'activité	Nombre d'établissements	Répartition des établissements (%)	Effectifs salariés	Répartition des effectifs salariés (%)
Industrie dont :	163	18,6	6 162	55,0
Electronique et Informatique	36	4,3	3 001	26,8
Appareils de mesure et de contrôle	91	10,4	1 324	11,8
Télécommunications et connectique	34	3,9	1 837	16,4
Commerce	115	13,2	635	5,7
Services dont :	596	68,2	4 401	39,3
Informatique	476	54,5	1 810	16,2
Télécommunications	120	13,7	2 591	23,1
Ensemble	874	100,0	11 198	100,0

Tableau n°8 : Répartition des effectifs au 30 septembre 2002 en Basse-Normandie
Suivant les segments d'activité du secteur NTIC

Source : Insee-Sirène et Urssaf

DEUXIEME PARTIE

LES DIFFERENTES ETAPES DE LA CREATION D'UNE ENTREPRISE INNOVANTE EN BASSE-NORMANDIE

La décision d'entreprendre est souvent motivée par la volonté d'être indépendant. Lorsque la décision est prise, la mise en œuvre du projet est en moyenne de moins d'un an¹⁶. Cependant, pour mener à bien ce projet, le futur créateur doit s'armer de patience le long d'un parcours souvent semé d'embûches. Tout créateur d'entreprise, quel qu'il soit, peut en témoigner.

L'exercice peut être encore plus difficile et plus aléatoire quand il s'agit d'entreprendre un projet innovant. Le futur créateur doit franchir différentes étapes : concrétiser l'idée, la protéger, financer le projet... en s'interrogeant : est-ce la bonne démarche, le bon interlocuteur ? Tout un chacun aura peut-être le réflexe de contacter la délégation régionale de l'ANVAR, mais comment déceler avec pertinence les organismes et les réseaux susceptibles d'appuyer un porteur de projet innovant.

Dans cette partie, il est apparu à la fois essentiel de présenter le nouveau dispositif national pour lequel la consultation, menée depuis décembre 2002 par le ministère de la Recherche, va aboutir début 2004 sur de nouvelles mesures gouvernementales en faveur de l'innovation, et d'avoir une approche plus pragmatique en décortiquant le processus du projet innovant : en partant de l'idée jusqu'au démarrage proprement dit de l'activité.

Dans cette approche que l'on appellera "temporelle", différents acteurs et organismes d'interface de la région interviennent tant pour la détection de projets, la maturation technologique, la maturation économique... Cependant, l'analyse porte uniquement sur le dispositif d'aides et de conseils en faveur **des jeunes entreprises innovantes** et sur les nouveautés qui se rapportent à leur développement. C'est pourquoi, l'implantation des entreprises qui relève du dispositif plus général de la création d'entreprise, n'est pas abordée ici.

Cette approche est agrémentée d'exemples d'entreprises innovantes qui ont elles aussi été confrontées à ce parcours de "l'innovateur".

¹⁶ Source : Guide pratique "Créer son entreprise" de Claudie Hamon . 2001, Editions Jacob-Duvernet.

I - QUELQUES DEFINITIONS ESSENTIELLES

Il convient de préciser quelques notions fondamentales qui entourent le monde de l'innovation.

L'ANVAR¹⁷, l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche, soutient depuis 20 ans des projets à composante technologique. Elle apporte aux porteurs de projets sélectionnés une expertise, un accompagnement et des outils financiers.

La technopole est le support de la politique de développement d'un territoire à partir de l'innovation en favorisant la fertilisation croisée. Création d'activités innovantes, animation et mise en réseau des compétences, promotion du territoire : telles sont les différentes composantes de la dynamique technopolitaine.

Le label "Technopole" est décerné par France Technopole Entreprises Innovation, relais national de l'IASP (International Association of Science Parks)¹⁸.

Issues de la décentralisation, les technopoles sont nées des volontés locales de dynamiser les territoires par l'innovation. Dans ce but et depuis plus de quinze ans, les technopoles entretiennent des partenariats entre collectivités, chambres de commerce et d'industrie et universités. Fin 2002, France Technopoles Entreprises Innovation réunit plus de 9 500 entreprises innovantes à travers tout un réseau qui maille l'ensemble du territoire national. À ce jour, le réseau compte 47 technopoles.

Quant au **technopôle**, ce néologisme date de la fin des années 1970 et désigne un parc technologique ou pôle technologique.¹⁹

Les technopôles sont d'abord apparus aux États-Unis en liaison avec les seules fonctions militaires, mais leurs activités ont été rapidement diversifiées. Ils ont eu des répliques dans nombre de pays au cours des années 70/80 au moment où les activités de haute technologie ont été en expansion : informatique, électronique, télécommunications, aéronautique, conquête spatiale, biotechnologies. Ils réunissent entrepreneurs, chercheurs, universitaires, vendeurs et bailleurs de fonds pour créer ou développer de nouveaux produits. Ils sont passés assez vite au transfert de technologies vers les industries environnantes. Les pôles technologiques sont désormais nombreux dans les pays développés. On en compte une quarantaine en France dont beaucoup, il est vrai, sont assez modestes. On les compte par dizaines aussi en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Japon. Il en existe plus d'une centaine aux États-Unis. Ils ont peu de contraintes de localisation, mais ont été installés de préférence à proximité des pôles universitaires et des centres de recherche et dans des lieux agréables, susceptibles d'attirer et de fixer du personnel hautement qualifié. Ils ont également besoin d'un aéroport dans le voisinage avec des liaisons rapides tant pour le personnel que pour les produits. On les trouve donc le plus souvent dans les métropoles ou à proximité. "Il est précisé dans l'encyclopédie que le même mot, au féminin et sans accent, la technopole, existe

¹⁷ www.ANVAR.fr

¹⁸ Définition issue du site www.ftei.org, consulté le 23 décembre 2002

¹⁹ Définition issue de l'encyclopédie Hachette multimédia.

aussi pour désigner une ville à fort potentiel technologique et que "pour le moment, il s'agit plus d'une vision du futur que d'une réalité d'aujourd'hui".

L'incubateur est une structure d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes. Il leur offre un appui en matière de formation, de conseil, de financement et les héberge jusqu'à ce qu'ils trouvent leur place dans une pépinière d'entreprises ou dans des locaux industriels²⁰.

La spécificité des incubateurs (créés par la loi sur l'innovation de juillet 1999) tient au fait qu'ils sont situés à proximité immédiate d'un site scientifique, afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires de recherche dont les porteurs de projets (chercheurs, enseignants chercheurs, jeunes docteurs) sont le plus souvent issus et de bénéficier ainsi des ressources scientifiques et technologiques et des contacts accessibles sur le site²¹.

Cette structure repose aussi sur un décret du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des jeunes entreprises ou à des personnes physiques dans le cadre de leurs activités de valorisation de la recherche.

Il existe aujourd'hui trente incubateurs reconnus par le Ministère de la Recherche (sur 31 sélectionnés par le comité d'engagement de l'appel à projets en mars 1999). Ils se sont fédérés en un réseau récemment organisé en association : "France Incubation". L'État consacre plus de 24 millions d'euros au financement de ces projets. Ces incubateurs prévoient d'accueillir 850 porteurs de projets de création d'entreprises avant la fin de 2004.

D'après le dernier bilan du ministère de la Recherche, arrêté au 31 août 2002, trente incubateurs sont opérationnels avec des durées d'activité de 17 à 33 mois. Ils ont déjà accueilli 635 projets, soit près de 75 % de leur objectif.

Par ailleurs, on dénombre à cette date 277 entreprises créées, soit 44 % des projets incubés, employant 1 050 personnes en équivalent temps plein, soit 3,8 emplois en moyenne par entreprise créée. Le bilan du ministère met l'accent sur le phénomène de synergie entre le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes et les incubateurs. En effet, cette synergie se concrétise dans les faits : 258 porteurs de projets accueillis dans les incubateurs sont aussi des lauréats du concours national et leurs projets représentent 41 % des projets incubés.

Les **Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation** (CEEI) ont pour objectif la détection et l'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes ou de développement d'entreprises existantes par l'innovation.

Les CEEI sont labellisés par l'Union Européenne via le réseau European Business and Innovation Center Network (EBN) dont le FTEI est le relais national. Il

²⁰ Le rôle spécifique de l'incubateur sera développé dans "l'entrée en jeu des différents partenaires de la région bas-normande", page 48.

²¹ Définition issue du document d'information de l'Assemblée Nationale n° 2364 : "Encourager l'innovation en France, moteur de croissance et source de nouveaux emplois", présenté par le député Michel Destot, p. 97.

existe 23 centres européens en France parmi les 160 que compte le réseau européen.

Souvent associés de façon complémentaire au dispositif, ces trois outils que sont les CEEI, les incubateurs et les technopoles ont cependant une caractéristique commune : ils reposent tous sur un large partenariat local et régional incluant monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, collectivités territoriales et chambres de commerce et d'Industrie²².

Une carte du réseau France Technopoles Entreprises Innovation est fournie page suivante.

Le Réseau de Développement Technologique (RDT) a été mis en place en 1989, sous l'impulsion des ministres chargés de la Recherche et de l'Industrie, pour proposer aux PME-PMI, un service cohérent, diversifié et réactif afin d'identifier leurs besoins technologiques et d'y apporter des réponses rapides et adaptées. Le maillage national compte aujourd'hui 22 réseaux régionaux de développement technologique, couvrant l'ensemble du territoire métropolitain. Chacun des réseaux est composé d'une équipe d'animation et de membres.

Les Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) se créent sous forme associative. Elles mobilisent localement des fonds, afin d'accorder aux créateurs d'entreprises des prêts d'honneur à taux nul, ainsi qu'un accompagnement personnalisé tant sur le plan technique, financier ou commercial. Au niveau national, elles sont fédérées autour de France Initiative Réseau (FIR). En 2001, 228 PFIL du réseau ont prêté 42,4 millions d'euros à 5 700 entreprises, permettant la création de près de 12 600 emplois²³.

Les pépinières d'entreprises accueillent les porteurs de projets dans des bâtiments collectifs. Elles abritent temporairement (de deux à trois ans) plusieurs sociétés en démarrage d'activités pouvant ainsi partager des frais comme le secrétariat, les photocopies, l'accès Internet haut débit, l'électricité, l'eau ...

Les fonds d'amorçage sont des fonds spécialisés dans l'apport en fonds propres à des entreprises innovantes en création au moment de la réalisation de leur premier tour de table financier, c'est-à-dire à un moment où elles n'ont pas encore de produits commercialisés ou n'ont pas terminé la phase de développement technologique.

Cinq fonds d'amorçage à vocation nationale ont été créés, spécialisés dans les TIC (I-Source), la microélectronique (Emertec), dans les biotechnologies (Bioam), dans les contenus multimédias (G-source) et dans les télécommunications (T-Source). Deux nouveaux fonds nationaux : Emertec II et un fonds sur l'environnement et l'énergie viennent d'être agréés par le comité d'engagement de l'appel à projets.

²² Cf. l'Annuaire 2003 du réseau France Technopoles Entreprises Innovation

²³ Source : Réseau FIR. Site Internet : www.fir.asso.fr

Carte n° 2 : France technopoles entreprises innovation

Par ailleurs, sept fonds d'amorçage à vocation régionale ont fait l'objet d'un accord dans le cadre de l'appel à projets en Midi-Pyrénées (FAM), Auvergne Limousin (Le Lanceur), Nord-Pas-de-Calais (Inovam), Rhône-Alpes (Amorçage Rhône-Alpes), Ile-de-France (Cap Décisif), région PACA (Primaveris) et Franche-Comté.

Ils représentent un financement en capital amorçage de 136,52 millions d'euros, soit 93,28 millions d'euros pour les fonds nationaux et 43,23 millions d'euros pour les fonds régionaux. La dotation de l'État pour ces fonds est de 22,87 millions d'euros. Fin décembre 2002, l'engagement de l'État se situait à 11,13 millions d'euros pour les fonds nationaux et à 7,3 millions d'euros pour les fonds régionaux, soit un total de 18,45 millions d'euros ou 81 % de la dotation globale. Selon un premier relevé effectué de mai 2001 à décembre 2002, le nombre de participations dans les entreprises par les fonds d'amorçage concerne une quarantaine d'entreprises dans les fonds nationaux et régionaux²⁴.

Les investisseurs providentiels ou les "Business Angels" sont des personnes physiques qui investissent de façon individuelle dans de jeunes entreprises. Ils apportent à la fois des capitaux à long terme et leur expertise du management. Cependant, la France est en retard en la matière ; on en dénombre entre 3 000 à 4 000 sur le territoire, contre 50 000 au Royaume Uni et 300 000 à 500 000 aux États-Unis.

II - LE NOUVEAU DISPOSITIF NATIONAL POUR DEVELOPPER L'INNOVATION EN FRANCE

A - LE CONSTAT : DES ENTREPRISES "EN RETARD" DANS LEURS DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

La volonté d'animer une France entreprenante et d'améliorer la compétitivité du pays devient une des priorités du gouvernement. C'est ce qui se dégage du conseil des ministres du 11 décembre 2002²⁵. Les deux ministres délégués à l'Industrie, à la Recherche et aux nouvelles technologies, ont en charge le soin de préparer toute une batterie de mesures pour travailler dans ce sens.

En rapprochant ces déclarations des propositions du secrétaire d'État aux PME et à l'artisanat qui, dans son projet de loi : "Agir pour l'initiative économique" a l'ambition de créer "un million d'entreprises en 5 ans" contre 178 000 par an actuellement, la dynamique est à la création d'entreprises pour favoriser la création d'emplois et du même coup, encourager la croissance.

Bien que l'innovation soit la clé de notre avenir économique, notre pays est en retard. Pour la ministre déléguée à l'Industrie, une action forte de l'État en faveur de l'innovation est justifiée et ce, à plus d'un titre.

²⁴ Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Trésor et ministère de la Recherche, direction de la Technologie.

²⁵ Voir "La Tribune" du 21 décembre 2002.

Comme il a été rappelé, l'innovation suppose des initiatives commerciales et de marketing. Mais le cœur de l'innovation repose sur la Recherche & Développement, atout stratégique essentiel pour l'économie et de surcroît pour la nation. Encore faut-il qu'elle se maintienne à un niveau raisonnable ; mais les efforts de R&D et d'innovation souffrent d'un ralentissement conjoncturel : *"Notre économie n'investit aujourd'hui que 2,2% du PIB en R&D"*. Un ratio insuffisant qui justifie pour le Chef de l'État d'atteindre l'objectif des 3 % à l'horizon 2010, ce qui nécessite au-delà de la simple croissance du PIB, d'accroître l'effort de près de 40 % en 8 ans.

Le gouvernement explique que les entreprises françaises comme celles de l'Union Européenne sont frileuses dans leurs dépenses de Recherche et Développement. Il s'appuie pour cela sur une comparaison avec de grands pays et insiste en expliquant, chiffres à l'appui (cf. tableau ci-dessous), qu'en pourcentage du PIB, les dépenses en R & D observées aux États-Unis, en Allemagne et au Japon, sont en moyenne supérieures de 25 à 40 %.

Les dépenses de Recherche & Développement en % du PIB

2000	R&D/PIB	Part publique *	Part des entreprises**
France	2,2 %	0,9 %	1,4 %
États-Unis	2,7 %	0,8 %	2 %
Allemagne	2,5 %	0,8 %	1,7 %
Japon	3 %	0,6 %	2,1 %
Union Européenne	1,9 %	0,7 %	1,2 %
Objectif France -UE	3 %	1 %	2 %

Tableau n°9 : Les dépenses de R&D en % du PIB

Source : Tableau de bord de l'innovation, MINEFI, novembre 2002

* Crédits budgétaires de l'État en faveur de la R&D en % du PIB

** « DIRDE » : Dépenses Intérieures de R&D des Entreprises

N.B. : La R&D totale n'est pas égale à la somme des R&D publiques et privées car les entreprises financent en partie la R&D publique (contrats avec les laboratoires) et les pouvoirs publics financent en partie la R&D privée.

Le gouvernement a conscience que l'effort demandé sera considérable. C'est pourquoi, il entend encourager les entreprises dans ce sens.

B - LE DISPOSITIF PROPRESMENT DIT

Dans le document de consultation nationale lancée après une communication en conseil des ministres du 11 décembre dernier, la volonté est affichée de *"développer l'innovation en France"*, en surmontant plusieurs handicaps, que sont la fiscalité, l'apport de financement et le développement du domaine marchand.

Dans ce but, il est prévu d'infléchir toute la chaîne de l'innovation avec trois objectifs précis :

- favoriser l'émergence de projets, en permettant le rapprochement du monde de la recherche et celui de l'entrepreneuriat,
- aider les entreprises qui démarrent grâce à l'outil d'amorçage,
- soutenir l'effort de recherche et d'innovation de toutes les entreprises.

Tout un train de mesures est fixé dans six axes d'action. Il sert de cadre au projet de loi présenté au Parlement à l'automne 2003. Ces mesures sont les suivantes :

1°/ UN STATUT POUR LES BUSINESS ANGELS

Une étude de septembre 2002 réalisée par l'équipe d'Up&Up²⁶ met elle aussi en lumière le retard de la France dans ce domaine²⁷.

S'appuyant sur des études, dont une a notamment été réalisée au niveau mondial par le Global Entrepreneurship Monitor (2001), elle établit clairement que les pays dans lesquels la population investit des fonds personnels dans les entreprises nouvelles sont les pays dans lesquels la création d'entreprises se situe au niveau le plus élevé. L'amorçage est le stade d'intervention de prédilection des Business Angels : les besoins financiers des entreprises étant plus faibles que par la suite, ils sont plus accessibles financièrement à des investisseurs individuels.

Il est intéressant de ressortir de l'étude un tableau indiquant la fourchette des investissements unitaires réalisés par les business angels en France, en Europe et aux États-Unis.

Zone	France	Europe	États-Unis
Montants moyens apportés	Entre 5 et 100K€	Entre 20 et 250 K€	Entre 250 et 1500 K€

Tableau n°10 : Comparaison des investissements unitaires des Business Angels en France, en Europe et aux États-Unis

Source : Étude de Up&Up - Septembre 2002

"Financement de l'amorçage en France : État des lieux, Benchmark et propositions"

Cette étude se référant par ailleurs à l'enquête Business Angels 2001 sollicitée par l'association France Angels²⁸ précise les caractéristiques suivantes des business angels du territoire national :

- la majorité a des revenus compris entre 76 000 € et 152 500 €,

²⁶ Investisseurs d'amorçage intervenant sur le marché de la création d'entreprises depuis plus de deux ans

²⁷ "Financement de l'amorçage en France : État des lieux, Benchmark et propositions" consultable sur www.upandup.com

²⁸ www.franceangels.org

- la plupart d'entre eux sont originaires de l'industrie,
- ils réservent généralement entre 1 et 10 % de leur patrimoine aux prises de participation non cotées,
- la taille des investissements est pour 29 % de moins de 15K€, pour 30 % entre 15 et 45K€, pour 26 % entre 46 et 75K€ et pour 15 % supérieur à 76K€.
- ils trouvent en général les projets grâce à leur réseau relationnel personnel.

Phénomène encore assez récent en France et de surcroît peu connu à part dans le monde confiné des affaires, les Business Angels sont de plus en plus nombreux à se structurer en réseaux, à la fois dans une volonté de "professionnalisation" et pour faciliter la prise de contact entre porteurs de projets et investisseurs potentiels.

Conscient de ce retard, le gouvernement souhaite accroître le nombre de ces investisseurs providentiels. Un des leviers d'intervention est de créer un statut juridique spécifique à ces investisseurs par l'intermédiaire d'une "Société Universelle d'investissement providentiel" (SUIP). Elle sera donc dotée d'un seul associé, alors que le statut des Sociétés de Capital Risque (SCR) en exige trois. Elle bénéficiera par ailleurs d'avantages fiscaux : exonérations d'impôt sur les sociétés pendant dix ans et d'impôt sur le revenu au titre des plus-values et des dividendes pour son actionnaire, dès lors que son capital sera investi majoritairement et durablement dans des entreprises innovantes.

2°/ UN STATUT POUR LA "JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE"

La seconde disposition importante vise à donner un cadre fiscal favorable aux "jeunes entreprises innovantes".

Le document définit la "jeune entreprise innovante", comme celle ayant moins de huit ans, réalisant d'importantes dépenses d'innovation (le ratio dépenses R&D/Charges totales doit être supérieur à 15 %) et détenue par des particuliers (pour exclure les filiales des grands groupes). Le critère retenu est celui appliqué au niveau européen, à savoir que 75 % au moins du capital est détenu directement ou indirectement par des personnes physiques.

Répondant à ces différents critères, la "jeune entreprise innovante" bénéficiera ainsi d'un cadre fiscal favorable à savoir :

- une exonération d'impôt sur les sociétés totale pour les trois premiers exercices bénéficiaires, puis réduite de moitié pour les deux exercices suivants,
- une exonération totale des charges sociales patronales pendant huit ans, afférentes au personnel de R&D,
- une exonération d'impôt sur les plus-values sur les titres détenus depuis plus de trois ans pour les investisseurs et les salariés détenant des titres de ces sociétés.

3°/ UN DISPOSITIF FISCAL PLUS FAVORABLE AUX INVESTISSEMENTS EN R&D

Comme il a été rappelé dans ces mesures en faveur de l'innovation, une réflexion est actuellement conduite pour rénover et améliorer le Crédit Impôt Recherche, créé il y a une vingtaine d'années. Son dispositif sera revu dans le cadre des arbitrages budgétaires de 2004.

Pour mémoire, le crédit impôt recherche est égal à un montant de 50 % de l'accroissement des dépenses de recherches effectuées entre deux années. Il prend la forme d'un remboursement si la société est déficitaire. Cet outil certes très efficace, en raison de son impact positif sur les jeunes entreprises de technologie dont les dépenses de R&D sont importantes pendant la phase de démarrage, peut être parfois contraignant pour les entreprises.

Cependant, le cadre fiscal des investissements en R&D est d'ores et déjà assoupli. En effet, les immobilisations en R&D à compter de cette année 2003 sont définitivement exclues de la base de la taxe professionnelle. Par ailleurs, il s'agit de revenir au taux dégressif de 40 % la première année pour les seules immobilisations liées à la recherche scientifique et technique, comme c'est le cas aux États-Unis.

4°/ DES FINANCEMENTS PUBLICS PLUS PROCHES DU TERRAIN

Les aides publiques à l'innovation sont aujourd'hui multiples et complexes. La volonté est de rendre ces aides plus simples et plus proches, en particulier à destination des PME-PMI. La multiplication des "guichets" et des circuits de financement est souvent perçue comme une source de confusion et d'opacité par les entreprises. C'est pourquoi, des regroupements ou des clarifications dans la gestion peuvent être opérés. Dans ce but, le gouvernement entend :

- confier à l'ANVAR la gestion du programme ATOUT²⁹,
- mieux coordonner l'action de l'État et des collectivités locales en faveur de l'innovation grâce à l'expertise de l'ANVAR en créant notamment un "guichet régional d'aide à l'innovation".

5°/ MIEUX VALORISER LA RECHERCHE PAR LES ENTREPRISES

Des progrès ont été réalisés depuis la loi sur l'innovation de 1999, mais des carences dans les relations professionnelles et financières entre le monde de la recherche et le monde des entreprises semblent demeurer. Une trop faible valorisation de la recherche dans notre pays reste aussi un handicap.

²⁹ Ce programme aide à la diffusion des technologies dans les PMI. Doté chaque année de 32 M€ par l'État et de 4M€ par les régions et le FEDER, il est inscrit au contrat de plan État-Régions. En moyenne 800 projets par an reçoivent des subventions (56 %) et d'avances remboursables (44 %). Il s'adresse à toutes les entreprises de moins de 2 000 employés, mais en réalité près des 3/4 des entreprises concernées en ont moins de 50. Actuellement, ces aides sont gérées par les DRIRE.

C'est pourquoi deux grands axes de travail seront privilégiés par une série de mesures concrètes :

5.1 - Renforcer l'articulation Recherche-Innovation en entreprise en :

- doublant progressivement le nombre de doctorants en entreprises d'ici 2010. À raison de 80 conventions de plus par an -leur nombre stagne actuellement autour des 800- l'objectif est d'atteindre les 1500 en 2010,
- instaurant un stage d'initiation à l'entreprise pour les doctorants,
- intensifiant la mise ne place des "Services d'Activités Industrielles et Commerciales " (S.A.I.C.)³⁰,
- favorisant le transfert technologique entre les centres de recherche et les entreprises,
- accroissant les dépôts de brevets par les chercheurs.

5.2 - Renforcer la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche en :

- augmentant la participation des chercheurs du secteur public aux jeunes entreprises innovantes,
- améliorant les conditions du "concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes",
- pérennisant les incubateurs publics,
- accroissant les moyens d'interventions dans l'amorçage,
- étudiant la faisabilité de la "titrisation de brevets" dans le secteur public.

6°/ L'INNOVATION A L'ECHELLE EUROPEENNE

L'objectif d'atteindre 3 % du Produit Intérieur Brut en dépenses de Recherche et Développement a été retenu au niveau européen.

Sans vouloir entrer dans une logique d'harmonisation trop lourde à mettre en œuvre, la France proposera qu'une réflexion sur l'innovation s'engage au sein du Conseil Européen.

Ces différentes mesures doivent créer un véritable "choc psychologique" chez les investisseurs et les entrepreneurs et donner au pays l'image d'une terre des plus accueillantes pour les projets de développement d'entreprises innovantes.

Pour valider ces mesures, une consultation nationale a été menée du 15 décembre 2002 au 15 février 2003, conjointement sur les sites du ministère de

³⁰ Ex-cellule de Valorisation des Universités.

l'Industrie et de la Recherche³¹. Huit cents répondants, dont les réseaux, ont apporté leurs propositions soutenant principalement les deux premières mesures, à savoir la création d'un statut pour les investisseurs individuels, les Business Angels et pour la jeune entreprise innovante. Les enseignements tirés de cette consultation ont conduit également à valider le renouvellement et la modernisation du Crédit Impôt Recherche et à encourager le rapprochement des incubateurs avec les entreprises et la chaîne de l'innovation. À ce titre, une expertise des projets incubés devra être mise en place sur des fonds nationaux. Le ministère encourage également les Régions à s'associer au dispositif des fonds d'amorçage et réaffirme l'intérêt d'une mise en commun des énergies de l'ensemble des acteurs de l'innovation.

III - DE L'IDEE A LA CREATION : LES DIFFERENTES ETAPES

L'idée d'une nouvelle technologie, d'un nouveau procédé, d'un nouveau service... est à la base de tout projet de création d'entreprise innovante.

Dans ce cas, il convient d'avoir une approche méthodologique peut-être plus spécifique que lors d'une création d'entreprise dite "classique". Cependant, il est reconnu que l'industriel qui ignore l'innovation dans son entreprise risque au minimum la stagnation de son activité.

L'innovation ou le contexte de l'innovation est devenu aujourd'hui une nécessité, voire une obligation pour la pérennité d'une activité quelle qu'elle soit, et ce pour différentes raisons : le cycle de vie des produits est de plus en plus court, les résultats de la recherche sont de plus en plus vite transférés dans l'économie, l'économie de marché demande de plus en plus de performances et de fonctionnalités.

Pour ne citer que deux exemples : le mobile, innovation de rupture, ne cesse de connaître des évolutions pour le confort et la performance de ses usagers. Le DVD, qui équipe aujourd'hui 23 % des foyers français, voit s'envoler ses ventes. Selon les chiffres rendus publics le 6 février 2003 par le Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques et l'institut GfK, les ventes de lecteurs de DVD qui avaient déjà doublé en 2001, ont affiché une progression de quelque 60 % en 2002 et devraient encore augmenter de 32 % cette année, avec une prévision des ventes de 3,5 millions de lecteurs DVD contre 1,45 million de magnétoscopes³².

Comme il a été mentionné en préambule de cette étude, on associe bien souvent l'innovation à la technologie. Et des difficultés peuvent naître de cette rencontre entre trois univers différents que sont la recherche, l'industrie et le marché. Mais l'innovation peut répondre aussi à de nouveaux besoins ou à de nouveaux services à la personne.

Quoi qu'il en soit, il convient de connaître quelques clés ou points de repère pour pouvoir mener à bien ou au mieux son projet. C'est ce qui fera l'objet de l'approche temporelle décrite dans les lignes qui suivent.

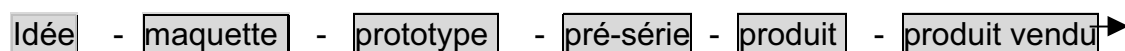
³¹ www.industrie.gouv.fr/plan-innovation et www.recherche.gouv.fr/plan-innovation

³² Source : Les Echos - Edition des 7 et 8 février 2003, page 15.

A - LE PROCESSUS DE L'INNOVATION

Pour bien appréhender cette approche, il convient de garder en mémoire le processus de l'innovation qui *"transforme l'invention en un produit ou procédé vendable, qui permet de passer de la recherche à son application industrielle"*. Même si Paul Maitre et Jacques-Didier Miquel dans leur livre "De l'idée au produit"³³ y préfèrent le terme de "valorisation industrielle", les deux auteurs exposent dans leur ouvrage un processus qui passe bien souvent par les mêmes étapes successives, à savoir l'aboutissement à l'élaboration d'une maquette. Celle-ci donne lieu à un travail de recherche et développement supplémentaire qui permet de construire un prototype. C'est à partir de ce prototype que des essais et des tests éventuels vont être réalisés pour arriver à la phase d'industrialisation puis à la commercialisation du produit.

Schématiquement, le processus peut se résumer par la figure suivante :



Cependant, ce processus, somme toute idéal, fait souvent l'objet dans la pratique de modifications, de changements consécutifs par exemple des réorientations de maquette. La protection industrielle oblige elle aussi parfois de réorienter l'idée même de la recherche.

C'est pourquoi avant toute démarche avancée dans le processus, il est important de s'informer au maximum pour une prise de risque minimalisée. L'étape de formulation en amont du projet se révélera déterminante. Elle conditionnera à la fois les coûts et les délais de l'ensemble du projet.

S'informer est en effet un préalable essentiel, avant de s'interroger sur l'existence ou la ressemblance de son projet. Existe-t-il déjà quelque chose sur le marché, similaire à cette idée ? Connaître les concurrents directs et localiser les technologies substituables sont autant d'atouts pour maîtriser l'existant. C'est ce qui relève de ce qu'il est coutume d'appeler "l'état de l'art" ou "la recherche d'antériorité" pour connaître l'environnement dans lequel l'entreprise va évoluer...

Définir ensuite les axes de recherches, réaliser une pré-étude technologique, réaliser des essais, puis modéliser... Autant de problématiques qui méritent réflexions, mais aussi des compétences humaines.

Il est nécessaire en premier lieu de protéger son idée et de s'entourer d'un référent, tout au long du processus qui va conduire le porteur de projet à créer effectivement son entreprise innovante.

³³ "De l'idée au produit", paru dans la collection de la Direction des Études et Recherches d'Électricité de France aux éditions Eyrolles - 1992

B- DE LA NECESSITE DE PROTEGER SON IDEE

Le producteur d'une idée innovante ne doit pas perdre de vue que pour rester maître de son idée et notamment permettre d'en obtenir les retours sur investissements, il doit la protéger et pour cela avoir recours à la propriété intellectuelle et industrielle.

Rappelons que l'idée en soi ne peut être protégée. Seule peut être protégée la forme sous laquelle elle s'exprime, à savoir la création littéraire ou artistique, marque, invention...donc la protection est différente selon le type d'innovation. De façon générale, la propriété intellectuelle représente les droits protégeant les créations issues de l'activité de l'esprit. On y trouve alors les droits d'auteurs protégeant notamment les œuvres littéraires, d'art, musicales ou encore audiovisuelles et les logiciels. Cependant, ces droits d'auteurs sont d'une certaine manière "tacites", sans formalités particulières. Il est préférable cependant de pouvoir constituer des preuves pour attester de la paternité de son œuvre.

Les droits de propriété industrielle sont quant à eux, soumis à des formalités particulières auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)³⁴. Sans décliner en détail l'ensemble des formalités - le site de l'Institut donne pour cela tous les renseignements nécessaires - il convient de savoir cependant que le dépôt **d'une marque** (marque de fabrique, de commerce ou de service...) peut faire l'objet d'un dépôt à l'INPI si elle est suffisamment distinctive et originale. **Les dessins et modèles**, quant à eux, peuvent bénéficier d'une double protection. Les créations de forme comme l'explique l'Institut jouissent en France d'une grande facilité de protection : elles sont couvertes par le droit d'auteur, mais peuvent bénéficier aussi d'un dépôt auprès de l'INPI. Il faut pour cela que le dessin ou le modèle soit nouveau et qu'il présente un caractère propre, c'est-à-dire qu'il suscite chez l'observateur averti une impression différente que celle suscitée par tout autre création déjà existante.

Enfin, la protection d'une invention s'obtient par la délivrance d'un **brevet**. Comme le définit l'INPI, le brevet est le titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire, inventeur ou entreprise, un droit exclusif sur une invention pour une période de 20 ans et en interdit de ce fait l'exploitation par des tiers.

Deux contreparties à ce titre exclusif : le brevet rend publique l'invention au même titre qu'il la protège et le dépôt et les annuités qui en découlent coûtent cher.

Cependant, pour être brevetable, l'invention doit répondre à trois critères, qui sont les suivants :

- l'invention doit présenter un caractère absolu de nouveauté et ne doit pas faire l'objet de divulgation prématurée,
- elle doit faire preuve d'une activité inventive : c'est pourquoi il est conseillé de procéder à une recherche d'antériorité avant le dépôt,
- elle doit être susceptible d'application industrielle.

³⁴ Toutes les formalités sont décrites en détail sur le site www.inpi.fr

Le brevet est à la fois un outil de protection mais aussi un outil de conquête des marchés. À ce titre, il est d'ailleurs la source d'information technologique internationale la plus complète et la plus accessible : 80 % de l'information scientifique et technique est contenue dans les brevets³⁵.

Selon les dernières statistiques 2001 publiées par l'INPI et après une croissance régulière observée entre 1995 et 2000, les demandes de brevets connaissent un léger tassement en 2001 pour atteindre 17 114 demandes (contre 17 351 en 2000)³⁶. Ce tassement est perceptible en région bas-normande. Elle enregistre un recul de 17 % par rapport à l'année 2000, à tel point qu'elle s'inscrit à la 21ème place des régions françaises avec un enregistrement de 85 demandes pour 2001 (48 au titre des personnes physiques et 37 pour les personnes morales).

Les Hauts-Normands, quant à eux, enregistrent une des plus fortes progressions du territoire avec 20 % et un total de demandes arrêté à 233, positionnant cette région à la 12^{ème} place du territoire national.

Pour tempérer ces chiffres, rappelons toutefois que la tendance observée en 1999 et 2000 était inverse pour ces deux mêmes régions.

Il est à noter par ailleurs que les données "déposants" ne reflètent la réalité des dépôts que de manière biaisée puisque fondées sur l'adresse des sièges sociaux des entreprises et non sur l'adresse des inventeurs qui ont effectivement œuvré pour les inventions de ces entreprises.

Enfin, en raison du coût évoqué par le dépôt de brevet ou du moins des annuités qui en découlent, il existe également la possibilité de déposer une enveloppe Soleau. Cette enveloppe, mise à disposition par l'INPI, permet de se constituer à moindre frais la preuve de la date d'une idée. Il ne s'agit pas cependant d'un droit de propriété industrielle. Sa durée est fixée à 5 ans renouvelable et son coût est de 10 €. Le nombre d'enregistrements de ces enveloppes a été multiplié par près de trois en 20 ans pour atteindre les 29 122 enregistrements en 2001³⁷.

³⁵ Depuis le 15 janvier 2003, le dépôt des brevets français et européens peut se faire par voie électronique, directement sur le site de l'institut.

³⁶ Brevets - Statistiques 2001 - site www.inpi.fr, consulté le 12 février 2003. Une précision méthodologique est apportée cependant par l'institut, page 10 du document. En effet, contrairement aux éditions précédentes, les résultats présentés depuis 2002 sont fondés sur le comptage fractionnaire (méthode expliquée dans la note méthodologique) et non plus sur l'indication de la résidence du premier déposant indiqué dans le formulaire des dépôts. L'INPI a calculé l'évolution 2000/2001 en recomptant les données 2000 avec la nouvelle méthode, mais sans la publier. C'est pourquoi un décalage peut apparaître à la première lecture de ce document.

³⁷ Enveloppes Soleau - Statistiques 2001 - site www.inpi.fr, consulté le 12 février 2003

IV - L'ENTREE EN JEU DES DIFFERENTS PARTENAIRES DE LA REGION BAS-NORMANDE

A - LES ACTEURS REFERENTS EN REGION

Avant d'aller plus loin dans le processus de création, le futur chef d'entreprise doit s'entourer d'un partenaire privilégié. Il est souhaitable de le choisir géographiquement proche. Comme l'explique en effet Christian Pillot, ingénieur à l'INSA de Lyon, Docteur es Sciences, spécialisé depuis une vingtaine d'années dans le management de l'innovation et des politiques publiques de développement technologique des territoires, dans une interview sur le site Internet de l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE)³⁸, ce partenaire est important car il constitue le premier référent. C'est pourquoi son choix peut être déterminant pour la suite du projet.

1°/ LES ORGANISMES CONSULAIRES ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : POUR LA PRISE DE CONTACT

Bien souvent, le premier réflexe qu'a le porteur de projet est de se rendre dans la chambre de commerce et d'industrie la plus proche de son lieu d'habitation. La représentation de ces organismes consulaires sur le territoire bas-normand est la suivante : deux dans le Calvados, deux dans l'Orne et deux dans la Manche, toutes adhérentes du réseau "Entreprendre en France".

Mais si elles ont vocation à aider les entreprises, former les hommes, dynamiser et développer l'économie bas-normande, elles ont peut-être moins les compétences pour détecter et accompagner un porteur de projet innovant. Cependant, le dispositif "Entreprendre en France" mis en place progressivement dans les six chambres depuis 1996 a eu pour effet de faire émerger des projets. Après une réflexion menée depuis deux ans avec l'ensemble des chambres, les propositions en matière d'accompagnement des créateurs et repreneurs viennent d'aboutir sur la réalisation du "Guide de la création d'entreprise, mode d'emploi", diffusé en juin 2002 à 6 000 exemplaires financés par la publicité. Une seconde édition est prévue début septembre 2003. Une politique commune de communication et l'utilisation d'un même processus d'accompagnement de ces créateurs/repreneurs du premier accueil jusqu'au suivi post-crédation avec la mise en place d'indicateurs sont également effectives.

Pour ces projets purement innovants, certaines chambres consulaires ont des accords tacites pour relayer l'information avec des organismes spécialisés, comme la Technopole Synergia. Des organismes comme le CEBANOR, Comité d'Expansion Économique de Basse-Normandie, avouent également volontiers que peu de dossiers de créations d'entreprises innovantes arrivent sur leur bureau. Et si tel est le cas, les responsables du comité orientent ces dossiers vers les structures plus adaptées dans ce domaine.

³⁸ www.apce.com

Les chambres des métiers s'efforcent elles aussi de répondre à ce type de projet innovant, même si elles ne sont pas des spécialistes. Au-delà de la prise de contact et en fonction de la problématique posée, la chambre des métiers du Calvados fait, elle aussi, appel au réseau, en l'occurrence le Réseau de Développement Technologique (RDT). Elle tient cependant à demeurer le référent du porteur de projet. Marquant son intérêt pour le sujet, la chambre départementale s'est formée à la propriété intellectuelle et au dépôt de brevets.

La chambre régionale de métiers a su également grâce à ses conseils impulser les bons réflexes à BA 2I, producteur de portes pour manutention industrielle installé à L'Aigle (Orne), dans sa recherche de partenaires, qu'il s'agisse d'entreprises privées, d'écoles d'ingénieurs ou de centres de compétences. Des conseils qui se sont avérés nécessaires lors de demande d'aides financières, un partenariat qui l'a aidé à faire évoluer sa gamme et qui lui a permis également de développer une démarche d'assurance qualité.

Malgré tout, les réseaux de proximité restent essentiels pour mener à bien cette dynamique au quotidien. Les projets inscrits dans la Manche ou dans l'Orne n'échappent pas à cette logique.

Manche Expansion créée en 1960 par des industriels est un outil du Conseil Général de la Manche pour faire émerger et favoriser les projets des entreprises. Un des chargés de mission reconnaît également que la création d'entreprises innovantes n'est pas leur vocation première. Leur métier est lié essentiellement au développement d'entreprises et à l'implantation de celles-ci dans le département. En matière d'innovation, Manche Expansion sert davantage de relais avec des structures telles que le CRITT BNC, l'ADRIA, l'ISMRA-ENSICAEN ou le pôle encore récent de Maîtrise d'Ambiance.

Même philosophie pour Saint-Lô développement, agence économique du district Saint Lois, orientée principalement sur le développement endogène et exogène, qui sait elle aussi travailler avec les organismes d'interface et le réseau régional quand un dossier innovant se présente. Notons à ce titre sa réactivité dans une problématique de développement récent. Une entreprise innovante, leader dans la création d'outils d'aide à la relation client, a su tirer bénéfice de ses conseils. Le partenariat actif entre les deux parties a eu raison d'une délocalisation annoncée d'un site manchois. L'entreprise est aujourd'hui la vitrine technologique de la ville et emploie une petite cinquantaine de personnes sur Saint-Lô.

Sur les 700 à 800 projets annuels qui transitent par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg Cotentin, cette dernière estime n'instruire que 3 ou 4% de projets innovants. La chambre héberge actuellement un projet retenu par Normandie Incubation et si les sollicitations des jeunes créateurs innovants portent sur des questions financières ou technologiques, les chargés de mission orientent ces derniers vers le réseau régional : la délégation de l'ANVAR, le RDT, le CRITT BNC, l'ADRIA de Saint Lô, INTECHMER... Cependant, la chambre développe depuis quelques mois une approche plus structurante pour faire émerger depuis des entreprises dites "classiques" des projets innovants. Cette action conjointe avec le CRITT BNC doit aboutir sur l'accompagnement d'une dizaine de projets pour cette

année 2003. Parallèlement, elle vient de lancer avec la participation d'un cabinet parisien, l'opération "Produits propres". À l'inverse de l'opération précédente, il s'agit ici d'intégrer des savoir-faire dans les entreprises du Cotentin, une opération qui s'adresse dans un premier temps à une vingtaine d'entreprises volontaires. La chambre entend développer une démarche active dans l'accompagnement de ses ressortissants pour le développement de tels projets.

"Les porteurs de projets viennent nous voir spontanément" selon la CCI d'Alençon. Quand les projets sortent de l'ordinaire, elle les détecte rapidement et active le réseau : ANVAR, incubateur et autres organismes d'interface. Un des projets soutenus est d'ailleurs venu s'installer dans l'Orne, en raison de l'existence du pôle plasturgie ISPA d'Alençon. Cependant, il reconnaît que les projets potentiellement innovants sont rares. La chambre de commerce et d'industrie défend, bien entendu, tous les projets quels qu'ils soient. Elle accompagne et active les réseaux, les filières, les organismes spécialisés et son expert financier travaille pour obtenir au mieux "une division du risque". Transformer des idées en réalité et réussite économique, telle est sa raison d'être.

À noter enfin qu'une initiative nationale relayée en Basse-Normandie par la Trésorerie Générale et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) a abouti fin d'année 2002 à la création d'un site Internet³⁹ visant à répondre aux attentes des entreprises. Ce portail régional donnant accès aux trois départements bas normands regroupe huit services de l'État. Il a pour but de faciliter les initiatives des PME-PMI, notamment dans toutes les démarches administratives. Et l'administration assure une réponse au problème posé sous 72 heures. Les jeunes entreprises innovantes pourront y trouver elles aussi des réponses à leurs interrogations.

2°/ SYNERGIA, LA TECHNOPOLE CAEN-NORMANDIE : POUR LA DETECTION DE PROJETS

La technopole participe à la création d'entreprises innovantes, à l'animation et à la mise en réseau des compétences et à l'animation du territoire.

Synergia, la technopole Caen-Normandie, qui est aussi un Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) ne déroge pas à cette règle. Installée dans les locaux d'Unicité, elle réunit en son sein tous les acteurs impliqués dans la vie économique.

Sa mission est triple : établir des relations étroites avec les acteurs de la recherche, de la formation et des créateurs, travailler l'ingénierie des projets innovants (faciliter le passage de l'idée à la création) et promouvoir le territoire.

Ici, l'innovation est prise au sens large pour désigner à la fois un nouveau concept, un nouveau service, une nouvelle activité. À titre d'exemple, le Challenge Crisalide organisé par la Technopole distingue à la fois le projet et les qualités personnelles du responsable. Pour preuve, le dernier en date, 5^{ème} du nom, organisé

³⁹ www.entreprises.minefi.gouv.fr

à Caen le 12 décembre 2002, a récompensé des entreprises tout aussi talentueuses que variées⁴⁰.

Citons trois exemples sur les cinq projets promus. Christophe Auguin (STABMAST) a été retenu pour la fabrication en série d'espars en carbone pour voiliers, Jean Michel Mamann (J WARE TECHNOLOGIES) pour l'édition de logiciels pour le traitement transactionnel sécurisé et le paiement dans le domaine de la monétique, ou encore Bruno Lefebvre (BL CONCEPT) pour la conception, le développement et la promotion de "Baltineïs", un lieu de détente, de relaxation et de dépaysement conçu autour d'activités exclusivement aquatiques dans un environnement sonore et visuel entièrement dédié.

Dans beaucoup de cas, la Chambre de commerce et d'industrie de Caen réoriente le porteur de projets de caractère innovant vers la Technopole. Là, deux chefs de projets sont en mesure de juger la recevabilité ou non de celui-ci, même si un point d'honneur est mis pour recevoir tous les projets. Tous les mois, les projets sont soumis à un comité d'évaluation réunissant l'ensemble du réseau : consultants, écoles de commerce, laboratoires publics, banquiers, chefs d'entreprises, seniors en retraite...

Suit alors l'étape de validation ou l'approfondissement du projet. Pour l'essentiel, c'est du cas par cas, le but étant de rédiger le "Plan d'affaires". D'autres organismes préfèrent le terme plus anglophone de "Business plan".

La Technopole par l'intermédiaire du CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) accompagne pour cela le futur chef d'entreprise dans la réalisation de son plan d'affaires qui introduit son étude de marché, indispensable pour connaître l'environnement futur de l'entreprise et pour définir sa stratégie commerciale. Il convient pour lui de s'interroger sur différents points :

- le porteur de projet lui-même : quels sont ses compétences et ses handicaps ? Quelles sont ses motivations ? Quelles sont ses ressources financières ?
- le produit ou la prestation de services : quelle est la définition du produit et du marché ? Quel est l'agenda de la mise au point du produit ? Est-il protégé ?
- le marché : quelle est la demande ? Les clients potentiels sont-ils solvables ? Quel est le volume de la clientèle (en nombre, en CA...) ? Quel est le fonctionnement du marché ? Quelle est l'offre actuelle et future ? Quel est l'environnement ?
- la stratégie marketing : quel est le positionnement par rapport à la concurrence ? Quel mode de distribution choisir ?...

⁴⁰ La Technopole Synergia a donné naissance en 1998 au challenge "Crisalide" pour la création d'activités nouvelles. Devant l'engouement rencontré, ce concours a été très vite élargi à l'ensemble du territoire bas-normand avec la participation des huit Plates-Formes d'Initiatives Locales, réparties sur les trois départements de la région et du réseau "Entreprendre en France". En 2003, "Crisalide" est devenu "Entrepreneurs de l'Innovation".

- les choix opérationnels et les plans d'action : plan d'action commerciale, politique de production, gestion des ressources humaines, cadre juridique et financier de l'entreprise ?...
- la politique financière : le budget des investissements initiaux, le budget et le planning des ventes, le compte de résultat prévisionnel, le bilan financier prévisionnel et les tableaux de bord, autant d'outils indispensables pour la recherche de financement,
- pour terminer par une note de prospective : comment envisager l'entreprise à trois ans ?

Autant de questions posées qui trouveront des éléments de réponse grâce au réseau de la Technopole.

La Technopole est en fait une aide précieuse au conseil grâce à son réseau de partenaires aujourd'hui très aguerris. Elle aide à la création et accompagne le porteur de projet dans ses démarches. En aucun cas, elle ne lui apportera une aide financière. Cependant, elle ouvre les portes et son carnet d'adresses est sans nul doute tout aussi précieux.

Depuis 1996, 73 entreprises innovantes ont été accompagnées, essentiellement sur le Calvados. Parmi elles, 47 étaient des créations "ex-nihilo" et 26 étaient en phase de développement. Le taux de survie est de 68 % pour les premières et de 90 % pour les secondes. Au 1^{er} janvier 2003, 61 entreprises étaient en activité et pesaient 721 emplois en France et à l'étranger, dont 275 en région, avec une répartition par taille et emplois créés qui est la suivante :

Taille de l'entreprise	Entreprises en activité	Total emplois créés
< 5 salariés	33	59
5 à 9 salariés	16	114
10 à 19 salariés	5	75
> 20 salariés	7	473
Total	61	721

Tableau n°11 : Répartition des emplois créés suivant la taille des entreprises

Source : Chiffres issus de la plaquette "Entrepreneurs de l'Innovation" éditée par la Technopole Caen-Normandie, à l'occasion du Salon des Entrepreneurs, fin janvier 2003

Même si la Technopole a vocation à travailler essentiellement sur l'agglomération caennaise, Synergia collabore également avec les entreprises et les secteurs de la recherche-formation de l'Orne et de la Manche, comme l'Institut Supérieur de la Plasturgie à Alençon ou le plateau universitaire de Cherbourg-Octeville.

3°/ LA COUVEUSE D'ENTREPRISES : UNE FORMATION POUR MURIR LE PROJET

L'originalité de la couveuse d'entreprises bas-normande tient à son statut d'institution publique, pilotée par l'université de Caen Basse-Normandie. C'est une des seules, voire la seule dans ce cas. Les autres relèvent du statut d'association.

La formation débouche sur l'obtention d'un Diplôme Universitaire "Créations d'activités : entreprises, associations coopératives". Par ailleurs, les pouvoirs publics sont directement impliqués dans le dispositif, ce qui est rarement le cas pour les structures habituelles de couveuses qui souvent établissent un dialogue, posent des questions aux pouvoirs publics sans pour autant les inclure directement dans leur fonctionnement courant.

La couveuse d'entreprises est rattachée à l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion. D'autres institutions universitaires, dont l'IUT de Caen, sont associées au dispositif. Un partenariat actif lie la couveuse avec la Technopole de Caen. À travers ce réseau, la couveuse est intégrée aux différents organismes qui concourent à la création d'entreprises et à la création d'entreprises innovantes en particulier.

Le diplôme universitaire s'adresse à tout porteur de projet motivé possédant au minimum le baccalauréat, désireux d'obtenir des compétences supplémentaires dans le domaine de l'entreprise.

Dans le domaine universitaire, ce sont majoritairement des étudiants de second et troisième cycles (DESS, IUP, IUT, Ingénieurs, Doctorants) qui sont concernés. L'explication réside en partie dans la professionnalisation de leur cursus.

Dans le domaine professionnel, la couveuse rencontre plus fréquemment des salariés profitant d'un essaimage, des chercheurs d'emploi ayant déjà un projet bien avancé. À ce titre, si le baccalauréat n'est pas en poche, il est possible de faire valider ses acquis professionnels pour pouvoir suivre cette formation. Administrativement, c'est une obligation pour pouvoir bénéficier du statut étudiant. Les seuls frais à la charge de "l'étudiant" sont l'inscription à l'université qui peut cependant être prise en charge par l'ANPE pour les demandeurs d'emploi.

La richesse de cette formation réside également sur ce mélange à la fois de jeunes universitaires qui sortent de leur cursus et de professionnels qui eux prennent le chemin de l'université vers cette voie de création. Des projets aussi divers que la création d'un salon de thé spécialisé dans l'accueil des enfants, la mise en place d'une compagnie de théâtre professionnelle, ou des projets d'ordres technologiques comme la valorisation de déchets verts ou la création d'un laboratoire d'analyse micro biologique se côtoient au gré des formations.

Ainsi, pendant six mois (sept modules abordés lors de séminaires d'une durée d'une semaine chacun, répartis régulièrement sur un semestre, pour une durée totale d'environ 246 heures), le porteur de projet étudie la validité économique et juridique de son projet, le but étant pour lui d'avoir un "business plan" (ou plan d'affaires) complet, ce qui correspond à la validation de son diplôme. La formation se déroule de façon progressive sur le semestre. Elle inclut :

- un module : "Oser entreprendre" (50h), destiné à créer une dynamique de groupe, à évaluer sa capacité à créer et à manager et faire connaissance avec le monde de l'entreprise et son fonctionnement,
- un module : "Savoir communiquer" (24h) pour l'apprentissage et la maîtrise des techniques de communication,
- trois modules de 40 heures pour bâtir le projet de création d'activité autour de l'étude du produit ou du service, de l'étude de marché, puis pour construire à la fois sa stratégie juridique et commerciale,
- un module de 40 heures sur les ressources humaines pour construire son équipe et éventuellement préparer un recrutement et,
- un module "Développement international" (12h) pour travailler davantage la dimension européenne du projet.

Les réunions de chantier qui favorisent un esprit de groupe constituent un autre axe de travail. Chacun évoque l'état d'avancement de son projet, les difficultés rencontrées et les aspects positifs qui s'en dégagent. La cohésion et la dynamique de groupe sont essentielles pour l'avancée du projet. Ces réunions de travail sont encadrées par des universitaires, des experts et le CEEI, selon les besoins spécifiques exprimés par chacun.

Parallèlement à la formation, la couveuse met à la disposition des "étudiants" le prêt d'un ordinateur portable équipé d'un modem et vingt heures de consultance gracieuse pour obtenir par exemple des conseils d'un expert-comptable, d'un consultant en communication...

À l'issue du diplôme, la finalité est bien de déboucher sur la création imminente de l'entreprise. L'objectif avoué de la couveuse est bien de valider des innovations, notamment issues de différents laboratoires de l'Université pour valoriser la région bas-normande.

Le budget annuel de fonctionnement varie d'une promotion à une autre. Il avoisine en moyenne les 5 500 €. Le Conseil Régional de Basse-Normandie s'est, dès les premiers temps, engagé dans un soutien financier sans lequel le dispositif n'aurait pu fonctionner. Il participe aujourd'hui à hauteur de 40 % de ce budget. L'Europe à travers le Fonds Social Européen abonde ces fonds à hauteur de 40 % également, le reste étant aujourd'hui auto-financé.

La couveuse a accueilli depuis sa création 49 porteurs de projets. Les profils de ces porteurs sont très différents les uns des autres. Le plus jeune avait 20 ans au moment de son entrée dans la couveuse, le plus âgé en avait 54. Les projets sont également très variés. Des projets culturels comme la création d'une compagnie de théâtre ont été accompagnés, ainsi que des projets plus techniques en informatique ou en biotechnologie. Sur les 35 porteurs de projets inscrits au DU des trois premières promotions, 20 d'entre eux ont choisi de présenter à leur soutenance leur business plan et tous ont obtenu leur diplôme. Ces vingt projets se sont concrétisés par une création (17 entreprises et 3 associations), soit un taux de réussite proche de 60 %.

La 5ème promotion de la couveuse vient d'ouvrir fin février 2003.

4°/ NORMANDIE INCUBATION : POUR LA CREATION D'ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES ISSUES OU LIEES A LA RECHERCHE REGIONALE

L'incubateur de Basse-Normandie accompagne la maturation **technologique**. Là aussi, les missions de l'incubateur sont inscrites au dernier contrat de plan État/Région, avec la précision suivante : "un incubateur aide à concrétiser une idée en un produit, une technique ou un service commercialisable. C'est un lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes, situés à proximité immédiate afin de bénéficier des ressources scientifiques et technologiques des laboratoires des recherches et des contacts accessibles sur le site. L'incubateur offre aux créateurs un appui en matière de formation, de conseil et de financement, jusqu'à leur implantation dans une pépinière d'entreprises ou dans des locaux industriels".

Normandie Incubation, association loi 1901, est née en Basse-Normandie en juillet 2000. Sa mise en place est née de la volonté commune de l'Université de Caen Basse-Normandie, de l'Institut des Sciences de la Matière et du Rayonnement (ISMRA/ENSICAEN) et du Grand accélérateur national d'Ions lourds (GANIL). À côté des membres fondateurs, six établissements de recherche régionaux font partie des membres de "Normandie Incubation", à savoir, l'Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon (ISPA), l'Institut National des Techniques de la Mer (INTECHMER), le Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (SMEL), l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC), le laboratoire départemental Franck Duncombe et le Centre d'Études Supérieures Européennes de Caen. Le laboratoire CYCERON, la COGEMA, le CHU de Caen et le centre de lutte contre le cancer François Baclesse devraient s'associer prochainement au dispositif.

Le budget annuel est d'environ 500 000 €. Il couvre les dépenses de fonctionnement et le financement des projets. Les principaux financeurs sont la Région, l'État, les fonds européens FEDER et les membres de l'incubateur. La sélection des projets s'effectue à raison de six par an.

Les missions de l'incubateur s'opèrent naturellement en relation étroite avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur de la région et le réseau d'experts GRAVIR, en particulier pour

- sensibiliser les acteurs de la recherche publique et les étudiants à la création d'entreprise. Le directeur intervient par exemple dans le DESS "Exploitation des ressources vivantes côtières"⁴¹,

⁴¹ C'est d'ailleurs de ce DESS qu'est issu un des porteurs de projet "incubé", qui s'est associé à un chef d'entreprise de la Manche. En effet, le projet de mise en place d'une ferme aquacole d'ormeaux "Les ormeaux du Cotentin" nécessite bien entendu la maîtrise de la technique de production d'ormeaux dans un milieu semi-fermé, mais implique également la participation étroite dans ce projet du Syndicat Mixte de l'Équipement du Littoral (le SMEL) et celle du laboratoire de Biologie et de Biotechnologie Marines de l'Université de Caen. Ce projet est aujourd'hui une réalité. Les premières pontes ont eu lieu fin 2002. Ils ont vendu en mars 2003, 90 000 ormeaux par mois. L'ormeau se vend petit, à 3 centimètres et les restaurateurs avertis en sont friands. Les responsables sont actuellement les seuls, sur le marché français à avoir acquis un tel savoir faire. Ils entendent profiter du créneau

- détecter les projets au sein des établissements de recherche,
- assurer le développement technologique du projet grâce à l'appui logistique et aux partenariats scientifiques menés avec un (ou plusieurs) laboratoire de recherche,
- former le porteur à la création d'entreprise,
- accueillir le porteur dans des lieux d'affaires avec bureau, matériel informatique, accès au réseau Internet haut débit, fax, téléphone, salle de réunion... Ces locaux sont situés au sein du Centre de l'Innovation et de la Technologie (CIT) et au GANIL.

Partenaire technologique privilégié, les missions de l'incubateur s'effectuent également avec les dispositifs régionaux d'aide à la création et d'accompagnement d'entreprise, le Réseau de Développement Technologique et les partenaires socio-économiques de la région. Ces missions portent à la fois sur la détection de projets et des porteurs qui ne sont pas issus du milieu de la recherche et de l'enseignement supérieur de la recherche, sur la sélection des projets, sur l'accompagnement du porteur et sur la recherche de financement.

Outre ces différentes missions, l'incubateur prend en charge pour le compte du porteur et pendant sa phase d'incubation, les coûts des études de faisabilité technologique et économique nécessaires à la réalisation du projet ainsi que le financement de la formation du porteur de projet. Cette enveloppe financière varie de 40 à 60 000 €. Cette avance est remboursable en cas de succès du projet et les remboursements perçus permettent de réinvestir dans d'autres projets innovants.

Depuis le démarrage de son activité en octobre 2000, Normandie Incubation a soutenu 17 projets. Tous ont un caractère technologique et innovant et sont issus du monde de la recherche régionale ou s'y appuient fortement. Douze d'entre eux sont (ou ont été) en incubation et les cinq autres sont en phase de pré-incubation. Ces derniers seront prochainement présentés au comité de sélection.

Les douze premiers projets incubés ont déjà conduit à neuf créations d'entreprises et à une autre société en cours de constitution. Ils mobilisent vingt laboratoires de recherche. Pour ne citer que deux exemples, retenons les deux derniers soutenus par l'incubateur :

- "Kochka Technology" pour la mise au point et le développement d'un équipement innovant pour la fabrication des CD et DVD. Plusieurs partenaires technologiques régionaux contribuent au développement technologique de ce projet le Centre Interdisciplinaire de Recherche Ions-Lasers, le laboratoire mixte ISMRA-Philips et le GANIL.
- "Freezkeep", pour la mise au point, le développement et la fabrication d'emballages froids - dits intelligents. L'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) assure le partenariat technologique.

avant de faire des émules, et ont encore plein de projets en tête : notamment celui un peu fou de faire de la perle d'ormeau. Ils sont pour cela en contact avec un greffeur de perle de Tahiti !

Un seul projet, pour le moment, est sorti du dispositif et a conduit à la création d'une société nouvelle implantée dans l'Orne. Cinq autres entreprises incubées quitteront l'incubateur courant 2003.

En analysant l'accompagnement de ces projets, l'un des avantages pour ces porteurs est d'être le premier. Cependant, la délocalisation du projet vers d'autres régions échappe à l'expérience du seul incubateur et concerne l'ensemble des entreprises innovantes de la région. Des cas récents de délocalisation existent : Nomade Soft, Netcentrex... Ces entreprises se sont éloignées de la Normandie pour profiter d'une offre financière plus appropriée et plus complète en région parisienne. Dans la partie qualitative qui suit, beaucoup de porteurs de projets demandent un Fonds d'amorçage de capital à la création et il est vrai qu'en matière de financement, même si les capitaux-risqueurs interviennent essentiellement lors du lancement du produit sur le marché, ils sont très peu sur la région.

Compte tenu de l'état des lieux, ce type de dispositif n'est pas aussi complet dans la Manche ou dans l'Orne, même si certains partenaires que nous avons déjà évoqués à travers des exemples précis sont des partenaires actifs dans ce processus.

Cependant, la quasi-totalité de la Basse-Normandie est représentée par les Plates-Formes d'Initiatives Locales, PFIL, adhérentes de "France Initiative Réseau". Elles sont au nombre de cinq dans la Manche, une dans l'Orne et une dans le Calvados. Elles assurent à la fois une évaluation de projet, une mission de tutorat et d'octroi de prêts d'honneur pouvant aller jusqu'à 30 K€. Si leurs aides sont localisées sur des projets de types classiques, elles ont l'énorme avantage de jouer le rôle d'effets levier auprès des autres financeurs, banquiers en particulier et de ce fait peuvent aider de jeunes entreprises innovantes à se créer. Un prêt d'honneur peut également être sollicité pour la création d'activités industrielles et de prestations de services aux entreprises auprès de "Normandie Initiative" pour un montant plafonné à 80 K€.

Le Conseil Régional de Basse-Normandie a participé à la constitution des fonds des prêts d'honneur de ces PFIL à hauteur de 45 700 € par pays. Ainsi, en 2000, "Calvados Création" a reçu 91 500 € de participation, 45 700 € ont été attribués pour la PFIL "Mortainais Initiatives Réseau", 45 700 € pour "Cotentin Initiatives", 45 700 € pour "Centre Manche Initiative". En 2001, 45 700 € ont été attribués à la plate-forme du "Pays de la Baie" et 137 200 € pour "Orne Initiative"⁴².

En 2001, ces plates-formes ont attribué un montant total de 1 380 K€ de prêts d'honneur pour un effet levier moyen de 6 (contre une moyenne nationale de 5,1 au sein du réseau "France Initiative Réseau"). Elles ont été à l'initiative de 130 créations financées en 2001, soit environ 7 % des créations effectives dans le domaine commerce/artisanat⁴³.

⁴² Source : Service économique du Conseil Régional de Basse-Normandie.

⁴³ Source : Étude Katalyse : "La création d'une structure de financement des jeunes entreprises en Basse-Normandie" - juillet 2002.

B - LES ACTEURS TECHNOLOGIQUES

Il est essentiel de préciser que l'environnement régional en matière d'innovation et de technologie est bien armé pour faciliter la création et le développement certes des grands établissements industriels mais aussi d'un grand nombre de PME-PMI. En matière de diffusion technologique, la pertinence des outils régionaux n'est plus à démontrer. Nous allons nous attacher ici à définir les compétences du Réseau de Développement Technologique (RDT), des Pôles Scientifiques et Technologiques soutenus par la Région et du Groupe Régional pour la Valorisation Industrielle de la Recherche (GRAVIR), tout en soulignant d'emblée les efforts importants de l'ensemble des structures de recherche qui gravitent autour de ces réseaux.

1°/ LE RDT REpond A LA DEMANDE TECHNOLOGIQUE DES ENTREPRISES

S'entourer de compétences : l'enjeu est de taille et c'est bien celui que s'est fixé le Réseau de Développement Technologique. Créé en 1991 en Basse-Normandie, il est animé par le Centre des Technologies Nouvelles (CTN). Pour l'innovation, le RDT est un outil de mise en commun des énergies des acteurs de l'innovation en région.

Les missions de ce réseau de la demande technologique sont inscrites au contrat de plan État/Région. Il a "pour objet de formaliser et de satisfaire les besoins technologiques des PME-PMI régionales en leur apportant une assistance pour accéder au potentiel de recherche régionale ou nationale, ainsi qu'aux aides disponibles. Son action contribue ainsi à instaurer au sein des entreprises régionales une culture technologique".

Ainsi, grâce à tout un réseau d'acteurs qui existe dans l'environnement des entreprises et au sein des diverses structures publiques et para-publiques, ce maillage garantit à l'entreprise rencontrée non pas un interlocuteur unique, mais une orientation efficace vers les interlocuteurs compétents, qu'ils soient membres des collectivités territoriales, de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT), de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), de l'ANVAR, des organismes consulaires et professionnels, des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), des laboratoires de recherche publics ou privés, des universités, des écoles d'ingénieurs... En tout, ce sont 106 personnes au sein de 39 structures qui constituent ce réseau. Et c'est bien ce volet humain où s'allient énergie et compétence qui fait la force de réseau. Ce réseau humain est soutenu par une réelle volonté politique, la volonté de disposer d'un outil de développement au service des entreprises.

Certes, la mission initiale des conseillers en développement technologique était au départ une action de diffusion, en apportant de l'information aux entreprises. Cette action s'est nettement élargie vers une mission opérationnelle des membres. Les résultats de l'évaluation nationale de l'action des 22 RDT effectuée en 1997 ont confirmé la mission des réseaux dans cette voie.

Cette mission opérationnelle passe aujourd'hui par trois étapes :

- identifier les besoins des entreprises et aider à les formaliser,
- orienter vers les bonnes compétences, ce qu'il est coutume d'appeler "l'ingénierie d'assemblage",
- mobiliser les mesures d'accompagnement permettant de proposer les offres externes, dont les aides financières.

Pour ce faire, six aides labellisées RDT, spécifiques à la région bas-normande, sont disponibles pour venir en aide au développement technologique des entreprises.

Notons que le fonctionnement du RDT de Basse-Normandie est financé essentiellement par le Conseil Régional de Basse-Normandie et le Ministère de la Recherche sur des crédits gérés par l'ANVAR, sur avis du Comité d'Orientation du Transfert de Technologies. Ce budget pour 2002 est de 257 395 €, dont 137 204 € proviennent de la Région, le reste étant à la charge de l'agence de valorisation de la recherche.

2°/ LES POLES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES JOUENT UN ROLE D'INTERFACE ENTRE LA RECHERCHE ET L'ENTREPRISE

Dans le cadre du quatrième Contrat de Plan État-Région (2000-2006), un soutien est apporté à six pôles⁴⁴, dont quatre pôles de dimension scientifique et technologique.

L'objectif de ces quatre pôles régionaux est double : fédérer les activités de recherche du domaine concerné ainsi que promouvoir et favoriser la collaboration Recherche-Industrie. Pour ce faire, ils sont animés par un comité régional.

Ces quatre pôles sont présentés dans le portail régional Innovation, Recherche et Transfert de Technologie, administré par l'ADIT⁴⁵. Ils sont décrits sommairement ci dessous :

- le pôle "Imagerie et Technologies de l'Information et de la Communication (ITIC)", piloté par son Comité Régional (CRITIC) qui regroupe essentiellement sur Caen, dix sept laboratoires et instituts de recherche publics, au sein desquels travaillent 245 personnes, ainsi que le Centre d'Études et de Recherche en TIC (CERTIC) et le Centre des Technologies Nouvelles (CTN).
- le pôle "Matériaux" constitué de huit laboratoires, basés principalement à Caen, avec 200 personnes et dont cinq laboratoires sont regroupés au sein du Centre National de Recherche Technologique Matériaux (CNRT), ainsi que l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) et la plate-forme technologique d'Alençon (Mécaniplast).

⁴⁴ www.gravir.org/poles.html

⁴⁵ www.basse-normandie.net/public/index.html

- le pôle "Biologie et Agrobio-industrie", piloté par son Comité Régional (CRAB) qui est constitué de quatorze laboratoires et instituts de recherche, dont six sont regroupés au sein de l'Institut de Biologie et Agro-Bioindustries (ISBIO), ainsi que du Centre Technique Agroalimentaire, l'ADRIA Normandie à Saint Lô.
- le pôle "Maîtrise d'Ambiance", de création plus récente ayant pour objet de contrôler l'environnement des hommes et des objets dans un contexte industriel. Ce pôle est piloté par son Comité Régional (CREMA) et regroupe dix-neuf équipes universitaires, le Centre de Formation d'Octeville, l'association d'entreprises EMA (Ensembliers en Maîtrise d'Ambiance), ainsi que sur Cherbourg le CRITT BNC et la plate-forme technologique RESOTEC.

Un des moyens mis en place pour poursuivre cet objectif consiste en des appels à projets communs laboratoire-entreprise dont le financement est prévu au contrat de plan État-Région. Ainsi le CRAB (Comité Régional pour l'AgroBioindustrie) examinait début 2003 son quatrième appel à projets, le CRITIC (Comité Régional pour l'Imagerie et les Technologies de l'Information et la Communication) lançait son troisième et le CREMA, son deuxième.

3°/ GRAVIR ORGANISE L'OFFRE TECHNOLOGIQUE DES LABORATOIRES

Soutenu par l'État et la Région, GRAVIR (Groupe Régional pour la Valorisation Industrielle de la Recherche) permet aux entreprises d'accéder aux compétences technologiques des laboratoires de la recherche publique de Basse-Normandie.

Des experts ont été désignés pour faciliter les contacts entre les chefs d'entreprises et les chercheurs dont les savoir-faire sont présentés sur le portail <http://www.gravir.org/>.

C - TROUVER DES FINANCEMENTS A CHAQUE ETAPE DU PROCESSUS

L'ultime phase -et non des moindres- qui concourt à la réalisation du projet de création d'entreprise innovante est le financement.

Comme il a été déjà évoqué, l'innovation est un processus long, aléatoire et coûteux. Certes, le futur créateur peut disposer de fonds propres, de capital de proximité (famille, amis...) ou encore d'un co-financement de la part de son (ou ses) associé(s), mais bien souvent cet apport de fonds initial est loin de couvrir les fonds nécessaires au démarrage de l'entreprise.

Si innover ou créer son entreprise innovante peut susciter la convoitise, cela évoque bien souvent une prise de risque inévitable et du même coup une certaine frilosité de la part de financeurs potentiels. Il est souvent rappelé en effet que les banques sont réticentes pour financer de tels projets. Rappelons que les banques prêtent l'argent de leurs clients et comme le souligne les auteurs Paul Maitre et

Jacques-Didier Miquel dans leur ouvrage "De l'idée au Produit"⁴⁶, "Les banques peuvent se rémunérer uniquement sur le paiement des intérêts définis contractuellement et a priori et ne peuvent réaliser de plus-value. Contrairement aux investisseurs de capital-risque, elles ne possèdent pas de mécanisme compensatoire des pertes". De ce fait, elles ne peuvent pas prendre de risques inconsidérés. Malgré tout, lorsque la prise de risque diminue et que l'entreprise arrive alors en phase de développement avec un produit et un marché maîtrisés, la banque se révèle souvent un relais indispensable.

Mais notre analyse se situe en amont de la phase de développement et les ressources adaptées au financement de l'innovation existent : subventions, aides remboursables à taux nul, crédit d'impôt, participation au capital... Tout un dispositif d'aides est disponible pour la jeune entreprise innovante pour financer les programmes d'innovation, les aides à la personne, les moyens humains, les actions de consultance, les investissements en matériel... Les principaux financeurs sont l'ANVAR, la Région.

Sans être exhaustif, les principales aides financières et les nouveautés en la matière sont déclinées ici.

Cependant, un éclairage sera réalisé dès à présent sur le capital-risque, devenu aujourd'hui un outil à la création d'activités nouvelles, particulièrement dans les hautes technologies. Certaines entreprises innovantes de la région y ont eu recours. Capitaux-risqueurs anglais ou américains ont été le salut de projets nécessitant des sommes importantes. Le "capital-risque" finance des jeunes entreprises à fort potentiel de croissance. Ces dernières sont concentrées en général dans les secteurs des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique et des biotechniques. Une récente publication du Service des Études et des Statistiques Industrielles (SESSI)⁴⁷ explique que les capitaux-risqueurs ne sont pas seulement compétents financièrement, ils possèdent aussi une expérience professionnelle dans les domaines d'activité où ils investissent.

Il est vrai que l'éclatement de la bulle financière s'est avéré difficile pour la conjoncture internationale en 2001 et la France n'a forcément pas été épargnée par ces déconvenues. Un an et demi après -le contexte général maussade perdurant- il est difficile de préjuger d'un retour prochain au dynamisme. Selon l'enquête annuelle de l'association française des investisseurs en capital (AFIC), 4,2 milliards d'euros ont été collectés en 2002 en France, contre 5,1 un an auparavant et les montants collectés auprès d'investisseurs nationaux ont baissé de 48 % entre ces deux périodes. Cependant, les fonds européens ont augmenté de 19 %⁴⁸.

Un des rares "business angel" de la région bas-normande, qui accompagne certains projets normands et qui est entré fin 1999 dans le capital de "Valiosys", analyse cette période avec prudence. Plus il est difficile de lever des fonds, plus il est difficile des les investir. Dans ce contexte, la tendance actuelle est plutôt d'accompagner un projet déjà existant où le retour sur investissement est plus lisible, plutôt que de démarrer de nouveaux projets.

⁴⁶ "De l'idée au produit", paru dans la collection de la Direction des Études et Recherches d'Électricité de France aux éditions Eyrolles - 1992, p.194.

⁴⁷ "Le Capital-risque, un tuteur pour les jeunes pousses", le 4 pages, n°165 -septembre 2002, Sessi.

⁴⁸ Source : La Tribune, édition du 12 mars 2003.

1°/ L'ANVAR : FINANCEUR INCONTOURNABLE

Le rôle de l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche n'est plus à prouver. Ce référent national est doté d'un budget important. Il est représenté en région par sa délégation régionale⁴⁹.

1.1 - L'aide au projet d'innovation

Cette aide fait partie du dispositif de soutien public à l'innovation technologique et s'adresse aux entreprises de moins de 2 000 salariés, non dépendantes à plus de 50% d'un groupe de plus de 2 000 personnes. Elle a été créée et confiée à l'ANVAR par décret du 13 juillet 1979. Cette mission a été redéfinie par un décret du 19 février 1997 qui stipule que dans le cadre de la politique fixée par le Gouvernement, l'ANVAR a pour mission de soutenir le développement industriel et la croissance par l'aide à l'innovation, technologique en particulier. L'agence participe à la mobilisation des financements en fonds propres nécessaires à la croissance des entreprises, notamment par l'apport de son expertise.

L'aide au projet d'innovation a donc pour objet de promouvoir l'innovation et le progrès technologique, et peut concerner tous les stades du processus d'innovation.

Le montant de l'aide ne peut dépasser 50 % des coûts associés au projet. Elle prend la forme d'une subvention, d'une avance remboursable en cas de succès et à taux nul. Une convention avec l'entreprise soutenue précise la nature des retours à l'ANVAR en cas de succès du projet.

1.2 - L'aide à la création d'entreprises innovantes

Il convient de distinguer l'aide à la personne physique et les deux aides dans le cadre du concours à la création d'entreprises de technologies innovantes, dont la 5^{ème} édition a été lancée par le ministère de la Recherche pour cette année 2003⁵⁰ :

- l'aide aux créateurs est une subvention couvrant les dépenses externes et une partie des frais du créateur d'entreprise avec un plafond de 25 000 € TTC Cette subvention est rapportée à 19 000 € TTC pour un créateur soutenu par un incubateur,
- l'aide pour les projets en "Émergence" dans le cadre du concours à la création d'entreprises innovantes favorise les projets en amont. La subvention est de 45 000 € TTC attribués par le ministère de la Recherche au créateur. Elle est destinée à couvrir jusqu'à 70 % du financement des prestations nécessaires à la maturation du projet,
- l'aide pour les projets en "Création-développement" qui est attribuée à l'entreprise innovante nouvellement créée pour un montant maximal de 450 000 € TTC, pour financer jusqu'à 50% du programme d'innovation. Cette subvention est conditionnée par l'obtention de fonds propres pour un

⁴⁹ bnorm@ANVAR.fr.

⁵⁰ 5^{ème} concours ANVAR doté de 30 millions d'euros.

montant équivalant au soutien de l'ANVAR. À noter que l'ANVAR accompagne en moyenne 50 projets nationaux par an en "création-développement".

1.3 - L'aide aux inventeurs indépendants

Une subvention peut être attribuée à une personne physique, inventeur indépendant, n'exerçant pas d'activité salariée dans le secteur de l'invention concernée. Cette subvention soutient tout projet d'innovation technologique, produit ou procédé, à vocation industrielle. L'aide permet la validation du projet par le recours à des prestataires extérieurs en vue de son transfert et de sa valorisation (concession de licence, vente de brevet...). Elle couvre jusqu'à 75 % des dépenses TTC, dans la limite de 23 000 € par projet.

1.4 - Les autres aides ANVAR

D'autres aides plus spécifiques concourent davantage au développement de l'entreprise innovante et sont attribuées par l'agence nationale.

- l'aide au transfert de technologie vise à faciliter la vente ou l'acquisition de technologies entre laboratoires et entreprises, ou entre entreprises. Cette aide est une avance remboursable représentant jusqu'à 50 % des dépenses retenues par l'ANVAR dans le programme de transfert,
- l'aide au partenariat technologique international (APTI) vise à faciliter le montage de projets de coopération technologique internationale, incluant notamment la recherche de partenaires et destinée au PME-PMI. Cette aide succède à l'aide au partenariat technologique européen (APTE). Elle prend la forme d'une avance remboursable en cas de succès (ou d'une subvention plafonnée à 25 000 €), couvrant jusqu'à 50 % des dépenses retenues par l'ANVAR,
- Eurêka a pour but de faciliter la coopération entre les entreprises et les centres de recherche des pays membres sur des projets de R&D devant déboucher sur des produits, des procédés ou des services innovants, quelle que soit la taille ou la structure de l'entreprise. Avec Eurêka, les entreprises françaises peuvent obtenir une aide (subvention ou avance remboursable, selon le cas) qui représente jusqu'à 50 % de la part française du projet,
- les Bons de Souscription d'Actions (BSA) constituent un accompagnement en fonds propres pour les entreprises à fort potentiel de croissance. Rappelons qu'un bon de souscription d'action est une valeur mobilière donnant le droit d'acheter une action de l'entreprise émettrice dans un délai déterminé et à un prix fixé d'avance, appelé prix d'exercice. Cette solution permet à l'entreprise de bénéficier d'une solidité financière apportée par le renforcement des fonds propres. L'ANVAR apporte à l'entreprise de vrais fonds propres et il ne s'agit plus d'une dette, comme dans le cas d'une avance remboursable,
- les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) est une nouveauté dans le cadre de la loi de Finances 2002. Ils permettent

d'orienter l'épargne des particuliers vers les entreprises innovantes en contrepartie d'avantages fiscaux.

Le poids d'une partie de ces aides au niveau national et la répartition régionale de celles-ci, avec une attention toute particulière pour la Basse-Normandie, a été traité dans la première partie.

2°/ DES COMPETENCES ELARGIES POUR LA REGION

Le Conseil Régional de Basse-Normandie dispose d'aides particulières pour les transferts de technologie. Il est vrai que la loi de décentralisation de 1982 lui a donné une compétence pour financer certains projets, mais sans lui permettre d'avoir des aides spécifiques à l'innovation.

D'ailleurs, un faible nombre de dossiers de créations d'entreprises innovantes a été accompagné depuis trois ans sur les 75 dossiers de créations d'entreprises pures et reprises⁵¹.

Les dossiers de demande d'aides arrivent en général sur le bureau régional par le biais d'un intermédiaire appartenant au réseau de développement économique, qu'il soit Chambre de Commerce et d'Industrie, organisme de développement économique comme la Technopole Synergia ou le CEBANOR, collectivités locales... ou encore communautés d'agglomérations.

Les critères de sélection pour les "aides" à l'innovation ne relèvent d'aucune procédure spécifique. L'instruction est cependant fortement calquée sur l'intervention préalablement opérée par la délégation régionale de l'ANVAR, eu égard à la technicité du projet.

2.1 - Une avance régionale à l'entreprise plafonnée à 700 000 €

Le champ d'exercice du Conseil Régional est élargi depuis la récente loi de démocratie de proximité. En effet, dans son article 102, la loi du 27 février 2002 offre la possibilité aux Régions d'attribuer des aides directes qui "revêtent la forme de subventions, de bonifications d'intérêt ou de prêts et avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du taux moyen des obligations".

Par conséquent, le Conseil Régional de Basse-Normandie peut désormais financer des avances à taux nul par le biais de l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), dont l'objet est de "favoriser les investissements significatifs des entreprises des secteurs de l'industrie et du service à l'industrie" et ce, quelle que soit la localisation de l'entreprise ou sa taille. À noter que l'avance régionale remboursable à taux nul intervient en bas de bilan, donc en emprunt.

Cette avance plafonnée à 700 000 € est remboursable par annuité. Co-financée par la région et les trois départements bas-normands, le champ de cette aide répond à quatre obligations :

⁵¹ Source : service économique du Conseil régional de Basse-Normandie.

- cette avance ou ce prêt vient en complément des ressources internes et externes de l'entreprise, ce qui sous-entend que l'assemblée régionale intervient de façon minoritaire,
- l'assiette de l'investissement matériel à hauteur de 20 % est prise en considération et non celle du besoin en fonds de roulement,
- l'intervention est modulée en fonction du nombre d'emplois à créer,
- cette aide n'est pas cumulable avec la prime régionale à la création d'entreprise (PRCE). Cependant, elle peut s'ajouter aux autres aides publiques, autres que régionales.

La première avance régionale pour un projet technologique a été attribuée le 17 janvier 2002 à "J. Ware Technologies", pour un montant de 180 000 €, dont 90 000 € de part régionale et 90 000 € de part départementale (Calvados). La jeune entreprise édite des logiciels de monétique. Créée en octobre 2002, elle a choisi d'implanter son pôle Recherche & Développement à Caen, au sein de l'ENSICAEN, son bureau commercial restant basé à Paris. Son directeur a choisi la Basse-Normandie et tout particulièrement Caen, car "l'ENSICAEN est la seule école d'ingénieurs en France qui propose une filière monétique, par ailleurs très active pour promouvoir ce pôle auprès des entreprises." Cette avance qui tombe à point nommé pour la jeune société joue le rôle d'effet levier auprès des autres financeurs potentiels. L'obtention d'une telle aide assoit également la confiance de la collectivité à l'égard du porteur de projet. À trois mois d'existence, "J.Ware Technologies" a embauché en Basse-Normandie sept ingénieurs et un employé. Cette avance est assujettie à d'autres créations d'emplois.

2.2 - Une prime régionale à la création d'entreprise jusqu'à 100 000 €

Dans cette même logique, l'intervention financière de la Région peut depuis janvier 2003 développer une Prime Régionale à la Création d'Entreprise pouvant aller jusqu'à 100 000 € avec un capital social libéré de 100 000 € et l'obligation de créer au moins 25 emplois sur deux ans. Cet accompagnement nécessite un projet déjà bien mûri. Cependant, il a le principal avantage d'intervenir en fonds propres, c'est-à-dire en haut de bilan et ainsi ne pas faire obstacle à la capacité d'emprunt. L'inconvénient est le versement de 50 000 € à l'instruction du dossier qui peut demander en moyenne six mois. Le solde est versé à la création effective du 25^{ème} emploi.

Enfin, la région travaille actuellement sur un Fonds de garantie avec la SOFARIS, pour accompagner les entreprises aux côtés des banques et leur apporter une garantie à hauteur de 70 % du prêt. Ce fonds serait destiné à l'industrie, le service à l'industrie, l'artisanat, le commerce de gros. En sont exclus le commerce de détail, l'agriculture ainsi que les établissements financiers. Ce fonds serait d'un montant global de 2 M €. La Région et la SOFARIS couvriraient à part égale de 35 % les risques de l'entreprise.

3°/ L E RDT POUR DES FINANCEMENTS A CARACTERE TECHNOLOGIQUE

3.1 - La Prestation Technologique de Réseau

La Prestation Technologique de Réseau (PTR) a pour objectif de favoriser la démarche d'innovation technologique des entreprises régionales. Elle peut être sollicitée dans le cadre d'une pré-étude technologique, d'essais, de modélisation, d'étude de faisabilité scientifique et technologique, de caractérisation de produits, d'étude de l'état de l'art, de recherche d'antériorité, de calculs, d'études technico-économiques de nouveaux procédés ou produits, d'étude marketing, de recherche de partenaires technologiques, de veille technologique jusqu'au premier dépôt de brevet⁵². La subvention est égale à 75 % maximum de la prestation externe. Elle est plafonnée à 5 000 € HT. En 2001, le RDT a géré 34 dossiers de PTR pour un montant de devis de 270 219 €. En 2002, le réseau a géré 20 dossiers supplémentaires pour un montant de 270 867 €.

Cette procédure est gérée par l'animateur du RDT.

Les aides qui suivent sont quant à elles soumises à l'avis du Comité d'Orientation du Transfert de Technologie de Basse-Normandie (COTT)⁵³. En effet, en application du précédent contrat de plan État/Région, le COTT fixe notamment les objectifs des dispositifs d'appui technologique et procède annuellement à l'évaluation du fonctionnement de ces dispositifs. Le COTT émet par ailleurs un avis sur l'attribution des aides suivantes :

3.2 - La convention CORTECHS

Cette convention de recherche est réservée aux techniciens supérieurs. Elle aide les entreprises qui confient un projet de développement innovant à un technicien supérieur qu'elles ont embauché pour une durée d'un an. La subvention pour l'entreprise est plafonnée à 13 000 € HT (comprenant la partie revenant au centre de compétences). Le technicien supérieur (titulaire d'un DUT, BTS ou autre diplôme équivalent) est quant à lui formé à l'innovation et au transfert de technologie. En 2002, le RDT a géré 17 conventions de ce type.

3.3 - La bourse Post-Doctorale

L'objectif de cette aide est d'inciter les entreprises à développer leurs efforts en matière de recherche technologique et d'innovation avec le soutien éventuel d'un centre de compétences, grâce à l'accueil de post-doctorants dans les PME-PMI. La

⁵² Voir les modalités précises de ces aides sur le site : www.rdt@bn.org

⁵³ Le COTT définit, évalue et oriente la politique régionale en matière de développement technologique. Il a été créé par l'État et la Région, en application du contrat de plan signé le 22 février 1994. En sont membres le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie et le Délégué Régional de l'ANVAR, assisté de l'animateur du RDT.

durée est établie entre un an à 18 mois et l'aide est de 27 000 € HT maximum correspondant à 50 % du montant de la rémunération du docteur.

3.4 - Le Stage Technologique Régional (STR)

Ce stage a pour objectif de permettre aux entreprises de développer des projets innovants ou technologiques en s'appuyant sur des étudiants de niveau Bac +3 et plus (ingénieurs, DEA, DESS, IUP...) pendant un stage de longue durée, supérieur ou égal à trois mois. Les moyens mis en œuvre sont, pour l'entreprise, une subvention égale au maximum à 50 % du montant des dépenses liées au stage et plafonnée à 3 000 € HT. L'indemnité pour l'encadrement du stagiaire par un enseignant tuteur est plafonnée à 1 500 € HT. Trente stages de ce type ont été conventionnés sur la région pour l'année 2002.

3.5 - Le Fonds Technologique Régional (FTR)

Le Fonds Technologique Régional a pour mission d'améliorer la compétitivité technologique des entreprises en favorisant le recours à des centres de compétences technologiques. Cette subvention égale à 50 % maximum de la prestation est plafonnée à 30 000 € HT. Une même entreprise peut cumuler, sur une période de trois ans, plusieurs interventions du fonds dans la limite de 30 000 € HT.

Le COTT émet également un avis sur l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux centres de ressources technologiques et aux services d'appui technologiques ; les CRITT. Sur le territoire régional, six CRITT se positionnent dans des filières spécifiques et participent ainsi à la constitution de pôles de compétences régionaux.

Pour ne citer que deux exemples, le Centre des Technologies Nouvelles (CTN) à Caen s'est développé sur les secteurs de l'informatique industrielle, de la productique, de la robotique et des technologies de l'information et de la communication. Le CRITT BNC a mis en place une cellule d'ingénierie de l'innovation pour accompagner et conseiller les PME-PMI dans leurs décisions d'investissements. Le projet Baltinéïs de "BL CONCEPT", lauréat des "Entrepreneurs de l'innovation" a bénéficié de cette politique d'accompagnement. Le CRITT Polymères et Composites de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) est devenu un centre de compétences en la matière. L'ISPA assure actuellement le partenariat technologique de "FREEZKEEP".

Le RDT participe également à l'aide pour le "Chercheur Junior Consultant" qui permet d'apporter aux entreprises régionales un soutien sous forme de conseil extérieur et permettre à un jeune chercheur de participer à un projet industriel dans une entreprise. Dans ce cas, la subvention versée à l'entreprise est de 50 % au maximum du coût et plafonné à 5 000 € HT,

En vue de favoriser la maturation technologique et économique des projets soutenus par Normandie Incubation, le RDT de Basse-Normandie ouvre ses séminaires de formation gracieusement aux personnes physiques pour tout séminaire localisé en région. Pour les séminaires organisés hors région, un coût de

300 € HT par participant est demandé à l'incubateur. Le RDT peut également mobiliser son outil "Maîtrise de l'information"⁵⁴ pour une valeur de 770 € à la charge de l'incubateur.

D'autres aides régionales peuvent être sollicitées, notamment la Prime Régionale à l'Emploi (PRE), le Fonds Régional d'Aide au Recrutement de Cadre... Le Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) pour inciter les PMI à recourir à des consultants est attribué par la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, de même que la procédure de diffusion des techniques, plus connue sous l'appellation "ATOOUT", ou encore, l'Aide aux conseils aux Entreprises (ACE) par la Direction régionale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle... Citons encore, la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) en Recherche & Développement où "Normandie Développement" intervient comme premier interlocuteur pour le montage des dossiers, sans oublier le concours de la Banque des PME (BDPME), notamment pour la Prime à la création d'entreprise (PRE), la garantie des concours financiers...

⁵⁴ La Maîtrise de l'information est un outil du RDT pour le développement des PME-PMI. Grâce à l'équipe et son réseau, cet outil permet notamment de découvrir ou de confirmer des voies de développement, de pénétrer de nouveaux marchés, de préparer un investissement industriel ou commercial, de trouver les partenaires privilégiés, d'anticiper les situations de déclin ou de rupture ou d'accroître les réseaux de compétence.

TROISIEME PARTIE

LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES FACE AU DISPOSITIF BAS-NORMAND : UNE APPROCHE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Ici et différemment de la première partie, l'objectif n'est pas d'avoir une vision parfaite ou exhaustive du créateur d'entreprise innovante. La finalité de l'approche qualitative et quantitative est de se poser la question suivante : "Compte tenu de l'échantillon sélectionné à partir des entreprises aidées par un organisme de la région quel qu'il soit, quel jugement est porté sur le dispositif existant ?

I - PRESENTATION DE L'ECHANTILLON ETUDIE

Un questionnaire⁵⁵ a été adressé en mars 2002 auprès de 100 entreprises de la région bas-normande. Compte tenu de la complexité et de la non-stabilité de la définition de l'innovation mise en évidence dans la première partie, le CESR a souhaité s'entourer d'un groupe de travail⁵⁶, chacun apportant son fichier d'entreprises.

Ces entreprises répondaient alors aux critères suivants :

- être une entreprise innovante créée entre 1990 et 2002,
- être une entreprise aidée par l'ANVAR, le CTN, Normandie Incubation et/ou la Technopole Synergia,
- être une entreprise innovante au sens de l'innovation produit, marketing, organisationnelle ou service.

Sur les cent entreprises, 14 responsables n'ont pas souhaité répondre. Dix entreprises à qui le questionnaire a été envoyé, n'existent plus, ont été rachetées, ou étaient en redressement judiciaire lors de l'envoi. Au moment de l'analyse, 76

⁵⁵ Questionnaire en annexe.

⁵⁶ Groupe de travail constitué du CESR, Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie, de la délégation régionale de l'ANVAR, Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche, du CTN, Centre des Technologies Nouvelles, de Normandie Incubation et de Synergia, Technopole Caen-Normandie.

réponses ont été réellement effectives donc validées, soit un taux de réponse de 85 %.

1°/ REPRESENTATION PAR ZONES DE TERRITOIRE

Au-delà de la localisation géographique de ces entreprises innovantes sur le territoire bas-normand, il est apparu intéressant d'étudier la représentativité de ces entreprises par zones d'activités, mais également par pôles scientifiques soutenus par la Région. La représentation porte ici sur l'échantillon retenu et les treize entreprises "non-répondantes" y sont associées, en raison du fait que ces entreprises toujours pérennes répondent à la fois aux critères de la jeune entreprise innovante et qu'elles sont créatrices d'emplois.

Comme il est facile de le constater sur la carte ci-après, une grande partie des entreprises innovantes est située sur le Calvados : 63 % précisément, dont plus de 52 % sur l'agglomération caennaise, 25 % dans la Manche et 12 % dans l'Orne. Une délocalisation de site en région parisienne a été réalisée par une des entreprises. Néanmoins, la présence de ces entreprises est répartie sur l'ensemble du territoire bas-normand. Si on compare leur localisation à celle du réseau Vikman⁵⁷ et a fortiori au réseau routier bas-normand, il est intéressant d'opérer une superposition de leur localisation, suivant les axes de la Nationale 13 d'Est en Ouest, de l'autoroute A 84 vers la porte de Bretagne, du tronçon de la nationale 158 en 2X2 voies jusqu'à Falaise et de son extension en 2X2 voies envisagée jusqu'à Alençon, via Argentan, inscrite dans le contrat de plan 2000/2006.

Seules quatre entreprises font exception. Elles sont situées sur la façade maritime de la Manche, une localisation inhérente soit à leur activité professionnelle liée à la mer, soit pour des raisons personnelles.

⁵⁷ Vikman, pour Viking Metropolitan Area Network, est un réseau régional sur lequel transitent textes et images informatiques. Créé en 1991 à l'initiative de la région Basse-Normandie, maître d'ouvrage, ce réseau offrait dès sa création un débit à la vitesse de 100 mégabits/seconde. Il offre un service d'interconnexion entre des "plaques" constituées en réseaux indépendants : plaque universitaire, plaque nord recherche (Ganil, Ensicaen (Ismra), Cycéron, centre de recherche biomédicale), plaque santé (CHU, Baclesse), plaque scolaire permettant le raccordement de certains établissements d'enseignement de la région, au Centre régional de documentation pédagogique de Basse-Normandie (CRDP) et au Rectorat.

(Source : Hors-série "Reflets" sur les TIC d'Octobre 2001).

Carte n° 3 : Localisation des jeunes entreprises

2°/ REPRESENTATION PAR ZONES D'ACTIVITES

Ces entreprises innovantes se caractérisent par un grand nombre de PME-PMI. Elles sont issues pour certaines du monde des nouvelles technologies certes, mais beaucoup sont de technologies plus matures et concourent à une certaine dynamique régionale.

Sur la carte ci-après, les entreprises innovantes sont localisées par secteurs d'activités codifiés selon l'INSEE par la nomenclature NAF (Nomenclature d'Activités Française). Si quelques entreprises innovantes sont issues de l'industrie alimentaire, de l'agriculture, de la pêche (secteur traditionnellement très fort en Basse-Normandie), force est de constater que l'innovation est principalement représentée, selon cet échantillon, autour des activités informatiques et des services fournis aux entreprises. Ces deux dernières activités représentent à elles seules plus de 50 % de l'échantillon retenu. Il convient cependant de tempérer ces chiffres en reconnaissant que ces activités sont essentiellement concentrées sur l'agglomération caennaise. C'est pourquoi, une troisième représentation géographique par pôles scientifiques, pôles soutenus par la Région, est utile.

3°/ REPRESENTATION PAR POLES SCIENTIFIQUES

Inscrite depuis de nombreuses années dans cette démarche "d'intelligence territoriale"⁵⁸, la région de Basse-Normandie participe à la stratégie de développement de la recherche en soutenant la création et le développement des pôles de recherche, constitués en pôles scientifiques d'excellence et/ou en pôles scientifiques et technologiques.

⁵⁸ "Intelligence territoriale" rappelée par le président du Conseil Régional de Basse-Normandie et le préfet de Région, dans un document de travail co-réalisé avec la délégation régionale de l'ADIT (Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique) et Normandie Développement. Document téléchargeable sur www.hightech-normandy.com

Carte n° 4 : localisation par type d'activités

Carte n° 5 : localisation par pôles scientifiques

Dans le cadre du quatrième Contrat de Plan État-Région (2000-2006), un soutien est apporté à six pôles, dont quatre pôles scientifiques et technologiques créés pour jouer un rôle d'interface entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. Ces quatre pôles sont les suivants : Imagerie et Technologies de l'Information et de la Communication (ITIC), Matériaux, Biologie et Agrobio-Industrie, et Maîtrise d'Ambiance⁵⁹.

La représentation par pôles illustre que les ressources technologiques et la compétence des laboratoires de recherche de la région jouent géographiquement leur rôle. Force est de constater cependant que le pôle ITIC est fortement ancré sur la capitale bas-normande et le Sud-Manche. La Basse-Normandie se positionne aujourd'hui comme une région très en pointe dans ce secteur, avec une représentation conséquente, dans l'échantillon répondant, dans des segments comme les TIC monétique, les TIC informatique et les TIC électronique. Cette situation est confortée par la présence de trois grands pôles industriels que sont Philips, France Télécom R&D et Acome. De constitution récente, la Maîtrise d'ambiance n'a pas encore beaucoup créé d'entreprises innovantes.

II - LE PROFIL DU PORTEUR DE PROJET INNOVANT EN BASSE-NORMANDIE

Dans cette sous-partie, l'analyse du questionnaire sera présentée, détaillée et agrémentée de graphiques et de tableaux pour visualiser au mieux la spécificité de la région bas-normande, en matière d'entreprises innovantes.

L'ensemble des variables retenues dans le questionnaire correspond à des variables qualitatives. Elles sont regroupées par différents thèmes que sont :

- le profil du créateur de l'entreprise innovante,
- le projet de création,
- l'entreprise (localisation, recherche des locaux à la création et en phase de développement, nombre de salariés et sa répartition, évolution du chiffre d'affaires), type de clientèle, évolution de l'aire de marché, besoins de capitaux à la création et en cours de développement, brevets déposés,
- le regard des créateurs d'entreprises innovantes sur la Basse-Normandie,
- leur vision du dispositif d'aides mis en place dans la région,
- leurs suggestions à destination des pouvoirs publics.

L'analyse et les commentaires portent sur les soixante-seize réponses validées. Elles concernent essentiellement la création d'entreprises innovantes sur la région bas-normande. Deux reprises d'activité ont cependant été intégrées dans l'échantillon.

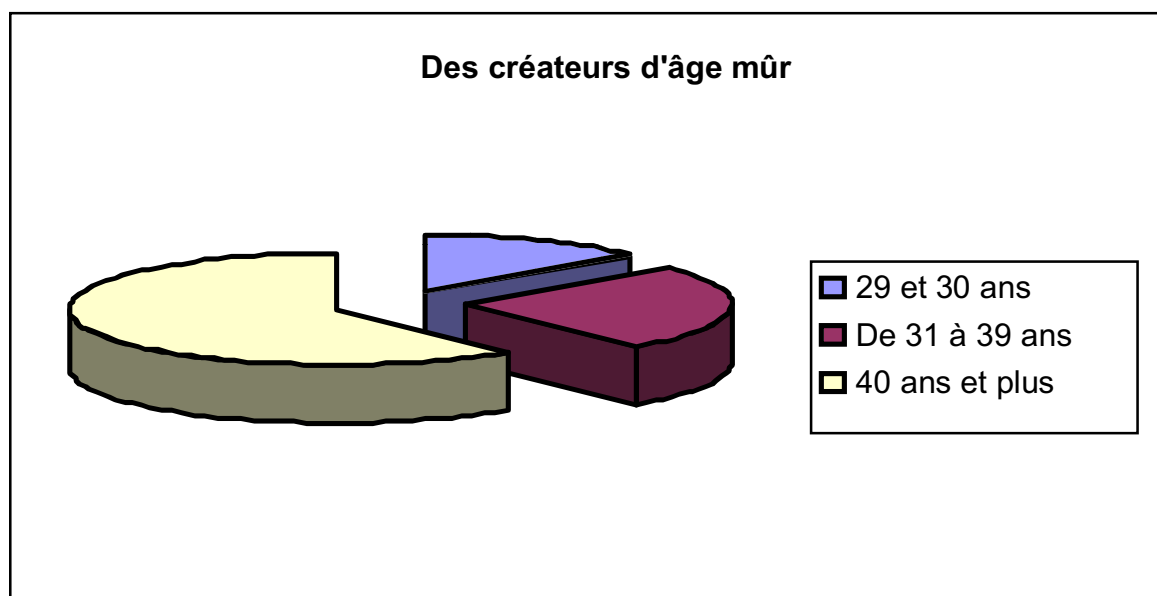
⁵⁹ Ces pôles sont détaillés dans la partie 2.

A - LE PROFIL DU CREATEUR D'ENTREPRISE LUI-MEME

1°/ UNE AFFAIRE "D'HOMME" MUR

Au vu des réponses obtenues, créer une entreprise innovante est avant tout une "affaire d'homme". Il en est ainsi dans 95 % des cas. Seules deux créations d'entreprises sont le fait de femmes. Cependant pour deux autres créations d'entreprises, l'associé est à parité homme-femme.

En second lieu, le chef de l'entreprise innovante est déjà d'un âge mûr, l'échantillon répondant (moins quatre personnes qui n'ont pas donné leur âge) a un âge moyen proche de 42 ans (graphique n°8).



Graphique n°8 : Répartition par âge des créateurs d'entreprises innovantes en Basse-Normandie

En rapprochant cette tranche d'âge de celle des chefs d'entreprises qui relèvent des activités de services des NTIC, comme défini par l'INSEE⁶⁰ -ces activités comprennent deux sous-ensembles avec notamment les activités informatiques et les services de télécommunications- on voit que l'âge moyen de ce secteur d'activité est assez proche de celui de l'échantillon global, à savoir : 39,5 ans.

À ce titre, peu de chefs d'entreprise ont 30 ans et moins. Ils sont neuf jeunes créateurs d'entreprises innovantes, très proches d'ailleurs des 29 et 30 ans, soit un peu plus de 12,5 % de notre échantillon répondant.

A contrario, 61 % de l'échantillon ont 40 ans et plus.

⁶⁰ Dans "Cent pour cent Basse-Normandie", n° 92.

2°/ POUR DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LA DUREE

L'âge mûr du chef d'entreprise peut expliquer en partie que ces projets s'inscrivent dans la durée. En effet, la répartition de l'échantillon met en évidence que près de 70 % d'entre eux ont une durée de vie bien supérieure aux trois ans, période charnière pour la survie d'une entreprise.

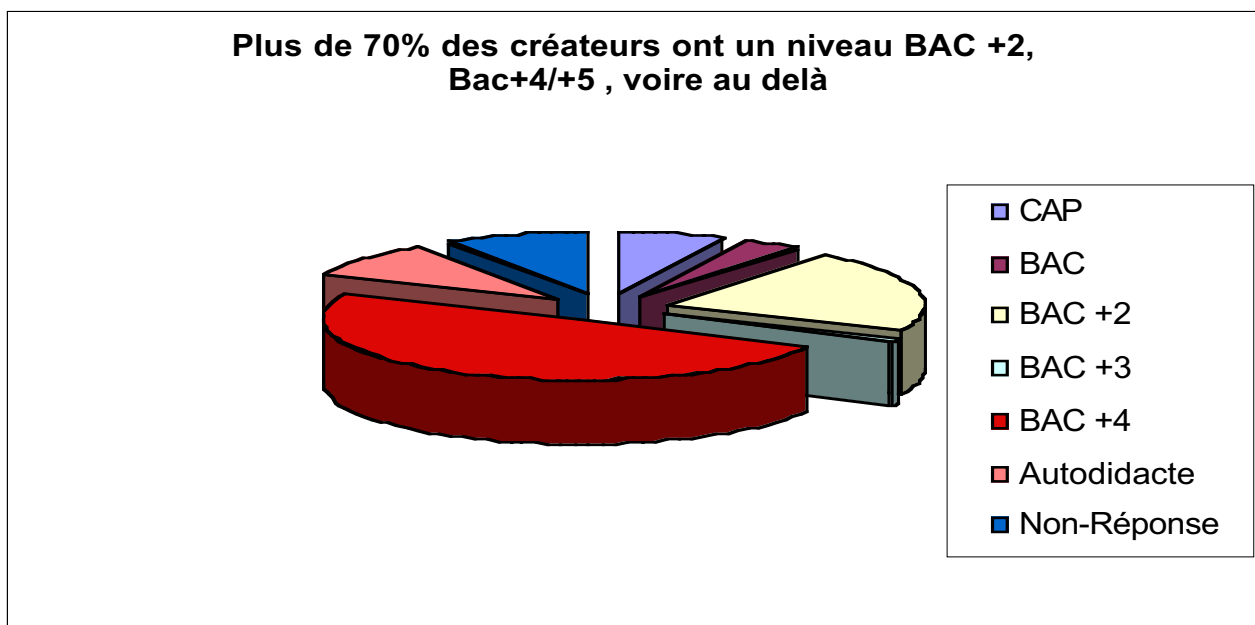
Sur l'échantillon en question, plus de 43 % des entreprises ont une durée de vie comprise entre 3 et 8 ans. Pour plus de 26 %, les entreprises dépassent les huit années d'existence. Cependant, plus de 26 % de l'échantillon a moins de trois ans et seuls un peu moins de 4 % sont en cours de création.

Ancienneté de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Pourcentage des répondants
En cours de création	3	4 %
Moins de 3 ans	20	26,3 %
Entre 3 ans et 8 ans	33	43,4 %
Plus de 8 ans et - 12 ans	20	26,3 %

Tableau n°12 : Répartition des entreprises selon leur durée d'existence

3°/ ISSUS D'UNE FORMATION SUPERIEURE ET AGUERRIS AU MONDE PROFESSIONNEL

Les créateurs d'entreprises innovantes bas-normandes ont pour l'essentiel de solides bases en formation initiale ; ces bases sont par ailleurs renforcées par un passage significatif en entreprise. En effet, les créateurs sont issus d'une formation supérieure avec un niveau minimum Bac + 4/+5 pour 49 % de l'échantillon répondant. Plus de 21 % de cet échantillon ont par ailleurs un niveau Bac +2, soit 70 % de l'échantillon avec une formation plus que qualifiante. Autre fait intéressant : 9 % des répondants sont des autodidactes, près de 4 % ont le Baccalauréat et près de 7 % ont le Certificat d'Aptitude Professionnelle (graphique n° 9).



Graphique n° 9 : Niveau d'étude de l'échantillon répondant

Par ailleurs, les responsables des jeunes entreprises innovantes ont derrière eux un parcours professionnel déjà bien solide en tant que salarié pour près de 90 % d'entre eux. Si on retire la part de non-réponse (10,5 %) à cette question, un 100 % est presque totalisé, hormis deux jeunes diplômés (BAC+4) qui ont franchi le pas à l'issue de leurs études.

À noter également que les créateurs d'entreprises innovantes sont largement aguerris au monde professionnel : 56,6 % d'entre eux ont plus de 10 ans d'ancienneté comme salarié. Beaucoup avoisinent même les 20 ans d'expérience, soit en gravissant progressivement les échelons, soit en ayant diverses expériences en tant qu'ingénieurs ou chercheurs. L'activité qu'ils créent est souvent très proche de l'expérience qu'il ont pu acquérir lors de leur vie de salarié. Près de 20 % ont une expérience entre 5 et 10 ans. Seuls, 10,5 % des créateurs ont moins de cinq années d'expérience comme salarié.

Expérience salariée antérieure	Créateurs d'entreprises innovantes bas-normands
Aucune	2,7%
Moins de 5 ans	10,5 %
Entre 5 et 10 ans	19,7 %
Entre 10 ans et plus	56,6%
Non-réponse	10,5 %

Tableau n° 13 : Répartition des créateurs d'entreprises innovantes en Basse-Normandie suivant leur expérience salariée antérieure

B - LES CARACTERISTIQUES DU PROJET EN QUESTION

Après avoir étudié le profil du créateur d'entreprise bas-normande, il convient d'en savoir davantage sur le projet de création lui-même et les motivations qui l'ont conduit à le réaliser.

1°/ LE GOUT D'ENTREPRENDRE AVANT TOUT

Il est intéressant de connaître les motivations réelles qui ont poussé les chefs d'entreprises à franchir le pas. Rappelons pour la compréhension du lecteur que le répondant avait un choix ouvert entre plusieurs réponses, à savoir : 1) le souhait d'être indépendant, 2) le goût d'entreprendre, 3) la possibilité de transmettre aux enfants, 4) la perspective d'acquérir un capital, 5) la volonté de développer une idée novatrice et, 6) autre.

Les raisons sont pour l'essentiel combinées avec trois réponses possibles. C'est aussi pourquoi il est impossible d'obtenir un taux de réponse de 100 %.

1.1 - Le goût d'entreprendre pour 70 % des réponses

La raison essentielle qui se dégage est le goût d'entreprendre pour 70 % des réponses. Quatorze des répondants sont motivés par cette seule réponse, 10 réponses sont combinées avec la volonté de développer une idée novatrice (5) et 11 réponses sont combinées avec le souhait d'être indépendant (1) et de développer une idée novatrice (5). Quatre réponses sont combinées seulement avec le souhait d'être indépendant et 4 également avec le souhait d'être indépendant et la volonté d'acquérir un capital. On peut résumer les principales tendances par le tableau suivant :

Le goût d'entreprendre	
Seule raison	14 réponses
Combinée avec la 5)	10 réponses
Combinée avec la 1) + la 5)	11 réponses
Combinée avec d'autres raisons	17 réponses
Soit un total de :	52 réponses

Tableau n°14 : Répartition du choix "Goût d'entreprendre"

1.2 La volonté de développer une idée novatrice pour plus de 50% des réponses

Deuxième raison largement citée : la volonté de développer une idée novatrice pour 53 % des répondants. Là encore, neuf des répondants ont été motivés par cette seule raison, 10 réponses sont combinées avec la motivation d'entreprendre (2) et 11 réponses avec à la fois la volonté d'entreprendre (2) et le souhait d'être

indépendant (1). 10 réponses sont combinées avec d'autres raisons, notamment réussir une équipe, créer des emplois ou encore revenir dans la région. On peut là encore résumer ces réponses par le tableau suivant :

La volonté de développer une idée novatrice	
Seule raison	9 réponses
Combinée avec la 2)	10 réponses
Combinée avec la 1) + la 2)	11 réponses
Combinée avec d'autres raisons	10 réponses
Soit un total de :	40 réponses

Tableau n°15 : Répartition du choix "Volonté de développer une idée novatrice"

1.3 - Le souhait d'être indépendant pour 35 % des réponses

Dernière raison citée de manière significative : le souhait d'être indépendant pour 26 réponses (soit 35%). Mais là, seuls trois chefs d'entreprises ont été motivés pour cette seule raison. Très nettement et comme il est logique de s'en douter compte tenu des réponses précédentes, cette raison est associée au goût d'entreprendre, ou à la volonté de développer son idée novatrice, ou les deux à la fois.

1.4 - Les autres raisons

Vient ensuite la volonté d'acquérir un capital : 10 fois citée, bien que cette réponse soit principalement associée à deux autres réponses possibles.

Enfin, la volonté de créer une entreprise innovante pour offrir la possibilité de transmettre aux enfants est loin d'être la motivation première. Seules, deux réponses de ce type vont dans ce sens et sont associées à d'autres raisons.

Les motivations sont une chose, mais elles sont souvent associées à un facteur "opportunité". Dans le cas présent, nous l'avons vu précédemment, la création d'entreprise innovante découle d'une longue période en tant que salarié, ce qui a permis sans aucun doute d'appréhender un marché potentiel. Mais dans près de 18 % des cas, l'opportunité a été déclenchée suite à un licenciement. L'Agence pour la Création d'Entreprise (APCE) a elle aussi observé cette tendance pour la création d'entreprise dite "classique". Cependant, il serait hâtif d'en conclure que les indemnités de départ leur ont permis d'apporter les fonds à la création. L'essentiel des projets nécessite un apport financier important. D'autres

- évoquent "l'opportunité de marché" "l'opportunité capitalistique", "l'opportunité financière", "l'opportunité technologique".

- relèvent le défi par volonté personnelle,

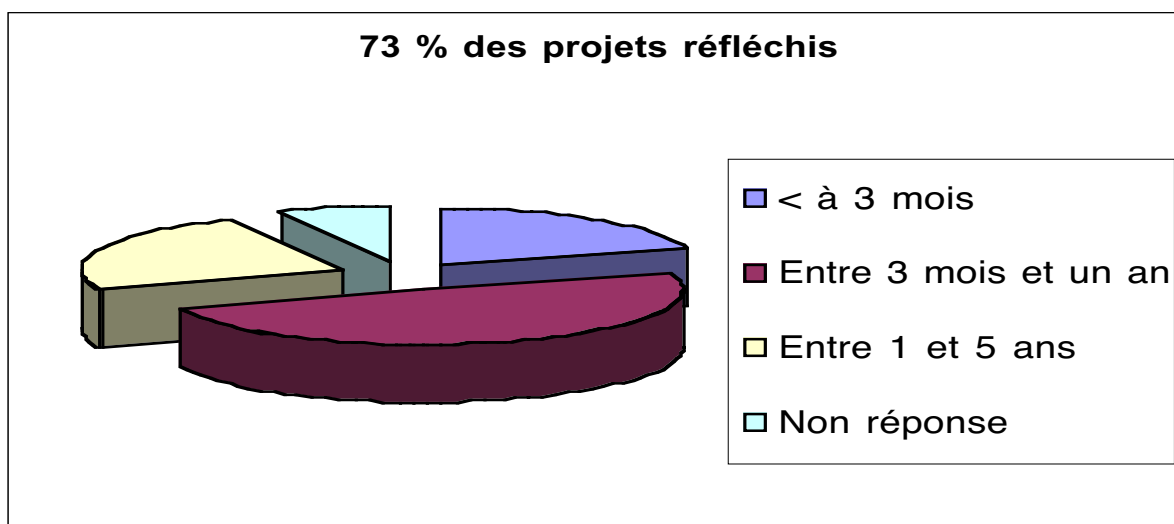
- se sont sentis simplement prêts, assez mûrs, jugeant avoir assez d'expérience pour se lancer,
- évoquent les opportunités de rencontres, en soulignant l'aide et la clairvoyance de certains experts régionaux, de responsables scientifiques, de partenaires financiers ou encore de partenaires industriels. Partenariat, rencontre, mais au niveau relationnel, famille, voire amis sont souvent associés au projet. Cet élément sera d'ailleurs récurrent quand on évoquera ultérieurement le financement de leurs projets.

À noter par ailleurs que le contexte des 35h et la volonté de créer une nouvelle structure, sans contrainte horaire, a principalement été l'opportunité pour un ingénieur de 38 ans. Et quatre créations sont nées de l'essaimage issu soit de l'université, soit de France Telecom, soit du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).

2°/ UNE IDEE INNOVANTE MUREMENT REFLECHIE

Outre les motivations et les opportunités qui accompagnent le projet, il est intéressant d'associer à ces caractéristiques et compte tenu des différents constats émis sur les dispositifs d'aides et de conseils en Basse-Normandie qui ont été exposés dans la seconde partie de ce présent rapport, la durée qui a préexisté entre l'idée et la création proprement dite (graphique n°10).

Les créateurs de ces entreprises sont à la fois mûrs, forts d'une solide expérience dans leur domaine et de plus leur idée est dans 73 % des cas mûrement réfléchie. Elle se situe dans 49 % des cas entre 3 mois et un an et, dans 24 % des cas, il aura fallu entre 1 et 5 ans entre l'idée et la création proprement dite. Ces chiffres confortent l'analyse de la partie 2 qui s'est attachée à démontrer que le processus de l'innovation était à la fois long et complexe. Cependant, ce délai est en deçà de trois mois dans 20 % des cas.



Graphique n°10 : Répartition de la durée entre l'idée et la création proprement dite de l'entreprise innovante en Basse-Normandie

Aucun projet n'aura demandé plus de cinq ans de réflexion et de maturation.

Par ailleurs, 39 % des responsables sont seuls à créer leur entreprise, 59 % partent au moins à deux, souvent avec des associés.

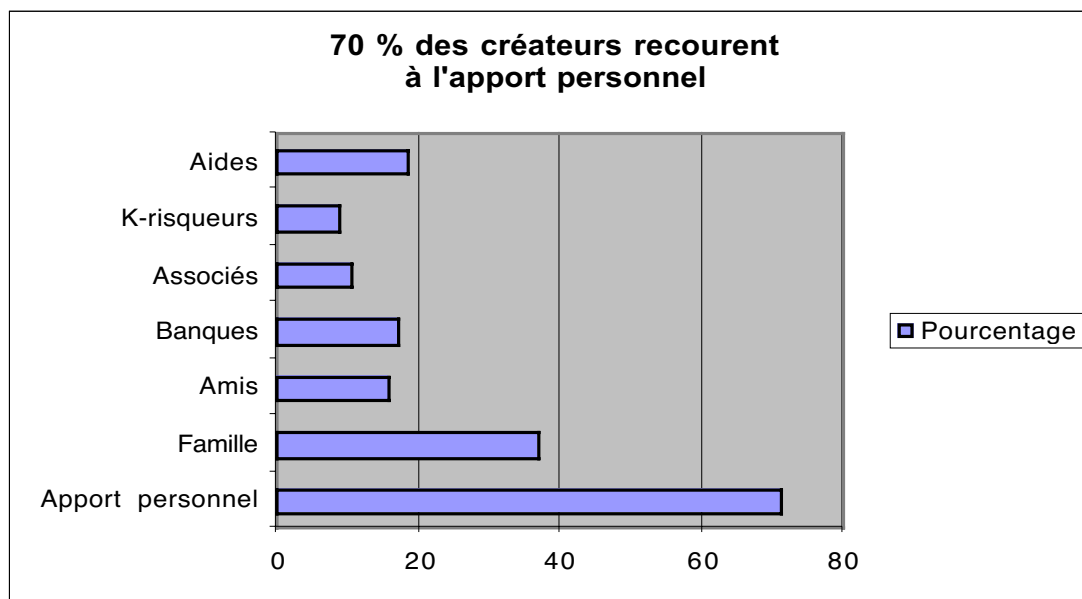
3°/ UN FORT RECOURS A L'APPORT PERSONNEL

Les origines du financement sont là aussi multiples (graphique n°11). Dans 71 % des cas, l'apport personnel est la première source de financement et même si nous avons évoqué les licenciements économiques comme phénomène déclencheur à la création d'entreprise, le recours aux indemnités de licenciement n'explique pas à lui seul cet apport de financement. Même si sur ces 71 %, plus de 27 % le sont uniquement avec un apport personnel, les 44 % restants sont combinés avec d'autres origines de financement, la famille et les amis étant en effet les premiers partenaires financiers. La première est citée dans près de 37 % des cas, et les seconds dans plus de 15 %. Les associés, quant à eux, participent pour plus de 10 %.

Banques et investisseurs interviennent dans les projets régionaux de façon moins prononcée. Les banques sont citées dans 17 % des cas. Mais souvent elles accompagnent des projets en phase de développement ou des initiatives émanant de responsables qui développent une activité annexe à leur activité initiale. L'antériorité joue alors en faveur du chef d'entreprise.

Dans 18 % des cas, les aides ANVAR, les prêts d'honneurs, les aides à la création d'entreprise ou les aides départementales jouent le rôle d'effets leviers dans le montant total du financement.

Seuls 9 % des sources de financement proviennent des capitaux-risqueurs ou de business angels (investisseurs providentiels).



Graphique n°11 : Répartition des sources de financement à la création de l'entreprise innovante en Basse-Normandie

4°/ DES DEMARCHES JUGEES RELATIVEMENT SIMPLES

À ce stade de l'analyse, il est intéressant de connaître l'opinion des chefs d'entreprises sur les différentes démarches qui les ont conduits à la création. Le questionnaire demandait un jugement de valeur sur six points particuliers, à savoir : l'immatriculation administrative, l'étude de marché, l'étude de faisabilité, l'étude juridique, le business plan (plan d'affaires) et enfin la recherche de locaux.

Il est aisé de constater à l'aide du graphique n°12 que les démarches effectuées par les chefs d'entreprises se révèlent en général simples, voire assez simples. L'immatriculation administrative, par exemple, est jugée par près de 50 % des répondants "simple". L'étude juridique et la recherche de locaux n'ont pas suscité non plus de complications au vu des résultats exprimés.

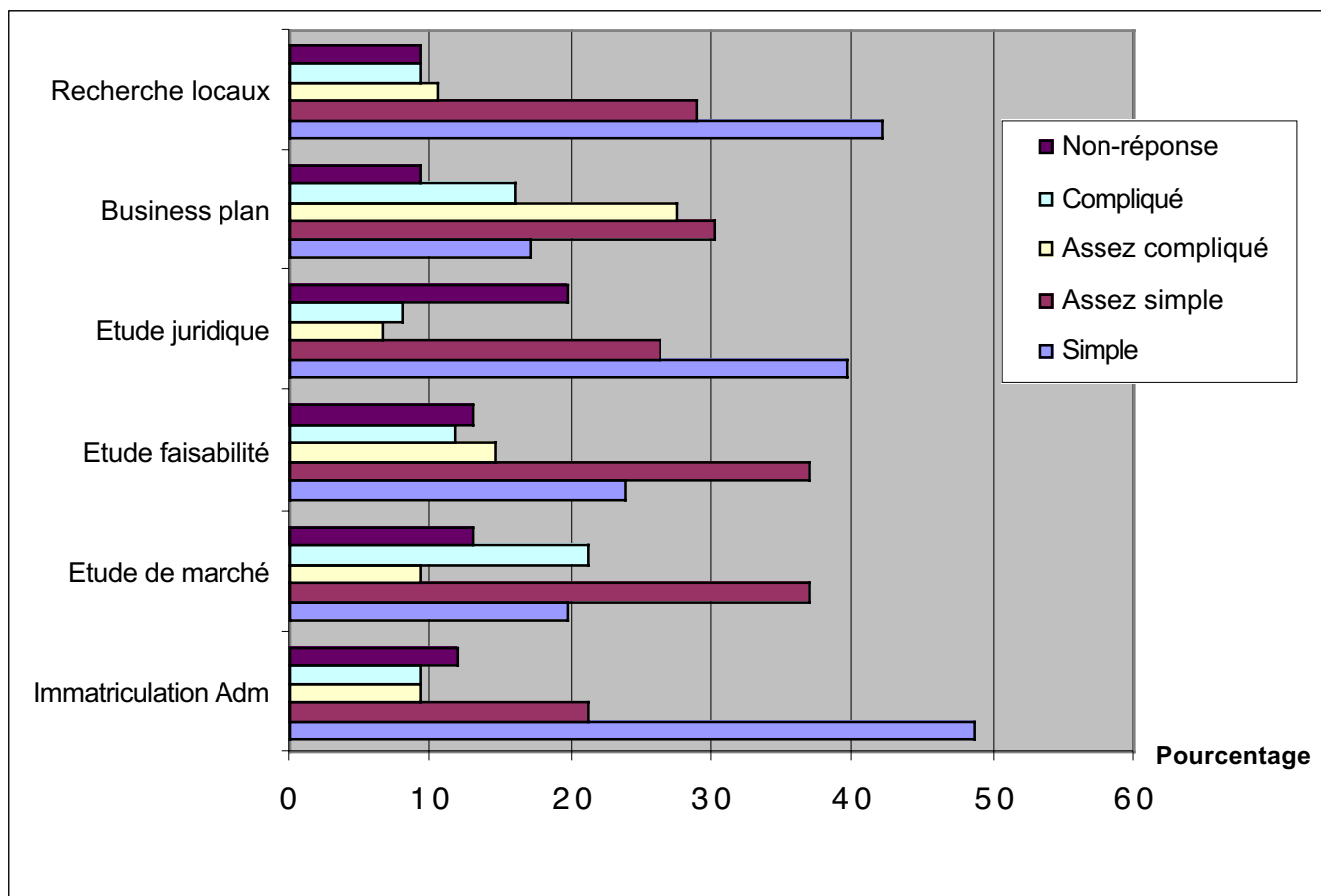
L'étude de marché et l'étude de faisabilité relèvent de démarches "assez simples" pour 37 % des répondants et "simples" pour 20 à 23 %.

Le constat est cependant plus mitigé pour le jugement du business plan. Si la démarche a été "assez simple" pour 30 % des répondants, elle a été malgré tout "assez compliquée" pour plus de 27 % et "compliquée" pour 16 % d'entre eux. Une explication à ce jugement vient sans doute du vocable lui-même. En effet, pour certains, "business plan" n'est pas très évocateur. C'est peut-être la raison pour laquelle certains organismes, comme la Technopole Caen-Normandie, préfèrent parler de "plan d'affaires".

Au terme de cette analyse sur "le porteur de projets et la création d'entreprise", certaines suggestions ont pu être faites. Un peu moins de la moitié de l'échantillon répondant (46 %) a souhaité s'exprimer en apportant des suggestions. Trois grandes catégories de remarques ressortent. Elles concernent principalement les questions financières, les problèmes administratifs et le dispositif des aides, sachant qu'une partie du questionnaire est consacrée plus longuement à ce dernier point.

Pour résumer la réflexion des créateurs sur les problèmes financiers, il convient peut-être de mettre en avant la remarque formulée par l'un d'entre eux : "Le plus dur pour un créateur est d'ouvrir un compte en banque". Cette réflexion somme toute classique est récurrente dans les entretiens avec les entrepreneurs.

En second lieu, le problème financier s'apparente dans bien des cas au souci d'un fonds de roulement à la création. "Les banques sont frileuses pour suivre, à moins de cautionner ses biens personnels". Certains chefs d'entreprises aimeraient aussi que les pouvoirs publics croient davantage à l'innovation. Pour cela, la caution d'un organisme officiel régional serait "un atout important". D'autres parlent de la mise en place d'une structure de capitaux-risqueurs ou de fonds d'amorçage, indispensable à l'apport de fonds.



Graphique n° 12: Jugement porté sur les différentes démarches à la création d'entreprises innovantes en Basse-Normandie

L'idée qui sous-tend ces différentes réflexions est "d'inventer un véritable dispositif autour de l'innovation". Certains disent que c'est un métier, reconnaissant par ailleurs l'aide efficace et professionnelle de certains organismes d'interface. Parrainage, tutorat... autour de l'innovation sont également des préoccupations. La validation des hypothèses techniques et financières par un "parrain" est souhaitée. L'un des chefs d'entreprises évoque d'ailleurs que "la création devrait être associée à un partenariat industriel actif". Dans le même esprit, certains demandent l'organisation de rencontres entre ces créateurs ayant les mêmes problématiques et les mêmes interrogations. D'autres prônent la mise en place d'un interlocuteur préférentiel pour assurer notamment les relations locales et nationales, la réduction des interlocuteurs ou encore la mise en place d'un seul organisme fédérant l'innovation.

Les lourdeurs administratives sont montrées du doigt : trop de paperasserie ! "Les administrations nous assomment de charges et de formalités". D'autres demandent même d'établir une meilleure communication. Faire "plus simple et plus vite" en résumé.

Ces réflexions vont en contradiction avec le jugement plutôt efficace, comptabilisé en préambule de ce point. Mais rappelons aussi que 64 % des répondants n'ont pas exprimé de suggestions particulières.

III - DU PROJET A LA CREATION D'UNE ENTREPRISE INNOVANTE : LA REALITE BAS-NORMANDE

Dans cette partie, l'entreprise innovante est analysée dans son évolution. Il convient alors de recenser les points forts et les points faibles suivants : localisation de l'entreprise, masse salariale, chiffre d'affaires, potentiel de clientèle, de marché...

On peut constater que pour la moitié de l'échantillon, l'activité première de l'entreprise est restée identique dans plus de 47,5 % des cas. Cette tendance est observée pour la réalisation ou le développement de logiciels où l'activité première demeure. Pour l'autre moitié (44,5 %), l'activité a évolué, soit en se diversifiant, soit en proposant l'ensemble des outils/produits de la chaîne. On peut citer l'exemple des prestataires Internet qui ont évolué en devenant soit des éditeurs de progiciels, soit en offrant une prestation globale avec le "web". Un laboratoire est parti de l'analyse microbiologique et physico-chimique pour développer le conseil et la formation en hygiène et sécurité alimentaire. Un négociant de produits chimiques qui travaillait à l'origine sur le marché français a aujourd'hui une part à l'exportation proche des 95 %. Sur des métiers peut-être plus classiques, certains ont su également tirer leur épingle du jeu. Un bureau d'études paysagiste s'est diversifié sur l'environnement, l'urbanisme, l'hydraulique... Un chef d'entreprise initialement spécialisé dans les études et dossiers administratifs en électronique s'est tourné vers la conception et la fabrication d'appareils de mesure pour la mise en œuvre d'explosifs industriels.

A - LES LOCAUX COMMERCIAUX PRIVILEGES

En interrogeant les créateurs sur la domiciliation de leur entreprise innovante à l'origine et en cours d'évolution, trois grandes tendances se dégagent :

- dans plus de 30 % des cas, les créateurs élisent le siège de leur entreprise à leur domicile privé dans la première année d'existence, sachant qu'un sur cinq choisit ensuite de prendre un local commercial ou un atelier relais,
- dans près de 35 % des cas, ils élisent directement – donc depuis la création- le siège de leur entreprise dans des locaux commerciaux,
- les autres se sont installés dans d'autres structures d'accueil (pépinières, ateliers relais...).

Ces données chiffrées sont corroborées par les arguments fournis par les chefs d'entreprises. Plus de 76 % des répondants disent ne pas avoir rencontré de problème lors de la recherche de locaux à la création de leur entreprise soit parce qu'ils étaient dans leur domicile privé -leur activité le permettant- soit parce qu'ils ont bénéficié des réseaux d'aides et d'accompagnement pour faciliter leurs démarches. Cependant plus de 17 % des répondants disent avoir rencontré des soucis principalement en raison de locaux inadaptés à leur activité. L'argument d'un manque de place revient régulièrement ou si de tels locaux sont disponibles, les jeunes créateurs sont confrontés à des loyers "exorbitants". À noter un cas particulier qui, faute de trouver des locaux avec une arrivée d'eau de mer de qualité, sera sans doute à terme, obligé de quitter la région.

Ces chiffres corroborent également la tendance dégagée lors du jugement des démarches abordé dans les caractéristiques du graphique n° 12.

En cours de développement, les chefs d'entreprises se disent satisfaits sur cette recherche de locaux à près de 58 %, pour des raisons aussi diverses que : "les locaux de départ étaient prévus pour être agrandis" ou "les municipalités d'accueil ont joué le jeu". Les 14,5 % de non-satisfaits le sont pour les raisons déjà évoquées précédemment à savoir : surfaces trop petites, locations trop onéreuses. Un des répondants se plaint par ailleurs d'avoir vu augmenter sa taxe foncière de 80% après "quelques travaux".

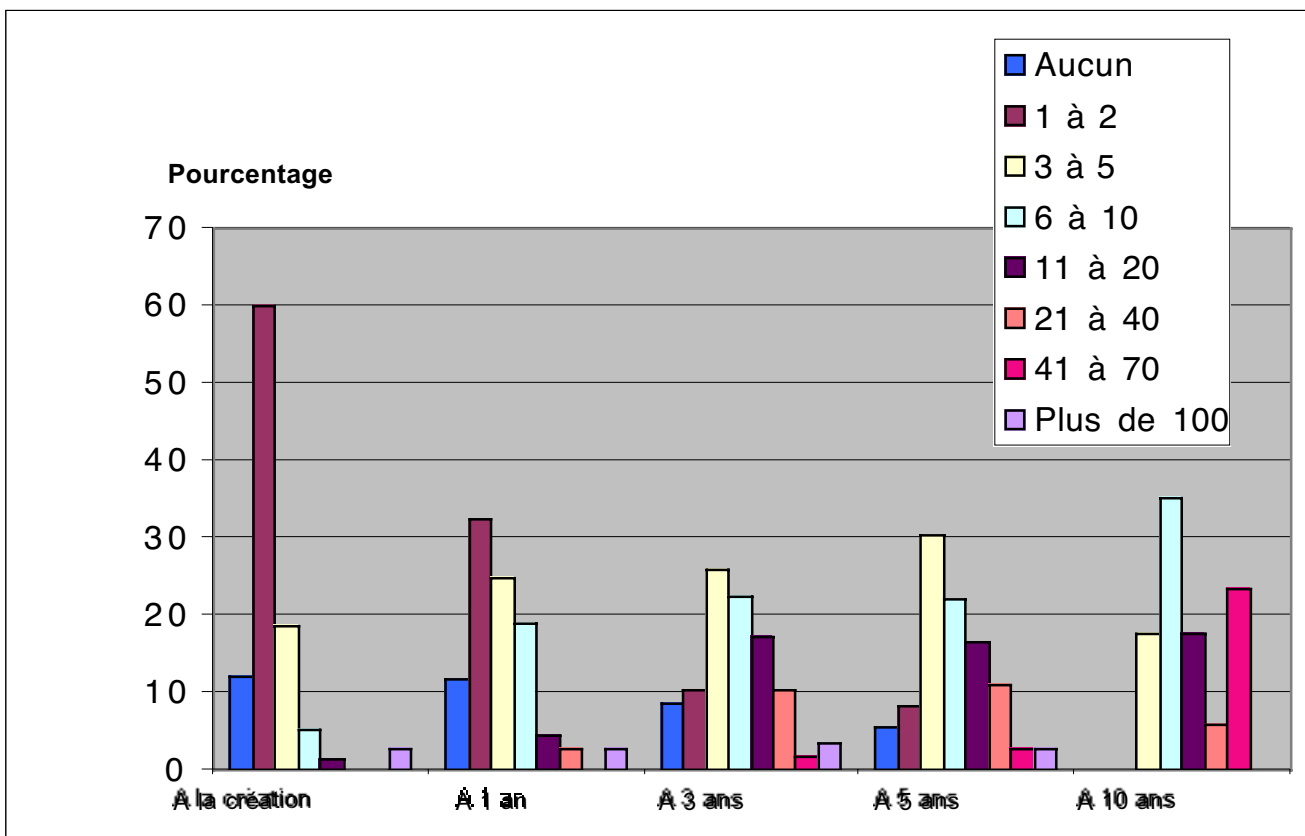
Près de 27,5 % de l'échantillon n'ont pas répondu. Ce taux s'explique par le fait que certaines entreprises n'ont pas encore atteint leur premier anniversaire et de ce fait, ne sont pas encore en phase de développement.

B - DES EFFECTIFS EN EVOLUTION

Le développement de ces entreprises se faisant, il convient d'apprécier leur réalité économique en matière de création d'emplois. Compte tenu des éléments fournis au questionnaire, il est intéressant d'analyser cette dynamique sur plusieurs années avec cependant le postulat suivant :

- Plus de 86 % des entreprises répondantes ont au moins un an d'existence,
- 75 % ont au moins trois ans d'existence,
- Plus de 47 % ont au moins cinq ans d'existence,
- Plus de 21 % ont au moins dix ans d'existence.

Ces pourcentages ne sont en aucun cas des taux de survie des entreprises répondantes. Elles sont toutes au jour de l'analyse pérennes, hormis quelques exceptions : trois sont en cours de création, une ne s'est pas créée et une est, depuis, en liquidation judiciaire.



Graphique n°13 : Évolution du nombre de salariés des entreprises innovantes en Basse-Normandie

Il convient de préciser que le graphique n°13 exprime une réalité régionale de l'évolution du nombre de salariés. En aucun cas, il ne tient compte des délocalisations de certaines entreprises en région parisienne. L'un des exemples le plus marquant est celui d'une entreprise inscrite en "Activités informatiques" et qui au bout de trois ans a embauché 150 personnes, dont 125 hors-région. À l'inverse, des entreprises qui ont leur siège en région parisienne ont installé des bureaux d'études ou des agences en région. À noter enfin que certaines entreprises n'embauchent aucun salarié tout au long de leur existence.

Si 60 % des entreprises innovantes embauchent à la création un, voire deux salariés, ces mêmes entreprises connaissent dès la fin de la première année d'existence, une évolution favorable du nombre de leurs employés. 11 % restent en entreprise individuelle et 32 % s'attachent les services d'un ou deux salariés, mais plus de 55 % voient leurs effectifs atteindre et même dépasser la tranche des 3-5 salariés.

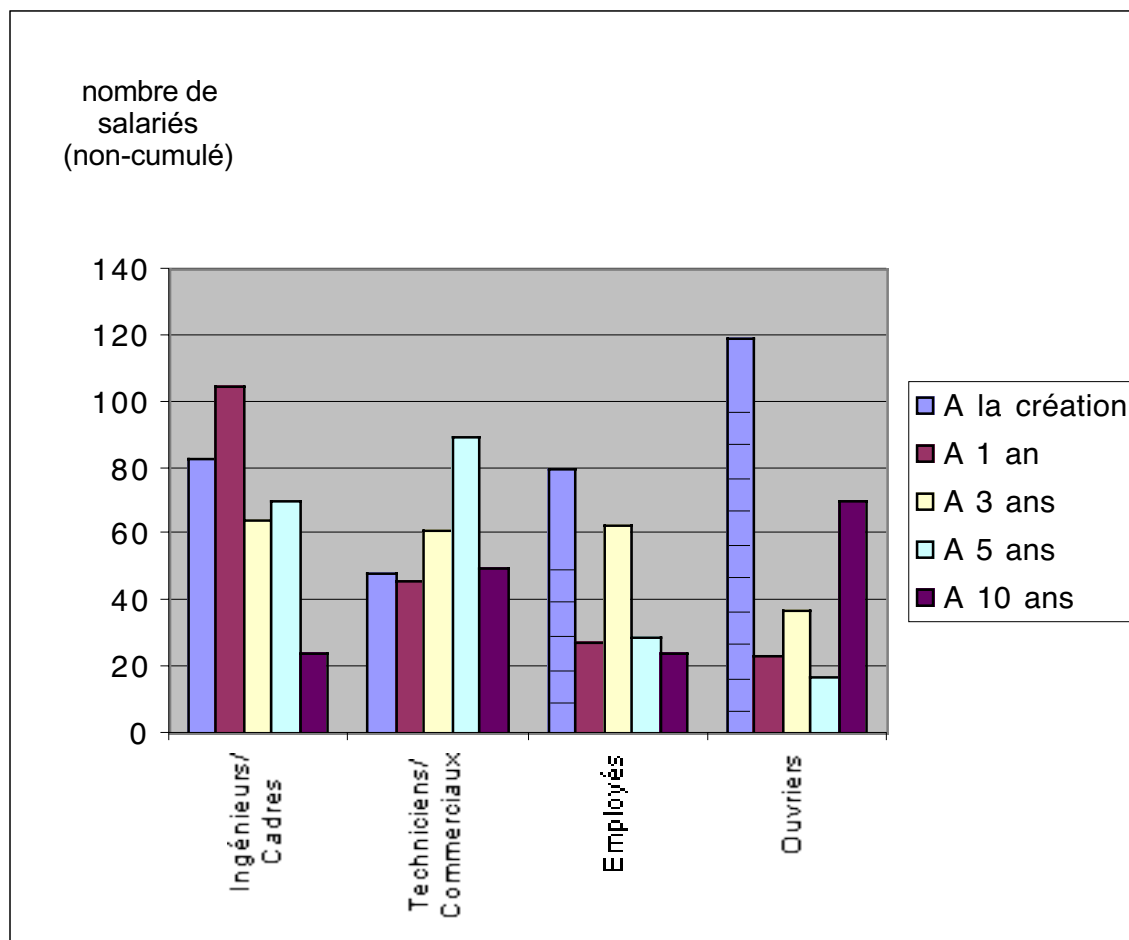
Cette évolution en termes d'emplois devient encore plus significative à partir du troisième anniversaire de l'entreprise (cf tableau n° 16).

	Entreprises juste créées	Entreprises ayant 1 an	Entreprises ayant 3 ans	Entreprises ayant 5 ans	Entreprises ayant 10 ans	Total
Nombre d'entreprises	9	9	21	20	16	75
Emplois créés en région	11	42	395	398	332	1 178
Emplois hors de la région	0	1	297	56	2	356
Nombre moyen d'emplois par entreprise en région	1,22	4,66	18,8	19,9	20,75	15,7

Tableau n° 16 : Les emplois créés par les jeunes entreprises innovantes, de l'échantillon, en Basse-Normandie et les emplois créés hors-région.

(chiffres issus de l'échantillon répondant)

Il est intéressant également d'analyser la qualification des salariés ainsi que l'évolution de cette structure salariale en Basse-Normandie. C'est l'objet du graphique n°14.



Graphique n° 14 : Évolution de la structure salariale des entreprises innovantes en Basse-Normandie

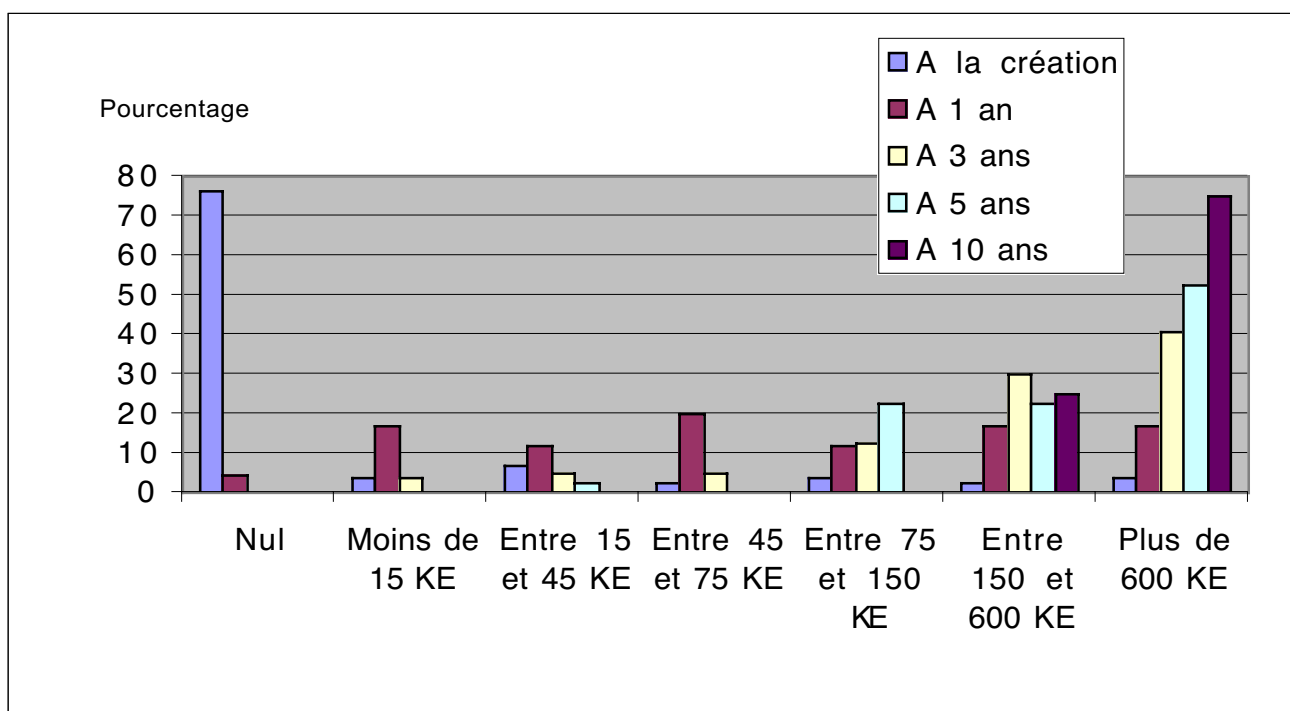
À la première lecture de ce graphique, une précaution est à prendre : en effet, deux reprises d'entreprises ont été maintenues dans l'échantillon répondant, avec des effectifs importants à la reprise, de l'ordre de 140 et 170 emplois, comptabilisés ici à la création. C'est pourquoi il convient de rester vigilant à la lecture des 120 emplois "ouvriers" créés en début d'activité, car cent d'entre eux sont le fait de ces deux reprises. De la même façon, sur 80 employés comptabilisés à la création, plus de 50 % sont issus d'une de ces entreprises (parties hachurées sur le graphique).

Ces observations faites, il ressort que la majorité du personnel est composée à la création des entreprises innovantes d'ingénieurs et de techniciens. Les entreprises ont en effet besoin d'un personnel hautement qualifié pour le lancement et les premières années de vie de leur projet innovant. Il est à noter d'ailleurs que plus de 30 % d'entreprises d'un âge minimum de trois ans n'auront sans doute pas recours durant leur existence à des employés ou à des ouvriers.

La tendance s'homogénéise cependant dès la troisième année de vie de l'entreprise où la phase de développement se faisant, la structure des effectifs s'étend de façon plus large aux techniciens commerciaux, puis aux employés et aux ouvriers.

C - AVEC UN POTENTIEL FINANCIER INTERESSANT

Concernant l'évolution du chiffre d'affaires de ces entreprises, on observe sur le graphique n°15 que si 76 % d'entre elles ne dégagent aucun chiffre à la création, leur potentiel financier se développe progressivement. Dès la première année, plus de 30 % dégagent un chiffre d'affaires compris entre 150 et 600 K€ et au-delà. À 5 ans, elles dégagent un chiffre d'affaires au moins compris entre 75 et 150 K€ (hormis une entreprise). À 10 ans, 75 % des entreprises existantes dépassent très nettement le seuil des 600 K€, d'où un fort potentiel pour ces entreprises qui s'inscrivent dans la durée.



Graphique n°15 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises innovantes en Basse-Normandie

D- ÉT UN MARCHÉ TRES VITE "EXTERNALISE"

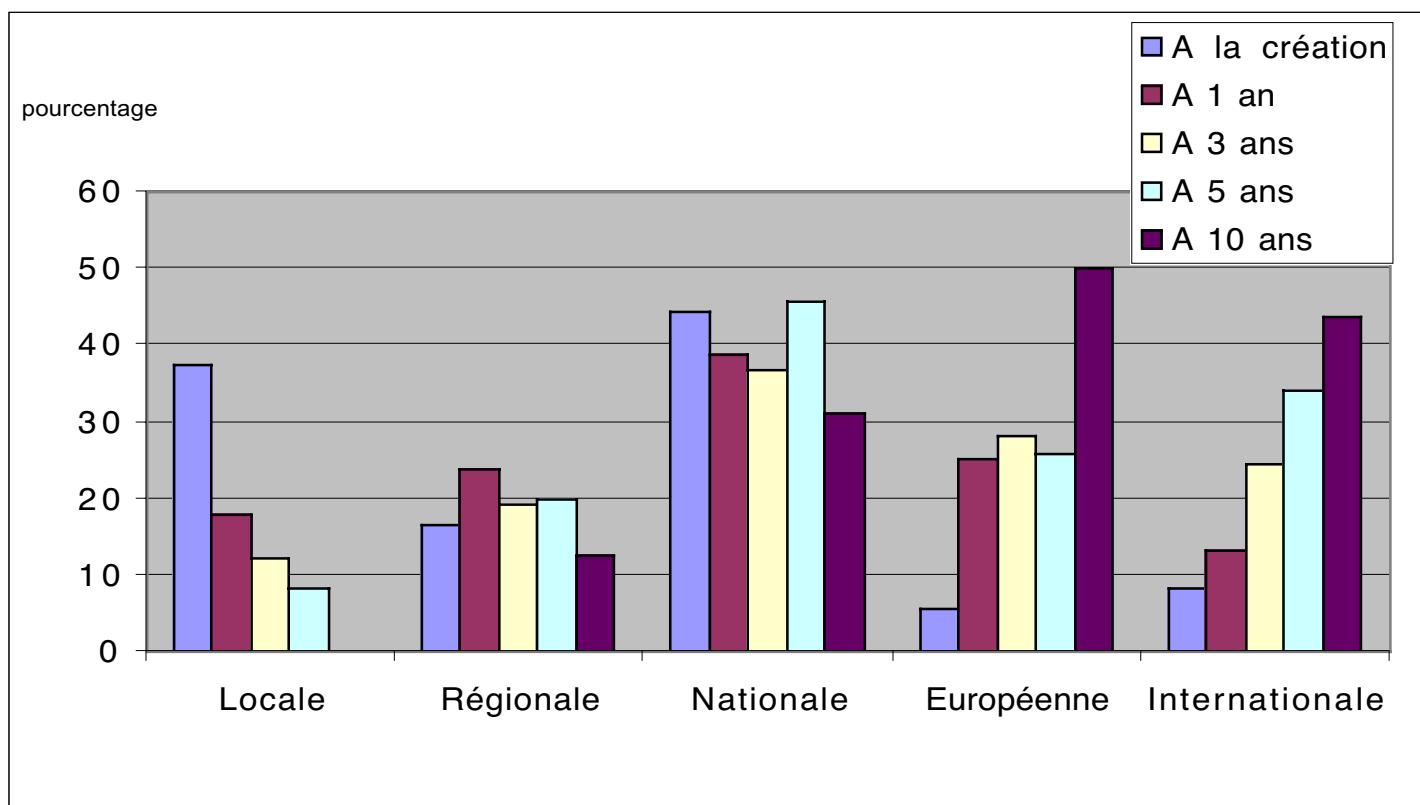
Il est important de connaître également les principaux clients de ces entreprises innovantes, sachant là encore que plusieurs réponses ont été combinées entre elles.

Ce sont essentiellement les PME-PMI et les grandes entreprises qui sont les clients des entreprises innovantes avec un taux de réponse de plus de 60 % pour chacune d'entre elles. Viennent ensuite les institutionnels pour 35 %.

Le marché et l'évolution de ce marché au fil du temps ont également été étudiés. Là encore, plusieurs réponses ont été données. En effet, toute entreprise quelle qu'elle soit, peut détenir à la fois une part de marché régionale mais aussi nationale ou européenne. Toutefois, il est intéressant de noter que si les entreprises se positionnent tout d'abord sur un marché local à la création (pour plus de 37 %),

les jeunes entreprises innovantes ont un net rayonnement national (pour 44 % des réponses) dès le début de leur existence. C'est le cas principalement des entreprises dont l'activité est liée à l'imagerie et aux technologies de l'information et de la communication (ITIC). Elles ne sont pas cependant les seules et certaines entreprises issues de la chimie, des matériaux, de la mécanique ou encore de la biologie ou de l'agrobiologie se démarquent aussi sur le marché national.

Cette tendance s'affirme au cours de la durée de vie de l'entreprise. L'évolution s'affirme dès la première année et de façon plus nette dès les trois ans d'existence vers un marché national, européen et international. Ces entreprises conservent souvent un ancrage régional, parfois local. À noter enfin que les entreprises ayant au minimum dix ans d'existence se tournent essentiellement sur le marché européen et international. Et ce sont pour l'essentiel les mêmes entreprises qui avaient déjà un rayonnement national à leur création (graphique n°16).



Graphique n° 16 : Évolution du marché des entreprises innovantes en Basse-Normandie

E - DES BESOINS EN CAPITAUX DIFFICILES A REUNIR

Outre les différents aspects qui touchent à la vie de l'entreprise, il était essentiel de connaître le point de vue de ces créateurs d'entreprise sur la facilité ou non d'acquérir les capitaux nécessaires à la création de leur projet et en cours de développement.

1°/ À LA CREATION

Dans ce premier cas, 76 % de l'échantillon disent que ces besoins en apports de capitaux ont été satisfaits grâce à des aides (ANVAR et prêt d'honneur notamment), à la famille, aux capitaux-risqueurs, aux banquiers, aux associés, à l'apport personnel ou à des fonds propres.

Cependant, 15 % se disent non satisfaits. Ce sont pour l'essentiel des projets technologiques à fort potentiel de croissance. Les justifications invoquées pour la "non-satisfaction" le sont pour l'essentiel par manque de fonds propres.

2°/ EN COURS DE DEVELOPPEMENT

La tendance est plus nuancée dans le second cas. Pour 42 % de l'échantillon répondant, les besoins ont été satisfaits dans la phase de développement. Les raisons sont justifiées soit par des levées de fonds, soit par des aides (famille ou ANVAR), soit par les résultats dégagés sur fonds propres.

Plus de 18 % des besoins des répondants n'ont pas été satisfaits. L'un d'entre eux déplore que son domaine -la santé publique- qui n'engendre pas un développement à forte rentabilité, soit si peu soutenu. Le projet en question a déjà été financé sur des fonds propres, à sa création.

Près de 40 % ne se prononcent pas. On peut expliquer ce dernier chiffre par les raisons suivantes : soit les entreprises n'ont pas encore atteint leur phase de développement, soit elles sont en attente de levée de fonds.

F - UN FAIBLE RECOURS A LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Comme nous l'avons exposé dans la partie 2, le producteur d'une idée innovante doit pour rester maître de son idée et surtout pouvoir bénéficier des retours sur investissements, protéger celle-ci et avoir recours à la propriété industrielle.

Or, d'après l'étude des résultats fournis par les créateurs eux-mêmes, peu ont recours au dépôt de brevets : 32 % d'entre eux ont déposé seuls un brevet, soit une moyenne de 2,7 brevets, seuls 8 % y ont eu recours en co-dépôt, pour l'essentiel avec des laboratoires de recherche. Sur ces 8 %, plus de 2,5 le sont en collaboration avec des inventeurs indépendants. Ces chiffres corroborent les statistiques de l'INPI développées dans la partie précédente.

Toujours sur ce registre, la jeune entreprise concède peu de licences (22,5 %) et encore moins de marques (10, 5 %), de dessins et modèles (6,5 %) et de brevets (2,5 %). Dans la même logique, elle achète peu de licences (20 %) et encore moins de marques (5,3 %), de dessins et modèles (4 %) et de brevets (2,5 %).

G - MAIS UN PARTENARIAT ACTIF

Il est à noter par ailleurs que les jeunes entreprises innovantes de Basse-Normandie déclarent à près de 65 % avoir un ou des partenaires. Car là aussi, dans l'affirmative, les réponses sont combinées. Si les grandes entreprises privées sont majoritairement citées, le partenariat est relativement actif avec les laboratoires publics. D'autres partenaires peuvent apparaître essentiels aux yeux des jeunes entreprises innovantes comme les très petites et moyennes entreprises, spécialisées notamment dans l'informatique ou la communication, mais aussi les laboratoires privés.

* *

*

Au terme de cette analyse sur la vie de l'entreprise innovante, vue par les jeunes créateurs, quelques suggestions ont pu être formulées. Pour l'essentiel, les recommandations sont effectuées dans trois domaines.

À la lumière des commentaires, la propriété industrielle peut apparaître à la fois compliquée et coûteuse. Sur cet aspect onéreux, une demande est faite pour solliciter des prêts à taux préférentiels. La procédure étant considérée compliquée, un appui est souhaité dans ce domaine, alors que d'autres déplorent qu'il n'existe pas de cabinet INPI sur la capitale régionale (la Basse-Normandie est rattachée à l'antenne de Rennes).

Le deuxième volet repose une nouvelle fois sur les difficultés financières rencontrées. On évoque la difficulté de maîtriser la croissance de l'outil industriel. Un de chefs d'entreprises s'interroge : "Pourquoi les acteurs publics et parapublics épousent-ils le même comportement que les banques ?"

Enfin, la volonté de mettre en place une collaboration plus simple est de nouveau affichée. On évoque les intervenants trop nombreux ou encore ceux qui ne comprennent pas le métier. Un des répondants suggère de trouver un interlocuteur qui connaisse le tissu local.

Ces entreprises, pour l'essentiel des PME-PMI, sont "managées" par des femmes et des hommes de conviction, dynamiques, offrant un fort potentiel économique pour la région et au-delà de ses frontières. Une politique de soutien peut-être plus affirmée offrirait à la Basse-Normandie une image économiquement plus dynamique, surtout dans la conjoncture maussade actuelle. Une nouvelle carte est à jouer en faveur de ces ambassadeurs de l'innovation avec un grand "I". Des entrepreneurs attachés à leur région, comme en témoigne la sous-partie qui suit.

IV - LE REGARD PORTE SUR LA REGION ELLE-MEME : ETRE CONNUE POUR ETRE RECONNUE

La région bas normande est choisie principalement en raison des origines du créateur de l'entreprise. Plus de 65 % des répondants y ont fait leurs études, y vivent, y ont leur famille. Ils y sont attachés, tout simplement. C'est pourquoi ils ont décidé d'y implanter leur entreprise.

D'autres raisons motivent ce choix : près de 15 % (dont près de la moitié est extérieure à la région) parlent de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et d'une proximité des centres de compétences. Pour 8 %, les origines sont confortées par la qualité de vie. Il fait "bon vivre en Basse-Normandie" et chacun l'exprime à sa façon. Un des entrepreneurs explique sa volonté "de se placer dans un environnement sain." Pour plus de 5 %, la proximité de Paris joue un rôle indéniable dans ce choix. La proximité de la mer est aussi un facteur favorable. À noter que deux Anglais ont élu domicile et entreprise dans la région depuis quelques années déjà et aiment la Basse-Normandie. La proximité de la clientèle ou l'opportunité de locaux est accessoirement mentionnée.

Ces différents points de vue sont confortés par le jugement que portent les jeunes chefs d'entreprises innovantes sur la Basse-Normandie, reporté dans le tableau n°15. Globalement l'échantillon répondant est satisfait de la Basse-Normandie.

Parmi les critères les plus satisfaisants, on retrouve sans surprise et pour 58 % de "très satisfait" la qualité de vie; 35,5 % des interrogés se disent "satisfaits". La présence de main-d'œuvre qualifiée, la situation géographique, la sécurité et l'environnement, la formation supérieure et la R&D, l'image régionale ou encore les relations avec l'administration sont jugés favorablement.

A contrario, des efforts sont à poursuivre sur le désenclavement de la région. Plus de 30 % des entrepreneurs se disent "insatisfaits" et près de 12 % "très insatisfaits". Plus de 35 % se disent cependant "satisfaits". Il convient de rester vigilant sur différents points, à savoir le tissu économique ou l'ouverture internationale.

Sur les dix-sept critères jugés, un fort pourcentage de "neutre" est exprimé dans 47 % des cas. On peut en conclure que ces critères sont moins déterminants pour la vie de l'entreprise.

Les quatre aspects les plus importants aux yeux des créateurs corroborent une nouvelle fois les différents jugements exprimés, à savoir par ordre d'importance :

- les transports et les voies de communication,
- le tissu économique,
- la qualité de vie,
- la formation supérieure et la recherche & développement.

Interrogés sur la satisfaction ou non de leur implantation en Basse-Normandie, les jeunes créateurs se disent satisfaits à 79 %. Cependant, la tendance est plus tempérée quand on leur demande si leur implantation en Basse-Normandie a participé à leur développement : 42 % répondent par l'affirmative ; 47,5 % répondent par la négative et 10,5 % ne se prononcent pas.

Les raisons invoquées pour le "Oui" sont majoritairement liées au soutien des organismes d'interface. Quant au "Non", les raisons sont pour l'essentiel motivées par le fait que le projet aurait pu s'implanter n'importe où.

	Très insatisfait	Insatisfait	Neutre	Satisfait	Très satisfait	Non concerné
Tissu économique	4%	13,2%	36,8%	35,5%	4%	6,5%
Présence/Qualité de la main d'œuvre	6,5%	12%	19,7%	43,5%	5,3%	13 %
Transport/ Voies de communication	11,8%	30,3%	15,8%	35,5%	5,3%	1,3%
Animation économique	7,9%	9%	39,5%	32%	2,6%	9%
Formation professionnelle	1,5%	14,5%	35,5%	38%	4%	6,5%
Relation Administration	9,2%	15,8%	27,6%	30,2%	13,2%	4%
Relation avec les structures d'interface	7,8%	9,2%	27,7%	27,7%	21%	6,6%
Ouverture internationale	10,5%	14,5%	43,5%	11,8%	1,3%	18,4%
Image régionale	10,5%	15,8%	28,9	32,9%	6,6%	5,3%
Accueil	6,6%	2,6%	36,8%	32,9%	15,8%	5,3%
Situation géographique	-	14,5%	22,5%	42%	13%	8%
Sécurité / Environnement	-	-	23,7%	43,4%	23,7%	9,2%
Formation supérieure/ R&D	1,3%	9,2%	22,4%	44,6%	12%	10,5%
Qualité de vie	-	-	4%	35,5%	58%	2,5%
Logement	1,3%	2,6%	15,8%	41%	32,8%	6,5%
Diversité et niveau de formation initiale	2,6%	10,5%	31,5%	38,2%	9,2%	8%
Vie culturelle	-	10,5%	35,5%	34,2%	13,2%	6,6%

Tableau n° 17 : Jugement de l'échantillon sur la Basse-Normandie

V - LE DISPOSITIF D'AIDES EN BASSE-NORMANDIE : PEUT-ETRE PLUS EFFICACE, SANS DOUTE PLUS SPECIFIQUE

Analysé largement dans la partie 2 de cette étude, il est essentiel de percevoir à travers cette ultime partie du questionnaire, le ressenti de l'échantillon répondant sur le dispositif d'aides proprement dit.

Interrogés sur l'accès à l'information des aides à la création d'entreprises, les chefs d'entreprises se disent pour l'essentiel satisfaits à 64,5 %. Plus de 26 % sont insatisfaits et plus de 9 % ne se prononcent pas. Les chefs d'entreprises innovantes vont collecter les informations auprès d'une pléthore d'interlocuteurs. Près d'une trentaine d'organismes ont été cités. Cependant, les principaux demeurent la Chambre de Commerce et d'Industrie à 38 %, l'ANVAR à 22 %, la Technopole Caen-Normandie à 21 %, le Conseil Régional de Basse-Normandie à 17 %. Viennent ensuite les Chambres de Métiers avec 10 %.

Interrogés sur les aides financières les plus utiles à chaque étape de la vie d'une entreprise innovante, les créateurs ont donné, là encore, des réponses très disparates. Il apparaît qu'avant la création, très peu d'entreprises (6,5 %) ont sollicité des aides. Cependant, dès la création, plus de 44 % des répondants disent y avoir recours. Pour l'essentiel, les aides de l'ANVAR (26 %), la Prime Régionale à la Création d'Entreprise du Conseil Régional (17 %), les prêts d'honneurs des Plates Formes d'Initiatives Locales (17 %) ou encore la Prime d'Aménagement du Territoire de la DRIRE (11 %).

Quelques commentaires sur la quête de financements méritent d'être soulignés. En particulier, le témoignage d'un ingénieur de 46 ans qui a bénéficié d'une subvention pour son projet "en émergence", dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprise de technologies innovantes, une aide soumise à la recherche d'un montant équivalent en fonds propres. Pour des projets hautement technologiques, la recherche de financements relève d'un travail de longue haleine. Entre la phase de faisabilité préliminaire et la phase de faisabilité avancée du prototype, il faut réunir environ 400 000 €. Et d'expliquer : "Les fonds d'amorçage que j'ai rencontrés ne rentrent dans une entreprise qu'en association avec des capitaux-risqueurs classiques, finançant l'ensemble du développement de l'entreprise. On peut s'interroger alors sur la spécificité de l'amorçage". Licencié en août 2001, il avoue faire vivre actuellement ses quatre enfants grâce aux Assedic, et ses allocations chômage non dégressives, mises en place dans le cadre du nouveau dispositif : Plan d'Action de Retour à l'Emploi (PARE). Il aime à répéter que les Assedic sont le premier investisseur de son projet. Il n'est pas le seul dans ce cas.

Dans un autre domaine, deux chefs d'entreprises mettent l'accent sur certaines "incohérences" du dispositif. Un responsable de laboratoire explique : "il y a toujours quelque chose qui ne va pas : le code APE, le montant des capitaux propres...". Un autre responsable explique qu'il a bénéficié en juin 2001 d'une subvention pour l'emploi d'une informaticienne. Fin avril 2003, il en attendait toujours le versement, malgré les courriers, les fax et les appels téléphoniques répétés.

Après la création, 55 % des responsables d'entreprises innovantes disent avoir eu recours à des aides financières jugées utiles. Près d'une vingtaine sont citées. On retrouve dans cette phase de développement les aides de l'ANVAR, la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, la Prime Régionale à l'Emploi (PRE), les Cortechs, le Fonds de Développement des PMI ou le Fonds Régional d'Aide au Conseil. Ces aides relèvent cependant dans les deux cas, du dispositif classique à la création d'entreprise (hormis les aides de l'ANVAR).

En dehors des aides financières, les créateurs disent pour l'essentiel avoir bénéficié de mesures d'accompagnement aussi diverses que le conseil et le soutien des organismes d'interface en leur reconnaissant une efficacité éclairée. Ils citent, entre autres, l'appui avisé des chambres sur les démarches "qualité". Ils évoquent accessoirement le soutien pour la mise à disposition de locaux et pour les démarches comptables. Près de 40 % de l'échantillon ne se sont pas prononcés ou disent ne pas avoir bénéficié d'accompagnement particulier.

Ils souhaitent cependant (40 % se sont exprimés sur le sujet) un accompagnement sur des aspects à la fois purement techniques et de gestion, sur des aspects juridiques et administratifs tout au long de l'existence de l'entreprise, des aides à la commercialisation, au positionnement stratégique, à l'exportation. Certains peinent à se retrouver dans ce dédale des aides et s'interrogent encore pour trouver les bons interlocuteurs à chaque étape. Dans le même esprit, d'autres reformulent une nouvelle fois le vœu de centraliser le dispositif des aides possibles.

Autre manquement dans ce dispositif : l'absence de capitaux d'amorçage. Ce point sera détaillé de façon plus précise dans la partie qui suit.

Certains enfin demandent une ouverture de marchés publics régionaux pour présenter leur savoir-faire. L'un d'entre eux s'étonne d'avoir des clients dans toute la France, sauf en... Normandie.

VI - LES PROPOSITIONS FORMULEES : INVENTER UN SOUTIEN A L'INNOVATION !

Les suggestions formulées par les créateurs d'entreprises innovantes et déclinées ici ont déjà fait l'objet de commentaires dans les parties précédentes. Il est vrai que le discours politique actuel comme le rappelle un chef d'entreprise est orienté vers le besoin de création d'entreprises en France et de société high-tech en particulier. Encore faut-il avoir les moyens nécessaires pour favoriser l'essor et l'extension de ces entreprises dans la réalité, telle est son interrogation.

Les pouvoirs publics doivent accompagner les créateurs d'entreprises innovantes dans trois domaines essentiels. C'est du moins ce qui se dégage de cette étude qualitative, à savoir : un fonds d'amorçage régional, une aide mobilisable rapidement et un soutien au dispositif de l'innovation.

1°/ UNE DEMANDE DE FONDS D'AMORÇAGE REGIONAL

Dans beaucoup de projets technologiques, l'absence de capitaux d'amorçage en Basse-Normandie pour accompagner la création de projets soutenus par l'ANVAR et/ou l'incubateur devient une cruelle réalité. Les préoccupations sur ce point sont unanimes. Beaucoup parlent des délais trop longs d'obtention des aides régionales. Par ailleurs, les aides de l'ANVAR sont conditionnées par la recherche d'un montant équivalent en fonds propres. Or, comme en témoigne un ingénieur, une bonne idée génératrice de chiffres d'affaires et d'emplois, nécessite souvent une mise de fonds initiale qui n'est pas à la portée d'un créateur, ni même d'un groupe de créateurs. Pour attirer et conforter les nouvelles entreprises, le dispositif actuel manque d'une aide à l'investissement ou à la recherche de capitaux. Beaucoup d'organismes de la région réfléchissent à la création d'un fonds d'amorçage ou d'investissement. Mais ces réflexions sont pour l'heure, insuffisantes pour créer, conclut le responsable.

2°/ DES AIDES MOBILISABLES RAPIDEMENT

Là aussi pour beaucoup de créateurs de jeunes entreprises innovantes, l'accélération du versement des aides est primordiale. Actuellement, les aides prennent trop de temps pour être décidées, puis versées, alors que la société en création est déjà fragile au démarrage. Le poids des taxes et des charges sociales n'arrange rien et asphyxie souvent la jeune entreprise dès les premiers mois d'existence, explique ce responsable. Sur ce point, il est souvent rappelé que l'importance des charges est un frein au développement des entreprises et qu'elle limite les opportunités de recrutement.

Pour résumer, le succès des aides réside autant dans le montant pour les PME-PMI à investir que dans leur processus de mise en œuvre, qui relève autant de la visibilité, de la simplicité et a fortiori de la rapidité.

3°/ UN SOUTIEN AU DISPOSITIF MEME DE L'INNOVATION

Ce dernier aspect a souvent été soulevé, en suggérant la mise en place d'une structure composée de chefs d'entreprises régionaux, de tuteurs, de parrains, capables de soutenir et de conseiller les nouveaux porteurs de projets, en favorisant la rencontre de ces entreprises innovantes. Les demandes sont de tout ordre. On peut citer l'exemple de cette entreprise qui, pour satisfaire aux obligations de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des produits de la santé doit trouver un partenaire responsable de la fabrication et du conditionnement de produits destinés à la kinésithérapie ; un accompagnement où le partenaire économique ou industriel pourrait prendre part à la finalisation du projet.

Un soutien qui passe aussi par la valorisation du créateur lui-même avec la volonté de mettre en place une collaboration plus simple et plus efficace. Pour certains, il ne faut pas désespérer les innovateurs afin qu'ils puissent innover sans tracas administratifs. D'autres s'interrogent sur le fait que les aides financières soient

soumises à l'impôt sur les sociétés. D'autres encore demandent une aide à la formation des salariés des entreprises innovantes.

Beaucoup demandent également aux pouvoirs publics, une information sur les réseaux, sur les projets existants, une communication sur les dispositifs d'aides et de services à leur disposition. Un outil précieux d'accompagnement disponible rapidement, tant dans la phase de création, que de développement des entreprises actuelles et de celles dont le savoir-faire est encore dormant.

En résumé, un soutien à l'innovation est à inventer !

ANNEXE

**QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX 100 ENTREPRISES
BAS-NORMANDES**

AVERTISSEMENT : nous garantissons la confidentialité des informations que vous nous communiquerez, qui ne feront l'objet que de traitements internes.

QUESTIONNAIRE

Raison sociale :

Activité :

Code NAF :

Siège :

Date de création :

VOUS, LE DIRIGEANT

1. Quel est votre âge ? (en 2002)

2. Quelle est votre formation ?

3. Quel est votre parcours professionnel ?

(Quelles activités ? Dans quelle région ? Durant combien de temps ?)

VOUS ET LA CREATION D'ENTREPRISE INNOVANTE

4. Quelles sont les motivations qui vous ont amené à la création d'entreprise ?

- Le souhait d'être indépendant
- Le goût d'entreprendre
- La possibilité de transmettre à vos enfants
- La perspective d'acquérir un capital
- La volonté de développer votre idée novatrice vous-même
- Autres :

5. Quelle a été l'opportunité qui vous a amené à créer votre entreprise ?

6. Quelle a été la durée entre l'idée et la création de l'entreprise ?

- < 3 mois
- Entre 3 mois et 1 an
- Entre 1 an et 5 ans
- > 5 ans

7. Vous êtes-vous lancé seul dans la création ?

8. Quelle était l'origine (ou les origines) du financement du capital ? (Donner une approximation des pourcentages respectifs)

- Famille
- Amis
- Banque
- Apport personnel
- Capital-risque
- Fonds d'amorçage technologique
- Autres :

9. Quel jugement portez-vous sur les démarches qui ont été nécessaires à la création de votre entreprise ?

« Notez ces démarches de 1 à 4, sachant que 1 signifie que la démarche fut simple et que 4 signifie que la démarche fut compliquée. »

	1	2	3	4
Immatriculation administrative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude de marché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude de faisabilité technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Business plan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche de locaux, d'infrastructures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suggestions ou commentaires en direction des pouvoirs publics relatifs à ce chapitre
« Vous et la création d'entreprises innovantes » :

VOTRE ENTREPRISE

10. Quelle était son activité première et comment a-t-elle évolué depuis ?

11. Comment a évolué la localisation de votre entreprise ?

	A la création	A 1 an	A 3 ans	A 5 ans	A 10ans
Dans votre domicile privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans des locaux commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans une pépinière d'entreprises / Atelier relais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un incubateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un laboratoire public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. La recherche de locaux en Basse-Normandie pour votre entreprise vous a-t-elle posé problème ?

A la création :

Oui Non

Pourquoi ?

En cours de développement :

Oui Non

Pourquoi ?

13. Quel était le nombre de salariés (y compris le chef d'entreprise) :

	A la création	A 1 an	A 3 ans	A 5 ans	A 10ans
Total					
En Basse-Normandie					

14. Quelle est la répartition de vos collaborateurs en Basse-Normandie ? (Hors vous-même)

(En effectifs)	A la création	A 1 an	A 3 ans	A 5 ans	A 10ans
Ingénieurs / Cadres					
Techniciens / Commerciaux					
Employés					
Ouvriers					

15. Quel était le chiffre d'affaires de l'entreprise :

	A la création	A 1 an	A 3 ans	A 5 ans	A 10ans
Nul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moins de 15 000 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 15 000 et 45 000 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 45 000 et 75 000 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 75 000 et 150 000 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 150 000 et 600 000 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus de 600 000 euros	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16. Quels sont vos principaux types de clients ? ? (Donner une approximation des pourcentages respectifs)

- Institutionnels
- Particuliers
- PME / PMI (moins de 500 salariés)
- Grandes entreprises (plus de 500 salariés)
- Autres :

17. Comment l'aire de marché de votre entreprise a-t-elle évolué depuis sa création ?

	A la création	A 1 an	A 3 ans	A 5 ans	A 10ans
Locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Internationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. Les besoins en apports de capitaux ont-ils été satisfaits ?

A la création :

- Oui Non Ne se prononce pas

Pourquoi ?

En cours de développement :

- Oui Non Ne se prononce pas

Pourquoi ?

19. Combien de brevets a déposé votre entreprise ?

- Seule :
- En co-dépôt :
 - Avec une autre entreprise :
 - Avec un établissement ou un organisme de recherche :
 - Avec un inventeur indépendant :

20. Votre entreprise a-t-elle concédé :

Des licences ?

Oui Non

Des marques ?

Oui Non

Des brevets ?

Oui Non

Des dessins ou des modèles ?

Oui Non

21. Votre entreprise a-t-elle acheté :

Des licences ?

Oui Non

Des marques ?

Oui Non

Des brevets ?

Oui Non

Des dessins ou des modèles ?

Oui Non

22. Votre entreprise a-t-elle des partenariats ?

Oui Non

Si oui, avec :

- Des laboratoires publics
- Des grandes entreprises publiques
- Des grandes entreprises privées
- Des commerciaux
- Autres :

Suggestions ou commentaires en direction des pouvoirs publics relatifs à ce chapitre
« Votre entreprise » :

LA BASSE-NORMANDIE

23. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi la Basse-Normandie ?

24. Quel jugement portez-vous sur la région de la Basse-Normandie pour une entreprise innovante ?

	Très insatisfait	Insatisfait	Neutre	Satisfait	Très satisfait	Non concerné
Tissu économique (densité, sous-traitants, services aux entreprises...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence / qualité de la main d'oeuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport / voies de communication. Infrastructure de télécommunication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation économique (expositions, rencontres, colloques...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relation avec les administrations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relation avec les structures d'interface ou de développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouverture internationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Image régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation géographique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité / environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation supérieure / Recherche et Développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diversité et niveau de la formation initiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vie culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

25. Quels sont pour vous les 4 critères les plus importants dans la liste du tableau précédent ?

26. Globalement êtes-vous satisfait du choix de votre implantation en Basse-Normandie ?

Oui Non

27. Pensez-vous que le fait d'avoir été en Basse-Normandie a participé au développement de votre projet innovant ?

Oui Non

Pourquoi ?

Suggestions ou commentaires en direction des pouvoirs publics relatifs à ce chapitre « La Basse-Normandie » :

LE DISPOSITIF D'AIDES EN BASSE-NORMANDIE

28. Avez-vous facilement trouvé les bonnes informations sur les aides à la création d'entreprises des pouvoirs publics ?

- Oui Non

28bis. Quels ont été vos principaux interlocuteurs ? (Citez en 3)

29. Pour chaque étape, quelles sont les aides financières qui vous ont été les plus utiles ?

Avant la création de votre entreprise :

A la création de votre entreprise :

Après la création de votre entreprise :

30. Au-delà des aides financières, de quels accompagnements avez-vous bénéficié ?

31. Quelles sont les mesures d'accompagnement qui vous ont manqué ? A quelle étape ?

Suggestions ou commentaires en direction des pouvoirs publics relatifs à ce chapitre « Le dispositif d'aides en Basse-Normandie » :

Avez-vous des propositions, des idées complémentaires à l'adresse des pouvoirs publics en région sur le thème de cette enquête ?